



VILLE DE  
**Maisons-ALFORT**



***Rapport Développement Durable 2024***

## SOMMAIRE :

AXE 1 MAÎTRISER LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES : .....	5
1-1 – CONSOMMATION ET ENERGIES .....	6
1-1-1 - LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS .....	6
1-1-2 - LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	10
1-1-3 - L'ÉCLAIRAGE PUBLIC .....	12
1-1-4 - LA GESTION DE L'EAU .....	13
1-2 - LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS.....	16
1-2-1 – LE TRI DES DECHETS .....	16
1-2-2 – LA COLLECTE DES BIODECHETS .....	16
1-2-3 – LE DEFIL FAMILLES « ZERO DECHET » .....	17
1-2-4 – LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE .....	17
1-2-5 – LE REEMPLOI DES BIENS.....	18
AXE 2 VALORISER LA NATURE EN VILLE ET PROTEGER LES ANIMAUX .....	22
2-1 - PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL.....	23
2-1-1 – LE PROGRAMME « 1000 ARBRES » .....	24
2-1-2 – LES PLANTATIONS REALISEES .....	25
2-1-3 – LA GESTION RAISONNEE ET DIFFERENCIEE .....	25
2-1-4 - L'ECO-PATURAGE .....	26
2-1-5 – LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR.....	27
2-2 - FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX EN VILLE .....	30
2-2-1 – LES REFUGES LPO .....	30
2-2-2 – LA GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES .....	31
AXE 3 DEVELOPPER UNE MOBILITE PROPRE .....	34
3-1 - LES TRANSPORTS EN COMMUN .....	35
3-1-1 – LE METRO LIGNE 8 .....	35
3-1-2 – LE RER D .....	35
3-1-3 – LA FUTURE LIGNE 15 .....	36
3-1-4 – LE RESEAU DE BUS RATP .....	37
3-2 - LES MOBILITÉS DOUCES .....	39
3-2-1 – LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DU VELO EN VILLE .....	39
3-2-2 – LE DISPOSITIF VELIB' .....	40
3-2-3 – LE FORFAIT MOBILITES DURABLES : .....	40
3-2-4 - LE TRANSPORT FLUVIAL .....	40
3-3 - LIMITER LES ÉMISSIONS DES VOITURES.....	41

3-3-1 – LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS.....	41
3-3-2 – LES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES .....	41
3-3-3 – LE DEVELOPPEMENT D’UNE FLOTTE MUNICIPALE DURABLE .....	41
3-3-4 – LES ZONES BLEUES .....	42
AXE 4 L’EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC .....	44
4-1 - LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE .....	45
4-2 - LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE .....	46
4-3 - LA RESTAURATION COLLECTIVE .....	48
AXE 5 PROMOUVOIR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET DEVELOPPER LES SOLIDARITES .....	50
5-1 - FAVORISER L’ÉCHANGE .....	51
5-1-1 – LES JARDINS PARTAGES.....	51
5-1-2 – LES BOÎTES A LIVRES.....	51
5-1-3 – LA BRADERIE DES MEDIATHEQUES .....	51
5-2 - LA TRANQUILITÉ ET PRÉVENTION .....	52
5-2-1 – LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION .....	52
5-2-2 - LES GROUPES DE PARTENARIAT OPERATIONNELS .....	52
5-2-3 – LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CRECHES .....	53
5-3 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS .....	55
5-3-1 – FAVORISER L’EGALITE FEMMES/HOMMES .....	55
5-3-2 – LUTTER CONTER LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALE .....	55
5-3-3 – L’ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES.....	57
5-4 - RENFORCER L’ACTION SOCIALE ET LA COHÉSION TERRITORIALE .....	64
5-4-1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES .....	65
5-4-2 – LE DEVELOPPEMENT D’UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE.....	72
5-4-3 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES .....	78
5-4-4 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE .....	80
5-4-5 – LES PLANS D’URGENCE ET D’ALERTE.....	87
AXE 6 SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	89
6-1 – L’EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	90
6-2 – LA MAISON DE L’ENVIRONNEMENT .....	91
6-3 – LE MARAICHAGE MUNICIPAL .....	93
6-4 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT .....	93
6-5 – LA SERRE PEDAGOGIQUE .....	94
6-6 – LA « FAITES » DE L’ENVIRONNEMENT .....	94
ANNEXE 1 : STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE .....	96

# PREAMBULE

L'Etat et les entreprises sont astreints, depuis la Loi Grenelle I, à la rédaction d'un rapport annuel en matière de développement durable.

La Loi dite Grenelle II datant du 12 juillet 2010 a codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales une obligation similaire demandant aux collectivités de plus de 50.000 habitants de présenter, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Cinq finalités de développement durable, prévues dans l'article L.110-1 du Code de l'Environnement doivent être prises en compte dans ce rapport :

- **Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère,**
- **Prévention de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,**
- **Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre les générations,**
- **Dynamisme de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,**
- **Épanouissement de tous les êtres humains.**

Le présent rapport dresse un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Il fait également le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire et analyse les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes en matière de développement durable.

Aussi, il intègre la présentation de la stratégie numérique responsable attendue pour janvier 2025 conformément à la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

Les actions prévues dans ce document sont détaillées, dans leurs réalisations concrètes pour l'année 2024.

## AXE 1

# MAÎTRISER LES ÉNERGIES ET LES RESSOURCES :

2024

Janvier

Recyclage des sapins de Noël des Maisonnais collectés en porte-à-porte

Mars

Isolation de l'Espace Loisirs du Centre

Définition de l'ensemble de la commune comme  
Zone D'accélération des Energies Renouvelables

Mise en place de trois nouveaux PAV pour les biodéchets

Avril

Répar'Objet à la MPT d'Alfort

Clôture de la seconde édition du Défi Familles Zéro-Déchet

Juillet - Août

Réfection et Isolation de la toiture de l'école élémentaire Paul Bert (phase 1)

Réfection et Isolation de la toiture de l'école élémentaire Raspail (phase 1)

# 1-1 – CONSOMMATION ET ENERGIES

## 1-1-1 - LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

### 1-1-1-1 - L'éclairage

La Ville de Maisons-Alfort poursuit **le remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules basse consommation** dans les bâtiments communaux.

De même, **à chaque opération de rénovation de plafond, les luminaires en place sont systématiquement remplacés par des pavés LED**. Ces remplacements s'accompagnent également de la **pose de détecteurs de mouvement en vue d'une utilisation raisonnée de l'éclairage**.

**Une vaste action de remplacement par des éclairages LED dans les bâtiments communaux a été mise en œuvre en 2024** sur les sites suivants :

- Gymnase Charles Péguy (plateau de sports et locaux adjacents)
- Ecole Élémentaire Georges Pompidou (couloir 1er étage, réfectoire sous-sol, deux classes au 2ème étage)
- Gymnase Georges Pompidou (douche, salle judo)
- Ecole Maternelle Georges Pompidou (réfectoire)
- Ecole élémentaire Victor Hugo (préau, couloir, classes, salle polyvalente)
- Ecole Maternelle Parmentier (réfectoire)
- Ecole Maternelle Paul Bert (couloir, réfectoire, préau)
- Ecole élémentaire Louis Pasteur (classes, couloirs)
- Gymnase Hebert (plateau)
- Centre Socio-Culturel Liberté
- Cuisine Centrale (plonge, préparation froide, couloir, quai)
- Accueil Emploi

**A noter la création d'un éclairage extérieur à l'école Maternelle Condorcet**

### 1-1-1-2 - L'amélioration de l'exploitation du chauffage (Plomberie)

**Les installations de chauffage des bâtiments font l'objet de travaux d'entretien destinés à améliorer leur efficacité énergétique** par exemple par la mise en place de robinets thermostatiques dans tous les bâtiments ou le calorifugeage des réseaux.

Par ailleurs, la Ville a renouvelé fin 2021 son contrat d'exploitation des installations collectives de chauffage avec ou sans production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation.

**Celui-ci impose une obligation de résultat et notamment la recherche d'économies d'énergie.**

Le titulaire du marché s'engage dans celui-ci à accompagner la Ville sur :

- La maîtrise de la performance énergétique des bâtiments ;
- L'installation des équipements performants et des dispositifs de contrôle de gestion ;
- La réflexion sur la mise en place de modalités d'exploitation des équipements ;
- L'adaptation des locaux à un usage économe en énergie ;
- Sensibiliser les occupants afin d'adapter leur comportement.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville a mis en place un plan d'actions et un plan de travaux pluriannuels d'investissements nommé P3R (R pour renouvellement) permettant de réaliser des économies d'énergie sur ses installations de chauffage.

Pour chaque site, le prestataire a pris en compte les consommations historiques et les actions d'amélioration de la performance énergétique à réaliser sur les équipements.

Sur 2023 et 2024, le titulaire s'est concentré sur l'entretien renforcé des équipements et la mise en place de sondes de température avec télétransmission pour permettre une supervision centralisée.

#### ***Travaux de renouvellement réalisés en 2024 dans le cadre de ce contrat :***

En 2024, , le remplacement de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) du Moulin Brulé ainsi que la rénovation de la tuyauterie du local CTA et la rénovation du calorifugeage dans la chaufferie ont été effectués.

En plus des travaux mentionnés précédemment, le nouveau groupe froid du Moulin Brûlé a été réceptionné et mis en service en 2024, ce qui devrait avoir un impact positif conséquent sur sa consommation.

Un certain nombre d'établissements ont bénéficié de la modernisation de ses chaudières.

- Mille-Club
- Logement maternelle Charles Péguy
- Logement maternelle Pompidou
- Logement maternelle Parmentier
- La Poste Charentonneau
- Local coordinatrices service Enfance-Education à Herriot

Afin d'améliorer le confort des utilisateurs, la ville a entrepris de gros travaux de création de ventilation dans les locaux suivants :

- Ecole maternelle Paul Bert : Création d'une VMC hygro-réglable dans la cuisine
- Ecole maternelle Raspail : Création d'une VMC motorisée dans l'office et les vestiaires dames
- Ecole maternelle Saint Exupéry : Création d'une ventilation basse sur mur porteur, et raccordement de la VMC au niveau des sèche-linge
- Ecole élémentaire Victor Hugo : Création d'une VMC dans les vestiaires et les stocks
- Ecole maternelle Charles Péguy : Création d'une VMC dans le local stockage des produits entretien

### Autres travaux :

- Rénovation alimentation générale eau potable :
  - By-pass à l'élémentaire Saint Exupéry
  - Rénovation de l'ensemble du réseau d'eau potable du groupe scolaire Pompidou, projet qui s'étale sur 3 ans, entre 2024 et 2026
- Remplacement des armoires froides vieillissantes :
  - Ecole maternelle Berlioz,
  - Ecole élémentaire Pasteur,
  - Groupe scolaire Saint Exupéry,
  - Ecole élémentaire Pompidou

### 1-1-1-3 - L'isolation thermique

Un **programme d'amélioration thermique des bâtiments communaux** a été mis en œuvre à compter de l'année 2017.

Ce programme comprend un volet « changement des menuiseries » et un volet « réfection et/ou remplacement des toitures », et travaux d'aménagement avec isolation des bâtiments.

En 2024, les travaux suivants ont été entrepris :

- Ecole élémentaire Raspail : la réfection et l'isolation de la toiture (Phase 1),
- Ecole élémentaire Paul Bert : la réfection de la toiture (Phase 1)
- Ecole maternelle Paul Bert : le remplacement des menuiseries entrepris en 2022, s'est poursuivi en 2024 avec la pose de stores extérieurs d'une classe + Changement des menuiseries du réfectoire pour atteindre l'objectif des 100% des menuiseries de l'école.
- Groupe scolaire Parmentier : le remplacement des menuiseries entrepris en 2023, s'est poursuivi en 2024 pour atteindre 90% des menuiseries du groupe scolaire.
- Futurs locaux de la police municipale : les travaux d'aménagement et d'isolation des locaux ont démarré avec une fin des travaux prévue en mars 2025 (Phase 1).

Par ailleurs, **13 autorisations ont été délivrées en 2024 par le service urbanisme pour des demandes d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)** ce qui porte le total à 51 depuis 2022.

Les services de la commune ont travaillé avec le Territoire Paris Est Marne & Bois afin de régler au mieux les ITE des bâtiments privés sur le domaine public dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

On retrouve dans ces dispositions les règles d'épaisseur autorisée de l'ITE sur voie et sur le domaine privé, leur retrait du calcul de l'emprise au sol ainsi que les exceptions patrimoniales et architecturales.

### 1-1-1-4 – Réglementation sur la consommation énergétique des bâtiments tertiaires

Promulguée fin 2018, la loi ELAN a inscrit au Code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 vient fixer les conditions d'application de cette mesure.

Il définit le champ d'application de l'obligation, tout comme les conditions de détermination et modulation des objectifs de réduction. Le texte précise également les modalités de recueil et de suivi des consommations d'énergie via la plateforme informatique OPERAT, et fixe les sanctions administratives en cas de non-respect des obligations.

En 2022, **28 bâtiments communaux ont fait l'objet d'une déclaration sur la plateforme OPERAT** et devront soit :

- **Réduire de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment**, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010 ;
- **Atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.**

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires et preneurs à bail :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- Installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils ;
- Faire évoluer le comportement des occupants.

**En 2024, le plan d'action s'est poursuivi avec la transcription des objectifs 2030 sur les bâtiments concernés et des propositions de travaux pour réduire la consommation énergétique des bâtiments les plus consommateurs.**

#### Travaux 2024 :

Remplacement des menuiseries simple vitrage dans divers Bâtiments :

##### **Marché notifié en 2024 (Travaux prévus 1 trimestre 2025).**

Fourniture et pose d'un ensemble de menuiseries, avec les caractéristiques suivantes :  
 $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ , Vitrage : Double Vitrage 4/20/4, Acoustique :  $R_w + C_{tr} \geq 30 \text{ dB}$ ,

Concerne les bâtiments suivants :

- Ecole élémentaire Victor Hugo : 7 ensembles
- Ecole maternelle Raspail : : 7 fenêtres avec impostes + 2 portes avec impostes
- Ecole élémentaire Charles Péguy : : 4 ensembles composés de 3 châssis
- Ecole maternelle Raspail : : 6 ensembles avec impostes
- Gymnase Charles Péguy : l'ensemble des menuiseries
- Maison Pour Tous Pompidou : : 5 ensembles (2 châssis coulissants / 1 châssis ouvrants oscillant battants / 1 porte / 1 châssis circulaire)
- Ecole maternelle Paul Bert : office + réfectoire

## Bâtiments de la police municipale :

- **Réaménagement et isolation des futurs locaux** : Fin des travaux en mars 2025

## Nouvel Espace Culturel Charentonneau

- **Réaménagement des locaux de l'Espace culturel de Charentonneau** :  
Passage en LED, embellissement d'un hall d'entrée avec rénovation des espaces d'accueil, bar, cuisine, sanitaire, rénovation du réseau de plomberie y compris le changement du Ballon d'eau chaude, isolation acoustique dans les cloisons, changement des châssis vitrés extérieurs en profilé aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique.

## 1-1-2 - LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### **ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAE<sub>nR</sub>)**

Dans le cadre de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (dite loi APER) de 2023, il est désormais proposé aux communes de définir des périmètres dits « zones d'accélération » sur le territoire communal qui permettent aux différents acteurs, privés comme publics, de s'inscrire de manière pro-active dans une démarche de développement des productions des énergies renouvelables.

Cela se fait en facilitant les différentes démarches administratives, en réduisant leurs délais, mais aussi en facilitant la mobilisation de financements pour les porteurs de projet. Les aides financières devraient être définies prochainement par décret, mais elles permettront aux institutionnels comme aux particuliers de prévoir des travaux d'ampleur en faveur des énergies renouvelables.

Aussi, la Ville a décidé, par délibération du Conseil Municipal le 21 mars 2024 relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, d'instaurer comme périmètre l'ensemble du territoire de Maisons-Alfort pour tous les projets relatifs au solaire photovoltaïque, au solaire thermique et à la géothermie, qu'elle soit de surface ou profonde.

### 1-1-2-1 - Le déploiement de la géothermie

La géothermie qui consiste à exploiter l'eau chaude stockée dans le sous-sol de la planète compte parmi les énergies renouvelables les plus écologiques et les plus économiques.

Le réseau de géothermie de Maisons-Alfort, créé en 1984, est le 3<sup>ème</sup> plus grand réseau d'Ile-de-France. Grâce à deux stations géothermiques, la commune limite le rejet dans l'atmosphère de Co2 et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons.

Cette énergie est un atout précieux dans la lutte contre le réchauffement climatique et contre la pollution car elle permet d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 28.000 tonnes de dioxyde de carbone, 53 tonnes de dioxyde de soufre et 70 tonnes de monoxyde d'azote.

Grâce à la télégestion, gestion à distance par ordinateurs, les installations géothermiques sont surveillées en permanence, ce qui permet de contrôler leur bon fonctionnement, de veiller en continu au niveau de la température et d'adapter la fourniture de chaleur à la demande des usagers.

Mode de chauffage alternatif, la géothermie est concurrentielle économiquement et permet de supprimer le recours à d'autres combustibles plus polluants pour l'environnement.

***Pour l'année 2024, et au-delà de la réhabilitation de la chaufferie des Juiliottes, plus de 600 équivalents logements supplémentaires ont été raccordés (ou sont en cours de raccordement) à la géothermie :***

	ADRESSES	NOMBRE DE LOGEMENTS
CENTRE DES IMPOTS	51 rue Carnot	14
LOKALIS	85-87-89 rue Carnot	30
RATP	108/114 rue Marc Sangnier	66
France TERRE ASILE	112 rue du chemin Vert / rue des Mèches (Créteil)	100
RESIDENCE	49-51 avenue du Général de Gaulle	22
RESIDENCE	39 avenue du Général de Gaulle / impasse Riçois	52
NOVAXIA	19 avenue du Professeur Cadiot	137
COGEDIM	16/18 rue Charles Martigny	153
ANF (Agence Nationale des Fréquences)	78 avenue du Général de Gaulle	30
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>604</b>

***Ce qui porte le total à 17 422 équivalents logements sur la commune de Maisons-Alfort.***

#### *1-1-2-2 - Les panneaux photovoltaïques et le développement d'une ferme solaire urbaine*

La Ville de Maisons-Alfort souhaite utiliser les toitures de ses bâtiments publics pour des actions environnementales, et ainsi conforter sa politique de reconquête écologique du cadre urbain.

A ce titre, elle a travaillé avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire Charles PEGUY et de l'école maternelle Hector BERLIOZ.

Le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019 a autorisé cette occupation en vue de l'installation et de l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des deux écoles concernées par le projet.

Ces panneaux ont été posés à l'automne 2020. Leur raccordement au réseau de distribution a été réalisé au premier trimestre 2021.

De nouveaux panneaux ont été posés en 2023 sur la Maison de l'Environnement.

***Par ailleurs, 13 dossiers sur 19 déposés au service urbanisme pour l'installation panneaux photovoltaïques ont été acceptés en 2024.***

## FERME SOLAIRE URBAINE

Dans le cadre de ses interventions pour la transition écologique et énergétique, la commune de Maisons-Alfort souhaite poursuivre son action en équipant les toits de plusieurs bâtiments et équipements publics de panneaux photovoltaïques.

La commune de Maisons-Alfort et le SIGEIF ont signé, le 29 Mars 2022, une convention d'occupation du domaine public de premier rang afin de permettre au Syndicat d'implanter des panneaux photovoltaïques.

***Ce projet représente un potentiel de 40 950m<sup>2</sup> de toitures réparties sur 72 bâtiments municipaux afin de favoriser une production durable de l'Energie.***

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation de travaux préparatoires (pose de garde-corps, de lignes de vie, confortation des toitures, autorisations d'urbanisme...) sur 3 sites nouveaux :

- ***Ecole maternelle Paul Bert***
- ***Ecole élémentaire Victor Hugo et le Conservatoire***
- ***Ecole élémentaire Edouard Herriot***

Ces trois sites seront équipés de panneaux photovoltaïques en 2025.

## 1-1-3 - L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les travaux de rénovation de l'éclairage public engagés en 2018 se sont poursuivis afin de moderniser le matériel et de réaliser des économies d'énergie. Il s'agit notamment de développer la technologie LED qui est moins consommatrice mais qui permet aussi de bénéficier d'une maintenance réduite du matériel.

***En 2024, l'intégralité des candélabres des rues suivantes ont été équipées de LED :***

- ***Avenue Gambetta,***
- ***Rue Victor Hugo,***
- ***Rue Georges Médéric,***
- ***Rue Gabriel Péri,***
- ***Rue du 8 mai 1945,***
- ***Rue Roger François,***
- ***Rue de Normandie,***
- ***Rue de Champagne***
- ***Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny***

Ce programme s'achèvera en 2026.

Cette action va générer ***une économie d'énergie entre 40 et 50%*** selon qu'on soit passé de lampes au mercure ou au sodium à la LED.

## 1-1-4 - LA GESTION DE L'EAU

S'agissant de la **gestion de l'eau potable**, la Ville est membre, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF). Créé en 1923, il est le premier producteur et distributeur en France. Il alimente ainsi 4,5 millions d'habitants.

Les données 2024 relatives à la gestion de l'eau potable sur la commune de Maisons-Alfort ne sont pas encore disponibles car publiées généralement entre juin et septembre de l'année suivante. Néanmoins, tous les rapports sont consultables sur <https://www.sedif.com/rapports-annuels>.

A noter que le Territoire ParisEstMarne&Bois œuvre depuis de nombreuses années pour l'assainissement de la Marne avec :

- La création d'unité de dépollution pour lutter contre les rejets autoroutiers de l'A4
- La mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Assainissement
- La mise en place de filets « Anti-Déchets »

Cela représente un réseau de 900 km sur 13 communes, pour un total de 520 000 habitants et 34 000 parcelles branchées aux réseaux de l'établissement public, Sans compter les habitants qui sont raccordés sur les réseaux départementaux qui traversent aussi son territoire.

### 1-1-4-1 - La récupération des eaux pluviales

La Ville poursuit et renforce sa politique de récupération des eaux pluviales. Cette eau en provenance des toitures des bâtiments publics à proximité directe sert à l'arrosage des espaces verts et des jardinières de ces secteurs, notamment à l'école élémentaire Pompidou ou encore à la Maison de l'Environnement.

### 1-1-4-2 - Réutilisation de l'eau de la piscine municipale

La ressource en eau étant un enjeu environnemental majeur, la Ville procède à **la réaffectation des eaux utilisables pour nettoyer les trottoirs de la Ville avec l'eau de surface de la piscine.**

Cette eau chlorée passe dans un bassin de décantation au lieu de partir dans le réseau d'assainissement et est utilisée par la laveuse du prestataire de la ville.

### 1-1-4-3 - Le contrôle de la qualité de l'eau potable

De même, le contrôle de la qualité de l'eau est réalisé sous la responsabilité du délégataire VEOLIA et du SEDIF.

Ainsi, l'eau du robinet doit répondre à des normes très strictes, elle doit respecter deux conditions essentielles :

- Ne pas contenir d'organismes microbiologiques, ou de virus, susceptibles de provoquer des maladies,
- Ne pas présenter de concentration en substances physico-chimiques indésirables telles que les nitrates, les pesticides, les métaux lourds (cuivre, mercure, plomb) supérieurs aux normes.

En outre, elle doit satisfaire à des critères de confort portant sur la couleur ou le goût.

Trois niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée par le SEDIF et assurent sa conformité à la réglementation française et européenne.

- **Le contrôle sanitaire**, contrôle officiel, assuré sous l'autorité des Agences Régionales de Santé (ARS), confié à des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé, porte sur l'eau brute, l'eau produite et l'eau distribuée.
- **La surveillance sanitaire**, conduite par le délégataire du SEDIF, représente plus de 250.000 analyses/an sur la ressource, les filières de traitement et le réseau de distribution.
- **Le contrôle contractuel**, confié par le SEDIF aux laboratoires choisis par l'ARS Île-de-France, renforce le contrôle qualité en sortie d'usines et sur le réseau, en fixant, pour certains paramètres, des exigences de qualité plus strictes que la réglementation en vigueur.

Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires conduite par le délégataire et reconnue par une certification ISO 22 000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- Des ressources surveillées
- Des installations de production et de distribution performantes,
- Des procédures de gestion des risques adaptées.

Il est à noter que pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation.

Ainsi, le contrôle sanitaire analyse 54 paramètres (obligation légale) alors que le SEDIF dans le cadre de sa surveillance sanitaire en analyse 69.

Aucun résidu de médicament n'a jamais été mesuré dans les eaux produites par les usines du SEDIF qui poursuit la surveillance dans le cadre des nouveaux paramètres.

De plus, une information complète et régulière est mise à la disposition des abonnés.

#### [1-1-4-4 - La gestion centralisée de l'arrosage](#)

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources et notamment l'eau, la Ville a mis en place en 2011 la gestion centralisée de l'arrosage. Elle permet d'adapter les arrosages des différents sites aux conditions climatiques.

Dans une démarche d'économie d'eau **le service espaces verts a généralisé en 2024 l'utilisation du paillage pour les massifs arbustifs mais également pour les plantes vivaces et annuelles**. Les matériaux employés limitent l'évaporation d'eau, apportent de la matière organique et jouent un rôle esthétique.

Aussi pour les arbustes et plantes vivaces **l'utilisation du copeau issu du produit de coupe d'élagage permet le réemploi de ce matériau in situ limitant les sources de pollution**.

Enfin pour répondre à la problématique de diminution des ressources en eau et du réchauffement climatique la palette végétale a été modifiée dans ce sens.

**Les plantes choisies en 2024 dans le cadre de nouvelles créations sont économes en arrosage comme les massifs de vivaces pour les parterres du parvis de la Maison de l'Environnement ou de l'église Saint Remi.**

#### 1-1-4-5 - La pose de blocs de douche avec temporisateurs et d'économiseurs d'eau

Depuis plusieurs années, les douches des vestiaires des équipements sportifs font l'objet d'un programme de remplacement de leur alimentation afin de proposer un débit réduit associé à une temporisation de l'utilisation, ce qui permet de réduire de 80% le volume moyen d'eau utilisé.

De même, lors de nouvelles installations ou pour des travaux de rénovation, des systèmes économiseurs d'eau sont installés dans les écoles. Ainsi on retrouve dans les locaux des mousseurs afin de diminuer le débit d'eau. Cela permet de réaliser des économies, de filtrer l'eau et d'éviter les éclaboussures.

***Les douches de la piscine ont bénéficié cette année du remplacement des blocs de douches par des blocs avec temporisateurs et d'économiseurs d'eau***

## 1-2 - LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

### 1-2-1 – LE TRI DES DECHETS

À Maisons-Alfort, une collecte sélective des déchets ménagers est organisée en porte à porte, au domicile des habitants, afin de garantir aux Maisonnais un cadre de vie agréable.

Ainsi, quatre collectes sont réalisées sur la Ville :

- La collecte des ordures ménagères (bacs noirs) ;
- La collecte du tri sélectif pour tous les emballages plastiques, métal et papier (bacs jaunes) ;
- La collecte du verre (bacs verts) ;
- La collecte des déchets végétaux (sacs en papier kraft ou fagots).

Quatre autres types de collectes existent sur la commune :

- La collecte des encombrants et des déchets d'Equipements Electriques (DEEE ou D3E) uniquement sur RDV
- La collecte des déchets toxiques ou déchets ménagers spéciaux (DMS) au niveau de l'éco-station 2 fois/mois (marchés alimentaires)
- La collecte des huiles moteurs : rue de Mesly au niveau du garage municipal

### 1-2-2 – LA COLLECTE DES BIODECHETS

Pour aller plus loin et afin de sensibiliser les jeunes générations à la préservation de l'environnement, la Ville a mis en place en 2018 la collecte des biodéchets dans l'ensemble des écoles et centres de loisirs Maisonnais.

Au total, ce sont plus de 10 tonnes de biodéchets qui sont collectées chaque mois dans les écoles et accueils de loisirs maisonnis, soit 6 tonnes d'engrais et 600 m<sup>3</sup> de biogaz.

Sur l'ensemble de la ville, **en 2024, ce sont 148 tonnes de biodéchets qui ont été collectés** contre 125 tonnes en 2023. (~~Chiffres arrêtés à septembre 2024, les chiffres globaux pour l'année entière seront disponibles au 15 janvier 2025~~)

Depuis le premier semestre 2021, la Ville de Maisons-Alfort a étendu cette initiative aux particuliers et commerçants des marchés alimentaires Maisonnais.

En 2023, la Ville de Maisons-Alfort, en lien avec le Territoire ParisEstMarne&Bois a mis en place des points d'apport volontaire (PAV) de biodéchets sur le marché du Centre et Marché de Charentonneau, accessibles 24h/24 afin que les Maisonnais puissent y déposer leurs biodéchets.

***Afin de permettre aux Maisonnais de trier les biodéchets près de chez eux, trois nouveaux PAV ont été installés en avril 2024 :***

- ***Quartier d'Alfort : 15 rue Bourgelat,***
- ***Quartier des Juillottes :12 rue Georges Gaumé***
- ***Quartier des Planètes : angle rues de Mercure, et Danièle Casanova.***

Ces PAV seront étendus à d'autres lieux dans la ville après étude des besoins afin que chaque quartier puisse disposer de son PAV.

## LES COMPOSTEURS

Depuis 2013, les Maisonnais qui disposent d'un jardin peuvent obtenir gratuitement un composteur pour tous les déchets organiques et de jardin.

Ce dispositif initialement mis en place par la Ville en partenariat avec le SYCTOM puis repris par le Territoire ParisEstMarne&Bois permet de réduire le volume des poubelles qui contiennent environ 30% de déchets organiques et de réduire les nuisances liées au transport et au traitement des déchets. Le compost obtenu est ensuite utilisé comme fertilisant naturel.

Le Territoire met aussi à disposition des lombricomposteurs, d'un format plus petit, pour les riverains qui n'auraient pas l'espace pour installer un composteur classique.

### 1-2-3 – LE DEFI FAMILLES « ZERO DECHET »

Au programme de cette aventure, des ateliers pour les enfants mais aussi pour les adultes, où les participants ont appris à fabriquer des produits ménagers, à réaliser leur propre compost ou encore à fêter Noël en version « Zéro déchets ».

**La deuxième saison de ce Défi a démarré le 10 octobre 2023**, soirée au cours de laquelle les participants se sont vu remettre les outils nécessaires à leur démarche de réduction des déchets (bocaux en verre, sacs en tissu, peson, etc...).

Après 6 mois de défi, les familles Maisonnaises ayant choisi d'adopter un nouveau mode de vie zéro déchet se sont retrouvées une dernière fois lors de la soirée de clôture du défi, le 26 avril 2024 au Moulin Brûlé.

Les différentes équipes ont su très largement relever le défi avec une baisse globale de 44% dans leur production quotidienne de déchets.

Un résultat qui dépasse les résultats de la première édition animée aussi par la société EcoCityZen.

### 1-2-4 – LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La commune, dans le cadre de sa lutte contre le gaspillage alimentaire, a répondu favorablement à la proposition du magasin Biocoop du quartier d'Alfort de collecter ses invendus de fruits et légumes.

Ces produits, non vendables mais tout à fait consommables, viennent compléter l'alimentation des animaux de la Ferme de Maisons-Alfort et permet ainsi de développer la démarche "antigaspi" du magasin.

En effet, à l'exception de quelques agrumes, rien ne se jette et tout se transforme !

Au niveau national, plusieurs études récentes ont montré que la restauration scolaire génère, en moyenne et par personne, 150 à 200 g de déchets par repas, ce qui, à l'échelle de Maisons-Alfort, représenterait plus de 100 tonnes de déchets par an.

En 2017, une première étude sur le gaspillage alimentaire menée dans 13 écoles de la Ville livrées par la cuisine centrale a démontré que le gaspillage alimentaire s'élevait à environ 172g de déchets par repas en moyenne.

Une nouvelle étude sur six semaines de pesées réparties entre Novembre 2022 et Février 2023 a été menée sur l'ensemble des écoles maternelles et 10 des 12 écoles élémentaires de la Ville (sauf Paul Bert et Parmentier B)

Il en ressort que sur les 25 écoles dont les repas sont livrés par la cuisine centrale, la quantité moyenne de déchets s'élève 142 grammes par repas et par convive, soit une diminution de plus de 17%, avec de grandes disparités selon les menus

### 1-2-5 – LE REEMPLOI DES BIENS

Pour promouvoir la réutilisation comme moyen de lutter contre le gaspillage, la Ville a renouvelé son contrat avec le site Internet de vente, Agorastore au mois de Décembre 2023.

La commune mettra systématiquement les objets et matériels devenus inutiles aux services municipaux en vente sur ce site afin de leur trouver une « nouvelle vie » ou une nouvelle utilité.

***En 2024, 2 véhicules ont été vendus sur la plateforme.***

Par ailleurs, diverses initiatives en faveur du réemploi sont menées sur la Ville, notamment dans le secteur de la Culture, à l'image de la médiathèque qui organise chaque année une braderie, c'est-à-dire la vente au prix de 1 euro des documents (livres et CD) retirés de leurs inventaires. La presse (journaux et magazines) est également récupérée chaque semaine afin d'être redistribuée aux associations (l'association Faune Alfort récupère les journaux pour les litières animales) et aux centres de loisirs (qui utilisent les magazines pour leurs ateliers créatifs).

Enfin, chaque année, l'OMC organise sa traditionnelle Foire aux Jouets durant laquelle les Maisonnais sont invités à donner ou revendre les jouets délaissés par leurs enfants afin de leur donner une seconde vie. Les nouveaux acquéreurs peuvent préparer ainsi sereinement les fêtes de fin d'année. Les jouets qui n'auraient pas trouvé de nouvelles maisons sont reversés à la Croix Rouge pour son « Noël solidaire ».

Outre cet événement, l'OMC met à disposition chaque année ses locaux pour l'organisation d'événements similaires portés par le Rotary de Maisons-Alfort.

**L'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Maisons-Alfort Habitat** s'inscrit dans une démarche de rénovation thermique de son patrimoine notamment par le biais d'un Plan Stratégique de Patrimoine ambitieux actualisé tous les ans et établi sur 10 ans.

**Il dispose d'un patrimoine de 2 751 logements et de 466 équivalents logements** (foyers, résidence étudiante, établissements pour personnes âgées dépendantes ou non, ainsi que pour adultes handicapés).

- L'âge moyen du patrimoine est de 57 ans.
- Plus de 80% du parc immobilier bénéficie d'un chauffage sous géothermie.
- Plus de 55% du patrimoine présente des étiquettes énergétiques notifiées de A à D (Diagnostic de Performance Energétique).

Récemment la politique de travaux de rénovation énergétique s'est renforcée avec les aménagements de la résidence des Planètes avec un premier ensemble livré en 2022.

- Le ravalement avec isolation thermique par l'extérieur recouverte d'un enduit.
- La réfection de l'étanchéité de la toiture avec mise en place d'un isolant.
- Le remplacement des menuiseries bois des parties communes par des menuiseries bois double vitrage.
- Le remplacement des stores-bannes en toile des séjours et cuisines.
- L'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable simple flux.

Ces travaux se poursuivent sur **les immeubles 3-4 rue de Neptune et 5-6 rue de Marne (176 logements) qui ont été livrés fin 2024 et ont été engagés sur les bâtiments 1-2 rue de Marne, 3-4 rue de Marne et 7-8 rue de Marne (264 logements)** conformément aux dispositions du marché de travaux notifié par l'ESH de Maisons-Alfort.

Ces travaux représentent près de 6 millions d'euros d'investissement.

**L'ESH de Maisons-Alfort prévoit également dès 2025 d'engager une démarche similaire sur la résidence « Les Saules » aux Juillottes et à l'horizon 2026 sur les ensembles de Berlioz.**

A terminaison du Plan Stratégique de Patrimoine (2034), **plus de 50% du patrimoine de Maisons-Alfort Habitat aura fait l'objet d'une rénovation thermique.**

Les économies de charges réalisées (plus de 30% des dépenses énergétiques), associées à l'amélioration de l'étiquette énergétique (relevée à C) bénéficient intégralement aux locataires, sans répercussion financière de Maisons-Alfort Habitat.

L'ESH Maisons-Alfort Habitat a également procédé sur 2024 :

- Au remplacement des fenêtres de la résidence Marceau - 97 logements -

- Au changement des candélabres :

- Des résidences sises 1 à 18 square Berlioz (finalisation 2024).
- Des espaces extérieurs des ensembles des Planètes - sous gestion de l'Association Foncière Urbaine Libre - (engagement 2024).

D'autres travaux d'économie d'énergie sont également programmés par l'ESH de Maisons-Alfort sur les prochaines années :

- L'amélioration des équipements de ventilation (résidences 31 Clémenceau, 128bis rue Jean Jaurès, ensembles R+4 des Planètes).
- La réfection des étanchéités en toitures-terrasses (résidence le Morvan).

L'ESH de Maisons-Alfort prévoit ainsi de consacrer près de 20 M€ d'investissement sur les 10 prochaines années à son plan de rénovation énergétique.

L'ESH est également accompagné dans le cadre de sa programmation en constructions neuves et de d'acquisition-amélioration de logements de bureaux d'études spécialisés dans le respect de la réglementation applicable et de l'optimisation des performances énergétiques aux résultats attendus.

### **Entretien courant**

Par ailleurs, L'ESH de Maisons-Alfort, dans le cadre de l'entretien courant et interventions régulières sur son patrimoine, s'inscrit dans une démarche de recherche continue d'économies énergétiques :

A titre d'illustration :

- L'ensemble des réseaux de chauffage commun (horizontaux) et équipements en chaufferie de Maisons-Alfort Habitat a fait l'objet, sur 2022 et 2023 de la pose d'un calorifuge limitant les déperditions d'énergie.
- Les luminaires (défaillance, campagnes de modernisation) sont systématiquement remplacés par des équipement LED.

### **Autres Bailleurs**

La Ville de Maisons-Alfort sollicite également régulièrement les autres bailleurs présents sur la Commune dans le cadre des investissements à venir sur leur patrimoine à l'image des résidences Carnot - 471 logements sis 50-56 rue Carnot - dont les travaux se sont achevés sur décembre 2023 (rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment : façades, fenêtres et toitures ainsi que des intérieurs : électricité et plomberie en logements).

## Perspectives 2025

- Poursuite du remplacement des menuiseries extérieures. Un nouveau marché de remplacement des menuiseries pour les bâtiments communaux de la Ville sera lancé en 2025.
- Poursuite de la pose de rideaux, de stores et de volets occultants dans les classes et les réfectoires des écoles.
- Expérimentation de films anti-UV dans le groupe scolaire Jules Ferry
- Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Ville réalisera les études et travaux suivants :
  - Rénovation du bureau et des vestiaires du Centre Horticole
  - Rénovation de la toiture de l'école élémentaire Paul Bert phase 2
  - Rénovation du réseau d'alimentation en eau de la Maternelle Pompidou (2025-2026)
  - Rénovation du Gymnase Péguy
  - Rénovation des blocs sanitaires dans les écoles (2 écoles maternelles et 2 élémentaires)
  - Travaux des locaux du Relais Petite Enfance dans les anciens locaux de la CPAM avec isolation, passage à un éclairage LED et raccordement à la Géothermie.
  - Travaux de réaménagement du conservatoire
  - Travaux de réaménagement et isolations des locaux de la police municipale, avec la rénovation de la toiture.
- Diagnostics thermiques des bâtiments afin de poursuivre et prioriser les actions de rénovation futures.
- Relamping LED du préau de la maternelle Raspail.
- Ajouts de nouveaux points d'apport volontaire pour les biodéchets.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de :
  - L'école maternelle Paul Bert
  - L'école élémentaire Victor Hugo et du Conservatoire
  - L'école élémentaire Edouard Herriot

## AXE 2

# VALORISER LA NATURE EN VILLE ET PROTEGER LES ANIMAUX

### 2024

164 arbres plantés dans le cadre du Programme « 1 000 Arbres »  
Remplacement de 147 arbres morts

#### Janvier

Subvention à l'association Chiens Guide d'Aveugles  
pour le parrainage d'un maisonnaï malvoyant

#### Mars

Convention avec l'EnVA et le Département pour la plantation d'arbres  
au sein du Petit Bois de l'école vétérinaire

#### Avril

Plantations des massifs de vivaces sur le parvis de l'église Saint Remi  
et à la Maison de l'Environnement

Ouverture d'un Caniparc aux Planètes

Miel maisonnaï récompensé par la Métropole

#### Mai

Distribution aux habitants des plantes bisannuelles

#### Juin

Remise du Label « Ensemble arboré remarquable »

#### Juillet – Aout

Distribution des légumes produits par le maraichage  
aux crèches de la ville et la restauration municipale

Distribution aux habitants des plantes annuelles

Réfection complète des cours maternelle et élémentaire de l'école Parmentier  
avec une augmentation des surfaces perméables

Réalisation des emmarchements, réparation du ponton en bois  
et remplacement des assises aux Bords de Marne

#### Septembre

Diagnostic phytosanitaire des arbres dans les établissements scolaires

#### Novembre

Présentation du projet de transformation du square René Coty

Présentation du projet Baignade en Marne

Obtention du label « Ville amie des animaux »

#### Décembre

Plantation mécanisée des bulbes en vue de leur pérennisation sur l'avenue Cadiot

## 2-1 - PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

La Ville a toujours accordé une place prépondérante à la préservation et au développement de son patrimoine arboré.

Pour préserver le patrimoine vert, la majorité des arbres est conduit en port libre, limitant les interventions drastiques. Sur ces sujets, les interventions concernent la suppression du bois mort et l'allègement des charpentières, ainsi que la taille de formation sur les jeunes sujets.

Cet allègement a pour objectif de faire pénétrer plus de lumière dans la rue ou encore de rehausser les couronnes afin de faciliter la circulation des usagers.

De nombreux sujets sont aujourd'hui arrivés à maturité sur la ville, pouvant engendrer leur remplacement.

Les arbres abattus sont dans la mesure du possible remplacés par de jeunes sujets au même emplacement.

Dans des conditions de concurrence, les nouveaux sujets sont rapidement dominés ce qui empêche leur développement. ***La ville développe dès lors une réflexion sur les remplacements futurs afin de pérenniser son patrimoine vert.***

Pour accompagner cette démarche, ***un marché de diagnostic phytosanitaire des arbres a été conclu en 2024.*** Il permettra de recenser le patrimoine arboré et son état phytosanitaire. C'est une réelle avancée en vue d'une gestion cohérente qui comprendra également une programmation d'opérations de remplacements.

Compte tenu d'un nombre très important d'arbre sur la ville ce diagnostic sera réalisé sur plusieurs années. En 2024, une première partie a été réalisée dans les établissements scolaires.

***En 2024, 147 arbres ont été abattus et remplacés*** par des sujets jeunes afin de reconstituer et pérenniser le patrimoine arboré de la Ville.

### **ARBRES REMARQUABLES**

Un ensemble de 26 platanes, âgés de 150 ans, situé entre la Maison de l'Environnement et le parc du Moulin Brûlé, a été reconnu par l'association A.R.B.R.E.S. avec le label « Ensemble arboré remarquable », validé par le secrétariat d'État à la Biodiversité. Ces arbres témoignent de l'histoire locale et des projets d'embellissement des berges de la Marne, tout en jouant un rôle écologique essentiel en offrant un habitat à diverses espèces animales et végétales.

Créée en 1994 par Georges Feterman, A.R.B.R.E.S. a pour mission de préserver le patrimoine arboré et a attribué plus de 1 000 labels à ce jour. Ce label garantit une protection durable des arbres concernés, aucun spécimen labellisé n'ayant été détruit depuis 30 ans.

La remise officielle du label s'est tenue le 15 juin à la Maison de l'Environnement, en présence de la maire Marie-France Parrain et de la municipalité. Cette distinction valorise un héritage naturel remarquable et renforce l'engagement local pour la biodiversité.

## 2-1-1 – LE PROGRAMME « 1000 ARBRES »

Dans le cadre du mandat 2020-2026 et afin de lutter contre les ilots de chaleur, il est prévu la plantation de nouveaux arbres notamment avec le Programme 1000 Arbres.

Pas moins de **788 nouveaux arbres ont été plantés depuis le début du mandat dont 164 en 2024** (espaces publics, écoles et cimetière).

On retrouve également les arbres plantés chez les riverains puisque la ville offre la fourniture et plantation au sein des propriétés des Maisonnais qui en font la demande et souhaitent ajouter des arbres supplémentaires dans leurs jardins.

Ce programme s'inscrit dans le plan 50 000 arbres du département pour lequel une subvention a été accordée à la commune en 2024 pour la plantation d'arbres situés sur le domaine public aux emplacements suivants :

- Délaissés de l'autoroute A86 - rue Arthur Dalidet
- Conservatoire Henri Dutilleux
- Gymnase Saint-Exupéry
- Parc de l'Alsacienne
- Parking Gambetta / rue de Vincennes
- Stade Delaune
- Stade des Juilliottes
- Rue de la Concorde / rue de Gravelle - Voie piétonne

Et aussi

- Placette rue Delalain / rue Grimoult
- Rue de Turin
- Rue Charles Péguy

### **LE PLAN 50 000 ARBRES POUR LE VAL-DE-MARNE**

Aussi, le Département du Val-de-Marne propose de mobiliser les collectivités, les acteurs des territoires et les habitants afin de protéger et pérenniser le patrimoine arboré existant et de planter 50 000 arbres (arbres supplémentaires et non remplacement d'arbres) d'ici à 2028.

Dans le cadre de ce plan « 50 000 arbres pour le Val-de-Marne », le Département est propriétaire et gère un grand nombre de sites : la Ville s'appuiera donc sur ces sites pour développer les plantations sur les propriétés départementales (parcs, routes...) et faire des collèges (et établissements relevant de la compétence départementale) des espaces privilégiés d'accueil de la biodiversité.

A cette occasion, le Département a procédé à la rénovation du Petit Bois de l'Ecole Nationale Vétérinaire à Maisons-Alfort et à l'aménagement des berges de la Marne sur l'avenue de Verdun.

## 2-1-2 – LES PLANTATIONS REALISEES

La lutte contre les îlots de chaleur se traduit également par le développement des différentes strates végétales. Ces dernières, en dehors d'un intérêt paysager indéniable, apportent aussi des lieux d'habitat pour la faune locale.

Ainsi, la Ville a planté en 2024:

- Plus de 1 500 arbustes,
- Plus de 10 000 vivaces,

Pour compléter ce tableau, en 2024 la Ville a planté

- 70 000 bisannuelles pour le Printemps,
- Pas moins de 80 000 annuelles pour l'Été,
- 2 400 chrysanthèmes,
- Environ 37 000 bulbes pour la floraison printanière.

Il convient de souligner que les végétaux des massifs fleuris sont produits, hormis les bulbes et chrysanthèmes par les serres municipales. Cette production permet d'assurer une excellente qualité du fleurissement de la ville.

Dans une démarche toujours plus durable et afin d'éviter le gaspillage des ressources, le service Espaces Verts a offert aux maisonnaires les plants retirés de ses massifs et excédentaires de sa production.

Les maisonnaires ont ainsi pu aménager leurs espaces verts en venant retirer leurs plantes à la Maison de l'Environnement.

## 2-1-3 – LA GESTION RAISONNEE ET DIFFERENCIEE

En 2024, la commune poursuit son **programme de gestion différenciée**, afin de préserver les 289 espèces végétales et 38 espèces d'animaux présents à Maisons-Alfort.

Ceci se traduit par un fauchage tardif dans les espaces suivants :

- Certaines parties du square du Docteur Gilbert,
- Le parc de l'Alsacienne,
- Le cheminement Hébert,
- Plusieurs zones des délaissés de l'autoroute A86,
- Le site du verger au parc des Hanneçons.

L'utilisation du paillage issu de broyage des branches d'élagage, des produits de tonte et paillage de feuilles broyées enrichies en algues contribue à développer la microfaune souterraine.

La commune n'utilise plus depuis 2015 de pesticides respectant ainsi un **engagement zéro-phyto** y compris au cimetière municipal.

Par ailleurs, une signalétique spécifique est installée le long du bras mort de la Marne dans le Parc du Moulin Brûlé.

Elle explique le travail des jardiniers de la Ville en matière de gestion différenciée et recense également la faune et la flore naturellement présentes et préservées sur ce site. Des visites sont organisées dans le cadre de différentes manifestations (fêtes des jardins, actions pédagogiques pour les classes...) afin de sensibiliser les habitants à l'intérêt de la préservation de la faune et la flore du site et du territoire.

### 2-1-4 - L'ECO-PATURAGE

Maisons-Alfort a signé en 2021 une convention avec la Gendarmerie nationale afin de mettre en place de l'éco-pâturage.

Le Fort de Charenton a ainsi accueilli cinq chèvres Poitevines et dix moutons Causse du Lot, surveillés par les fermiers de la ville, pour entretenir les espaces verts des contreforts de manière durable et écologique.

Cette démarche propose une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces. Elle permet non seulement de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées, mais également les déchets verts liés à la fauche participant à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. L'éco-pâturage contribue enfin à limiter l'embroussaillage et à contrôler les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès, comme les buttes du Fort de Charenton.

En 2022, une convention complémentaire a été signée augmentant la surface possible d'entretien de 6 120 m<sup>2</sup>, soit une surface totale de 27 120 m<sup>2</sup> désormais.

***Le renouvellement de la convention a eu lieu au début de l'année 2024.***

#### **LE LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »**

Nos efforts en matière de développement des espaces verts et notre souci de l'écologie au quotidien sont récompensés par le renouvellement tous les trois ans depuis 1996 du « Label 4 Fleurs » et par l'obtention de la « Fleur d'Or 2010 » puis de la « Fleur d'Or 2016 ».

En 2019, nous avons été la seule ville en France à avoir obtenu le prix national pour la « Reconquête écologique du cadre urbain », décernés par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

***En 2023, la ville a confirmé sa 4<sup>ème</sup> fleur à la suite du passage du jury en juillet.***

Ces prix récompensent la démarche exemplaire de la Ville en matière de fleurissement mais également tout particulièrement la politique qu'elle mène de longue date en matière d'amélioration du cadre de vie des Maisonnais, notamment pour l'entretien, la rénovation des espaces verts, la préservation de la biodiversité et de l'environnement, le développement des trames vertes dans les quartiers, l'aménagement urbain ou la valorisation du patrimoine.

***Le jury du CNVVF a par ailleurs noté l'attention particulière de la Ville aux actions pédagogiques.***

Le prochain passage du jury est prévu en 2026.

## 2-1-5 – LA LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEUR

À Maisons-Alfort, dans toute nouvelle opération, la composante environnementale est essentielle. Ainsi, chaque nouveau projet est conçu en prenant en compte des critères écologiques essentiels, tels que la perméabilité des sols ou encore la lutte contre les îlots de chaleur.

### 2-1-5-1 - Végétalisation des cours d'écoles

Les cours d'écoles sont souvent très minérales, répondant par leurs surfaces bitumées aux besoins de pratiques d'activités de jeux libres, sportives, de regroupements exceptionnels ou événements festifs ponctuels.

La municipalité a engagé, il y a plusieurs années, un vaste programme de rénovation et de végétalisation des cours d'école car elles offrent un fort potentiel d'adaptation aux changements du climat.

Les objectifs du programme se concentrent sur 3 axes principaux :

- Un rafraîchissement des cours par la végétalisation, la transformation d'une partie des espaces minéralisés en zones végétalisées afin de ramener la nature à l'école. L'introduction de nouveaux matériaux clairs.
- Le déploiement de nouvelles activités pédagogiques avec les plantes, le sol, l'eau, et en adéquation avec les usages pédagogiques existants tels que le sport.
- Une meilleure gestion des eaux pluviales avec désimperméabilisation des sols et mise en place de systèmes de récupération d'eau de pluie.

Ainsi, près d'une dizaine d'établissements en ont déjà bénéficié.

***En 2024, ce sont les cours de la maternelle et de l'élémentaire B de l'école Parmentier qui ont fait l'objet de travaux.***

A l'occasion de ces travaux les cours ont été réorganisées permettant des activités nouvelles, plus diversifiées. Des surfaces imperméables ont été réduites, des revêtements clairs mis en place. Des nouveaux végétaux ont été plantés apportant une touche de saisonnalité.

### 2-1-5-2 - Végétalisation du Cimetière Communal

Dans le prolongement des travaux d'embellissement déjà réalisés, la Ville a également souhaité offrir aux Maisonnais un lieu davantage propice au recueillement, plus agréable et apaisant. C'est pourquoi, les allées du cimetière ont été entièrement remises en état et végétalisées afin de désimperméabiliser les sols, de limiter la pousse d'herbes folles et de simplifier l'entretien.

Dans la continuité des travaux de végétalisation réalisés au cimetière en 2023 ***la ville a poursuivi la plantation d'arbres avec 3 nouveaux sujets en Mars 2024*** créant un véritable îlot de fraîcheur accueillant pour les oiseaux, la faune et la flore locale.

## LE FUTUR SQUARE RENE COTY

Le 16 novembre 2024 au Moulin Brûlé, les Maisonnais ont été invités à découvrir en avant-première le projet de réaménagement du square René Coty, prévu pour début 2025. Ce projet clé du mandat 2020-2026 vise à transformer cet espace de 2 400 m<sup>2</sup> situé au cœur de Charentonneau en un lieu de détente modernisé, sécurisé et adapté aux attentes des habitants et enjeux climatiques.

Le réaménagement du square René Coty met un accent particulier sur le **développement des espaces verts** et la valorisation de la biodiversité. Actuellement doté de 39 arbres, le site bénéficiera d'une analyse phytosanitaire complète qui guidera la plantation de **12 nouveaux arbres** robustes et adaptés aux enjeux climatiques. Ces plantations seront enrichies par des massifs de végétation variés, comprenant des espèces hautes, persistantes et fleuries, pour créer une **ambiance de sous-bois** propice au repos et au ressourcement.

L'intervention inclura une **désimperméabilisation significative des sols**, permettant une meilleure infiltration des eaux de pluie pour nourrir les végétaux, tout en réduisant les risques d'inondation. L'utilisation de revêtements clairs et perméables participera à l'atténuation des îlots de chaleur, un enjeu crucial dans le contexte du changement climatique.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large visant à faire du square un **refuge écologique urbain**. Les nouvelles zones végétalisées créeront un habitat pour la faune locale, tandis que les aménagements favorisant les mobilités douces et apaisées permettront aux habitants de profiter pleinement de cet écrin de verdure.

Ce projet reflète l'ambition de Maisons-Alfort d'intégrer les **espaces naturels** au cœur de ses projets urbains, tout en répondant aux attentes des habitants et aux défis environnementaux d'aujourd'hui.

## UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – LE PLUI

***Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document de planification qui définit notamment les possibilités de construction et d'usage des sols.***

L'élaboration d'un tel document vise à porter à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat, d'environnement et de déplacements sur la base d'un projet de territoire.

Cette réglementation impose différentes règles d'aménagement du Territoire comme :

- Un quota minimum d'espaces verts, en pleine terre selon les zones de la commune.
- La gestion de l'eau pluviale.
- La protection de la faune et de la flore sur les emprises de chantier et leurs abords notamment les lieux de nidifications des oiseaux ou des espèces protégées
- Des préconisations pour assurer la qualité architecturale et environnementale des constructions
- La mise en valeur des berges de la Marne, d'un point de vue paysager et de connexion avec le parc urbain
- L'importance des aménagements cyclables et piétons.
- La renaturation de la ville
- Etc...

***Le PLUi a été voté en Conseil de Territoire le 12 Décembre 2023.***

***Il est exécutoire depuis le 12 janvier 2024.***

La Ville n'a donc pas modifié son règlement par rapport au Plan Local d'Urbanisme existant auparavant, qui imposait déjà :

- Des quotas minimums d'espaces verts en pleine terre selon les zones de la commune,
- Une zone dite « naturelle » qui est inconstructible
- La protection des bords de Marne et des parcs publics de la Ville,
- Ou encore la gestion des eaux pluviales.

Cependant, ce nouveau document permet d'intégrer des objectifs complémentaires, notamment par la création d'OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation) sur l'ensemble du territoire.

Il est donc mis en avant la volonté de :

- Renforcer les espaces de nature (jardins, parcs, squares...),
- Préserver les trames bleues et vertes voir les augmenter là où cela est possible,
- Intégrer la trame noire,
- Renforcer les corridors écologiques existants,
- Améliorer la perméabilité des sols,
- Favoriser les déplacements en mode doux,
- Favoriser la circulation de la faune de jour comme de nuit,
- Améliorer le traitement des cœurs d'îlots...

## 2-2 - FAVORISER LA PLACE DES ANIMAUX EN VILLE

### **MAISONS-ALFORT : VILLE AMIE DES ANIMAUX**

Maisons-Alfort a été honorée du label « Ville amie des animaux » avec une distinction « 1 patte avec encouragements du jury », une belle reconnaissance de ses efforts en faveur du bien-être animal.

Ce label célèbre des initiatives variées :

- Création d'un caniparc dans le quartier des Planètes avec Maisons-Alfort Habitat,
- Soutien à l'association Chiens Guides d'Aveugles,
- Organisation d'ateliers sur la faune sauvage à la Maison de l'Environnement.

La Ville s'engage à aller plus loin : un guide dédié aux animaux en ville est en préparation, accompagné d'une carte SOS animal à utiliser en cas d'urgence.

Cette distinction incarne l'ambition d'une ville où humains et animaux cohabitent harmonieusement, et invite à poursuivre cet élan solidaire et bienveillant.

### 2-2-1 – LES REFUGES LPO

Dans le cadre de cette politique de préservation et de valorisation des espaces naturels, la commune de Maisons-Alfort a sollicité la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), pour inscrire plusieurs espaces naturels dans la démarche « Refuge LPO ».

En 2020, **huit sites ont été agréés « Refuge LPO »** à savoir l'île du Moulin Brûlé et ses abords (1.5 ha), la ferme de Maisons-Alfort (1.5 ha) et les cinq parcs et squares de la trame verte du Centre-Ville (4.68 ha).

En effet, ces lieux font l'objet d'une gestion douce et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, et sont éligibles à ce label.

Le diagnostic écologique a été effectué par la LPO et une réunion de présentation de celui-ci s'est tenue permettant de déterminer les axes de développement possibles. Cette année la Ville a mis en place de nombreux nichoirs pour plusieurs espèces notamment mésanges charbonnières, chouette hulotte et chauves-souris.

Aussi afin de préserver le cycle de vie des oiseaux les tailles et élagage des haie et arbres sont prioritairement réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux.

## 2-2-2 – LA GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES

On compte aussi **7 pigeonniers installés sur le territoire de la commune.**

Ils sont situés :

- Au parc du Vert de Maisons,
- Au pont de Charenton,
- Au Stade Delaune,
- Au parc du Moulin Brûlé,
- Sur l'avenue Gambetta,
- Rue de Marne,
- Cours des Juilliottes

Ces pigeonniers permettent la sédentarisation de pigeons et évitent la multiplicité des nichages, régulant ainsi, par le retrait des œufs, la population colombophile.

Les perruches font également partie des espèces envahissantes sur la ville.

Celles-ci sont particulièrement présentes sur l'île du Moulin Brûlé et sur l'avenue Busteau. Cette espèce exotique, qui se reproduit en Ile-de-France depuis les années 90, est protégée et ne semble pas représenter de menace pour la biodiversité. Elle représente cependant une nuisance pour les riverains.

Aussi la commune a réalisé des opérations d'effarouchement avec un fauconnier afin de faire fuir ces perruches par la présence ponctuelle d'un prédateur.

La Ville envisage sur le même principe qu'un pigeonnier contraceptif, **d'installer un système de « perruchier »** qui permettrait de réguler la population de perruches sur la commune, en s'adaptant à cette espèce particulière.

Celui-ci n'est, à l'heure actuelle, qu'un prototype et n'a jamais été testé à échelle communale.

Enfin, dans le cadre des interventions de dératisation et désinsectisation dans les biens appartenant à la collectivité, la Ville a intégré dans son marché avec le prestataire la nécessité d'utiliser des appâts non-nocifs pour repérer la présence de rongeurs, avant de disposer des produits chimiques ayant pour effet de les neutraliser.

Cela permet d'éviter l'utilisation et la dispersion de produits chimiques dans des environnements non-concernés par la présence de nuisibles.

L'ESH de Maisons-Alfort participe aux engagements de la Commune et du Conseil Départemental (objectif de **130 nouveaux sujets sur la période 2024-2028** en lien avec le Département du Val-de-Marne) dans le développement de son patrimoine arboré.

Depuis 2020, l'ESH de Maisons-Alfort a planté près de **120 nouveaux arbres sur son patrimoine existant, principalement sur les résidences Berlioz et Planètes** et s'inscrit dans le maintien de cette production sur les années à venir.

Dans le cadre de ses opérations en constructions neuves, Maisons-Alfort Habitat prévoit également la création d'importants espaces extérieurs arborés, en lien avec les services dédiés de la Ville.

Les remplacements et l'entretien des arbres sont assurés par des intervenants spécialisés, sur base des diagnostics phytosanitaires régulièrement actualisés, et font l'objet de programmations pluriannuelles.

S'inscrivant dans la diversité du traitement des espaces verts de ses résidences et dans l'amélioration continue de la qualité de vie de ses locataires, l'ESH de Maisons-Alfort s'est engagé dans des aménagements paysagers de son patrimoine.

Aussi, le site de Berlioz) a fait l'objet d'importants travaux sur 2021 et 2022, notamment :

- La création d'une circulation et d'espaces modernes associée à l'utilisation de matériaux contemporains.
- Le remplacement de tout le mobilier urbain (bancs, corbeilles, ...) et de l'éclairage extérieur sous candélabres LED.
- La plantation de près de 60 arbres supplémentaires et arbustes en abords.

Sur ce même modèle, **Maisons-Alfort Habitat a engagé des travaux similaires, qui ont débuté en septembre 2024, sur les extérieurs de la résidence Gambetta**

Le secteur des Planètes a également bénéficié depuis 2024 :

- **D'une prairie fleurie à proximité de l'ensemble**
- **D'un cani-parc de près de 200 m<sup>2</sup>.**

## Perspectives 2025

- Poursuite du diagnostic phytosanitaire des arbres situés sur le domaine public et privé de la ville afin de mieux connaître leur état phytosanitaire et d'en assurer une gestion plus efficace.
  
- Poursuite de la végétalisation urbaine avec :
  - La réfection du square René Coty avec la végétalisation de la rue Georghentum
  - La végétalisation de la cour de l'école maternelle Pasteur
  - La réalisation d'une prairie fleurie au parc de la Fontaine
  - La création du jardin des petites haies pour connecter la rue Jean Jaurès avec la rue Charles Martigny
  - La réfection du patio de l'école élémentaire Jules Ferry
  - La poursuite de la végétalisation du parvis de la rue de la Liberté.
  
- Mais aussi
  - La poursuite du programme de plantation des « 1000 arbres » sur le domaine public mais également chez les bailleurs et privés
  - La désimperméabilisation des sols et de la végétalisation de la ville
  - Le fleurissement durable avec plantation des arbustes, vivaces et bulbes
  - Les compléments des massifs de divers sites.
  
- Programmation triennale du développement et de la pérennisation des arbres remarquables en ville.
  
- Développement des actions pédagogiques pour la préservation de la nature en ville au sein de la Maison de l'Environnement, du Maraîchage ou encore des Serres Pédagogiques.
  
- Aménagement d'une baignade en Marne avec la création de la Plage de Maisons-Alfort et d'espaces de loisirs, en lien avec le Territoire ParisEstMarne&Bois
  
- Installation de « perruchiers » sur l'île du Moulin Brûlé et l'avenue Busteau

## AXE 3

# DEVELOPPER UNE MOBILITE PROPRE

2024

Janvier

Rencontre avec les équipes RATP en Mairie

Avril

Concertation publique sur l'abaissement de la vitesse de l'autoroute A4

Juillet - Août

Exposition RATP à la Maison de l'Environnement

Expérimentation Bateau-bus

Septembre

Rénovation de la chaussée rue du Clos des Noyers

Octobre

Mise en place de zones bleues résidentielles dans le quartier Alfort

Novembre

Rénovation de la chaussée du quai Fernand Saguet  
et de la rue du Maréchal Juin

## 3-1 - LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun ont un rôle primordial dans les villes et une importance économique majeure en participant à la réduction de la congestion routière près et dans les centres urbains et à la création d'emplois. Ils constituent un élément clé pour s'attaquer au problème de pollution de l'air en ville tout en contribuant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

La Ville de Maisons-Alfort intervient régulièrement auprès de la SNCF, de la RATP et d'Ile-de-France Mobilités pour améliorer le confort et la fréquence du RER D, de la ligne 8 du Métro et des bus qui desservent notre commune.

### 3-1-1 – LE METRO LIGNE 8

La ligne n° 8 du métro traverse Maisons-Alfort et rejoint la place Balard au sud-ouest de Paris dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement à Créteil-Préfecture au sud-est en suivant un tracé qui passe par Opéra et République.

Cette ligne dessert Maisons-Alfort par trois stations situées sur le tracé de la RD19 :

- Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort
- Maisons-Alfort Stade
- Maisons-Alfort Les Juilliottes

Ainsi, Maisons-Alfort bénéficie d'une bonne desserte directe par les réseaux de transport. La distance retenue pour cette qualification par le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France est de 500 mètres autour des gares RER et des stations de métro.

La commune poursuit son action en faveur de la modernisation des rames de la ligne.

Depuis l'été 2023, des rames rénovées ont été mises en circulation sur la ligne 8 du métro pour remplacer l'ancien matériel vieillissant avec pour objectif de rénover sur une période de 3 ans, 44 rames de la ligne 8 pour le confort des usagers tout en les modernisant techniquement pour réduire les pannes.

### 3-1-2 – LE RER D

La ligne de chemin de fer Paris-Lyon, qui a été ouverte en 1849, marque la limite ouest de la commune et sépare Maisons-Alfort d'Alfortville.

Ces voies ferrées supportent simultanément plusieurs réseaux : celui des grandes lignes avec le TGV Paris-Lyon-Marseille et le réseau régional avec le RER D.

La ligne D du RER dessert une grande partie de la région d'Ile-de-France selon un axe nord-sud. Elle relie Orry-la-Ville (branche D1) et Creil (branche D3) au nord à Melun (branche D2) et Malesherbes (branche 4) au sud, en passant par le cœur de Paris.

Par le RER, Maisons-Alfort n'est ainsi qu'à 6 minutes de la Gare de Lyon depuis la gare de Maisons-Alfort-Alfortville et à un quart d'heure du centre de Paris (Chatelet Les Halles).

Deux gares de RER desservent Maisons-Alfort, celle de Maisons-Alfort-Alfortville en centre-ville et celle du Vert de Maisons au sud de la commune.

La gare de Maisons-Alfort Alfortville est desservie dans les deux sens par :

- 8 trains/heure aux heures de pointes du matin (7h00 à 9h00) et du soir (17h00 à 19h00)
- 6 trains/heure aux heures creuses

La gare du Vert-de-Maisons est desservie dans les deux sens par :

- 4 trains/heure aux heures de pointes du matin et du soir
- 3,5 trains/heure aux heures creuses.

Il est prévu à partir de 2026 de renforcer la fréquence de passages des trains, pour atteindre 16 trains par heure (soit environ toutes les 4 minutes), puis 20 trains par heure en 2030 (soit environ toutes les 3 minutes).

En termes de fréquentation, sont recensés par jour ouvrable :

- 14 509 montants et 15 191 descendants pour la gare Maisons-Alfort Alfortville,
- 6 685 montants et 6 751 descendants pour la gare Vert-de-Maisons.
- Grâce à la mobilisation de la Ville, les 2 gares RER ont bénéficié d'importants travaux de rénovation et d'accessibilité. Des travaux de sécurisation ont notamment eu lieu en 2024 sur la gare Maisons-Alfort Alfortville, par l'installation de nouvelles clôtures de sécurité le long des quais et le remplacement des portiques de contrôle des titres de transport entre le passage souterrain central et les quais.

La Ville a par ailleurs entièrement réaménagé la place de la gare du centre-ville pour un plus grand confort et un accès facilité et sécurisé des très nombreux usagers.

Depuis décembre 2024, les nouveaux RER NG - Nouvelle génération circulent sur la ligne du RER D et à horizon mars 2025, une quinzaine de RER NG circulera aussi sur les heures creuses, de pointe ainsi que le week-end. Cette nouvelle génération de RER ultra-moderne fournira davantage de confort aux usagers, et permettra d'augmenter la régularité des trains et la capacité d'accueil de voyageurs, dont les Maisonnais.

### 3-1-3 – LA FUTURE LIGNE 15

La ville va bénéficier, à partir de 2026, de l'implantation à la gare du « Vert de Maisons » du futur réseau de transport « Grand Paris Express ». Elle deviendra une gare d'interconnexion. Cette future ligne est appelée à faire évoluer sensiblement, dans un proche avenir, les conditions locales de déplacement.

Le réseau de transport « Grand Paris Express » compte environ 205 km de lignes nouvelles reliant 72 gares. Il est organisé autour de liaisons de rocade desservant les territoires de proches et moyennes couronnes et d'une liaison diamétrale permettant de les relier au cœur de l'agglomération.

Ce réseau a pour objectif d'améliorer la qualité de desserte en transports collectifs et de faciliter les déplacements quotidiens dans la région Ile-de-France : étroitement maillé avec les principales lignes urbaines et régionales actuelles, il favorise les déplacements en rocade, dessert des quartiers jusqu'ici enclavés et permet de décongestionner les lignes qui traversent la zone centrale de l'agglomération. Le réseau Grand Paris Express est également au service de l'aménagement du territoire, il permet de relier les principaux pôles métropolitains, vecteurs de développement économique et bassins de vie, les grands équipements du cœur d'agglomération, les gares TGV ainsi que les aéroports.

Il est conçu comme une alternative à la voiture pour les déplacements de banlieue à banlieue. Pour concurrencer la voiture, cette alternative sera pratique, régulière et confortable, tout en préservant l'environnement.

Ce nouveau métro automatique permettra un gain de temps important entre les villes de la région parisienne et soulagera les lignes de RER et de métro déjà existantes. Des travaux de réaménagement et d'embellissement de ce secteur du quartier Liberté/Vert de Maisons vont être réalisés en parallèle et complétés par la création de nouvelles activités commerciales.

Le tracé du futur tronçon du réseau de transport public du Grand Paris traverse le quartier Liberté – Vert de Maisons, au Sud de Maisons-Alfort sur une longueur totale d'environ 530 mètres. Il **présente** les caractéristiques principales suivantes :

- Une section de l'infrastructure souterraine courante du réseau de transport public du Grand Paris entre les emprises ferroviaires à l'Ouest et la rue Valenton à l'Est, en limite de Créteil. Il traverse en souterrain le Square Dufourmantelle et le secteur des Petites Haies.
- Une nouvelle gare « Vert de Maisons » (complétée par l'emprise de la gare en souterrain) entre les emprises de la voie ferrée à l'Ouest et l'avenue de la Liberté.

Inscrite au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, cette ligne sera en interconnexion avec la ligne RER D et la ligne 8 de métro. Elle sera mise en service au cours de l'été 2026.

### 3-1-4 – LE RESEAU DE BUS RATP

Maisons-Alfort est parcourue par 11 lignes de bus dont trois garantissent en grande partie les liaisons inter-quartiers :

- La ligne 107 (Ecole Vétérinaire <> Gare de Saint-Maur-Créteil), assure la liaison entre les quartiers d'Alfort, de Charentonneau et les Planètes.
- La ligne 372 (Gare RER Maisons-Alfort/Alfortville <> Maisons-Alfort Louis Fliche) assure la liaison entre le centre-ville, la gare RER Maisons-Alfort Alfortville, le quartier de Charentonneau et celui des Planètes.
- La ligne 181 (Ecole Vétérinaire <> Gaité RN19 Créteil) relie le quartier d'Alfort, le Centre-Ville et le quartier du Vert-de-Maisons.

Trois lignes sont inscrites au réseau Mobilien dans le cadre du Plan de Déplacement Urbains. Elles bénéficient ou bénéficieront à terme d'aménagements de voirie sur leurs parcours en vue d'améliorer leur performance (vitesse, régularité, fréquence et accessibilité) :

- La ligne 103 (Ecole vétérinaire <> Thiais) et la ligne 325 (Bibliothèque F. Mitterrand <> Chateau de Vincennes) qui traversent le quartier d'Alfort vers l'ouest.
- La ligne 172 (Gare de Bourg la Reine <> Créteil Echât) qui passe par le quartier Hector Berlioz et le centre-ville.

Par ailleurs, quatre lignes appartenant au réseau Noctilien desservent Maisons-Alfort entre 0h30 et 5h30 :

- La ligne N32 Gare de Lyon <> Boissy-Saint-Léger RER
- La ligne N35 Gare de Lyon <> Nogent-Le-Perreux RER
- La ligne N132 Gare de Lyon <> Lieusaint Moissy
- La ligne N134 Gare de Lyon <> Gare de Combs La Ville Quincy

### **PROLONGEMENT DE LA LIGNE 372 :**

En avril 2022, la Ville de Maisons-Alfort lançait une consultation citoyenne sur le nouveau parcours de la ligne 372 proposé par Île-de-France Mobilités, suite aux multiples interventions de la municipalité.

Plus de 95 % des Maisonnais ayant participé à cette consultation s'étaient montrés favorables à ce changement d'itinéraire. Ainsi, depuis le 27 novembre 2023, le bus 372 dessert deux nouveaux quartiers : Liberté / Vert de Maisons et le site de la gendarmerie via l'avenue Busteau.

Comme prévu dans le projet, ce prolongement s'est accompagné d'un renforcement significatif de la fréquence du bus, avec un passage toutes les 25 minutes, contre un par heure jusqu'alors, et 35 minutes le samedi. Une nouvelle augmentation de la fréquence interviendra lors de l'ouverture de la ligne 15 du Grand Paris Express.

## 3-2 - LES MOBILITÉS DOUCES

### 3-2-1 – LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DU VELO EN VILLE

La Ville développe de longue date des pistes cyclables sur son territoire permettant ainsi aux Maisonnais de circuler à vélo en toute sécurité.

Depuis 2019, ce sont 12 km de pistes cyclables qui sont disponibles à Maisons-Alfort grâce aux aménagements spécifiques réalisés par la Ville sur la voirie communale, ou par le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

- Dans sa traversée de Maisons-Alfort, la piste cyclable part du Pont de Charenton et se poursuit le long des avenues du Général de Gaulle (RD6), du Professeur Cadiot, Léon Blum et rue Jean Jaurès, jusqu'à la limite avec la commune de Créteil. Elle court à Maisons-Alfort sur une distance de près de 5 km.
- Avenue du Général Leclerc (RD19) allant de la limite de Créteil jusqu'au Pont de Charenton sur une distance de 2,5 km à double sens.
- De l'avenue de Verdun depuis le Pont de Maisons sur les bords de Marne.
- Les bords de Marne (avenues Foch et Joffre) disposent de plus de 4 km de promenade accessible aux piétons, cyclistes et automobilistes dans le cadre du dispositif réglementaire de chaussée partagée qui donne la priorité à l'usager le plus vulnérable et d'une zone 30 qui limite la vitesse des automobilistes à 30 km/h sur toute la longueur des voies.

En 2023, la Ville avait créé 74 sas vélos au niveau des carrefours à feux pour permettre aux cyclistes de se positionner en amont de la circulation et ainsi favoriser les changements de direction en toute sécurité. Dans le même temps, des panneaux de « cédez le passage cycliste » ont été installés sur ces mêmes carrefours afin de permettre aux cyclistes de ne pas s'arrêter systématiquement aux feux rouges tout en continuant de céder la priorité aux piétons.

***En 2024, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place un « contre-sens cyclable » sur la rue Nordling, en limitant également sa vitesse à 30km/h.***

Ce type d'aménagement sera mis en place à chaque fois que la largeur de la voirie le permet et notamment lorsqu'il améliore les liaisons entre les pistes cyclables existantes, comme cela avait été fait en 2023 pour la rénovation de la rue de l'Amiral Courbet

#### Concernant le stationnement des deux roues non motorisées :

- Les abords des équipements publics (sportifs, culturels et de loisirs), ainsi que des transports en commun (RER, métro) sont dotés d'appuis-vélos. La Ville en compte plus de 250.
- 59 appuis vélos Véligo sont répartis à proximité des accès au métro de la ligne 8 sur la RD19, soit 118 places pour vélos sous abris.
- ***20 appuis vélos ont été ajoutés en 2024 (soit 40 places supplémentaires) par la Ville.***

La Ville a également mis en place des appuis trottinettes notamment devant les équipements sportifs et publics de la ville (centre aquatique, stade Delaune, JSA Tennis, écoles...).

***Le nombre total de places de stationnement pour les deux roues non motorisées était donc de 1501 à la date de la rédaction du présent rapport.***

### 3-2-2 – LE DISPOSITIF VELIB'

La Ville a souhaité être l'une des premières communes à pouvoir installer le dispositif Vélib' lorsque celui-ci a été étendu aux communes non limitrophes de Paris pour permettre aux Maisonnais d'accéder facilement à ce mode de transport écologique.

Le dispositif Vélib', proposé par la société Smovengo, se déploie actuellement sur 7 stations Vélib', soit 164 places :

- Métro « Stade »,
- Métro « Les Juilliottes »,
- Avenue de Verdun,
- Square René Coty,
- Gare du Centre-ville,
- Parc du Vert-de-Maisons,
- Métro « Ecole Vétérinaire »

### 3-2-3 – LE FORFAIT MOBILITES DURABLES :

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la commune a mis en place un Forfait Mobilités Durables (F.M.D.) pour ses agents.

Cette aide peut s'élever à 300€ par an suivant le nombre de déplacements.

Ce dispositif s'applique aux déplacements domicile/travail :

- À vélo, à vélo à assistance électrique,
- En covoiturage que l'on soit passager ou conducteur,
- À l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé ou non (trottinettes, hoverboards, gyropodes, mono-roues, ...),
- En recourant à un service d'autopartage dans la mesure où les véhicules restent à faibles émissions,
- À l'aide d'un moyen de déplacement ou d'un "deux-roues" loué ou en libre-service, motorisé ou non dans la mesure où la motorisation ou l'assistance est non-thermique.

### 3-2-4 - LE TRANSPORT FLUVIAL

Considérant que le transport fluvial reste encore peu exploité pour les déplacements urbains, alors qu'il constitue un maillon important de la mobilité durable et de la transition écologique, **la Ville de Maisons-Alfort a passé en Juin 2023 une convention avec la société RIVERCAT** afin de développer ce mode de transport complémentaire des autres modes de transport en commun et des mobilités douces.

**Le service Marne Bois Bateau-bus**, proposé gratuitement par ParisEstMarne&Bois, **a offert une expérimentation de transport fluvial sur** l'été et cela jusqu'au 30 septembre 2024

## 3-3 - LIMITER LES ÉMISSIONS DES VOITURES

### 3-3-1 – LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS

Le 26 août 2021, Mme le Maire a pris un arrêté dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), interdisant la circulation sur une partie du territoire maisonais aux véhicules “non-classés” et “Crit’Air 5”.

Depuis, le Conseil métropolitain a fixé, par délibération le 13 juillet 2023, puis par l’ arrêté AP/2024/415 pris le 20 Décembre 2024 la mise en œuvre de de l’interdiction de circulation au sein de la ZFE aux véhicules « Crit’Air 3 » au 1er janvier 2025, comme l’exige la loi Climat & Résilience d’août 2021.

Ainsi, à cette date, les voitures diesel immatriculées avant 2011 et essence avant 2006, ont interdiction de circuler dans le périmètre de l’A86.

Ces restrictions s’appliquent du lundi au vendredi de 8h à 20h, excepté les jours fériés pour les voitures, les véhicules utilitaires légers et les deux roues, tricycles et quadricycles à moteur, et tous les jours de 8h à 20h pour les poids lourds, autobus et autocars.

### 3-3-2 – LES BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

En 2020, la Ville a contractualisé avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l’Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour la mise en place de bornes de recharge des véhicules électriques à titre expérimental.

Depuis, cinq bornes de recharge ont été installées sur la commune :

- 12 rue Auguste Simon
- 92 avenue du Général Leclerc
- 66 avenue Léon Blum
- Rue Daniel Casanova angle rue Marc Sangnier
- 22 avenue du Général Leclerc

Chacune de ces bornes dessert 2 places de stationnement, soit 5 bornes de recharge pour 10 places.

En parallèle, on peut noter un développement des bornes de recharge de véhicules électriques sur le domaine privé, dans les parkings des particuliers, mais également accessibles au public, notamment avec l’installation de bornes de recharge sur la station Esso avenue Léon Blum, et un projet d’installation sur la station AVIA avenue du Général Leclerc.

### 3-3-3 – LE DEVELOPPEMENT D’UNE FLOTTE MUNICIPALE DURABLE

Les services municipaux sont dotés de véhicules propres et de vélos. 20 vélos sont ainsi utilisés par les agents dans leurs déplacements (17 pour la Police Municipale, 1 pour les relations publiques et 2 pour le service des espaces verts).

Les Services Techniques sont aussi dotés de 5 vélos électriques. A disposition de tous les agents du bureau d’étude et de l’administration, ils permettent des déplacements rapides, à zéro émission sur les chantiers de la commune.

***La Ville dispose de 6 véhicules GPL et 10 véhicules électriques sur un parc total de 134 véhicules, soit environ 12% de sa flotte.***

### 3-3-4 – LES ZONES BLEUES

Afin de permettre à une majorité de riverains d'accéder à une place de stationnement près de chez eux et près des commerces et ainsi, assurer une meilleure rotation des places, la Ville a fait le choix de créer des zones bleues résidentielles dans le Centre-ville et dans le quartier d'Alfort, ces dernières venant remplacer les zones de stationnement payant.

**Ainsi, en janvier 2025, la zone bleue Alfort sera effective** et viendra remplacer l'intégralité des zones de stationnement payant. Celle du quartier du Centre-ville est déjà opérationnelle depuis fin 2023.

Les Maisonnais résidant dans l'un de ces périmètres pourront se dédouaner de l'usage d'un disque de stationnement auquel leur domicile est rattaché, sans toutefois dépasser un délai de 24h sur le même emplacement.

Pour les non-résidents, la durée de stationnement sur le même emplacement sera ainsi limitée à 1h30 de 9h à 12h et de 14h à 19h tous les jours sauf les dimanches et jours fériés

Les commerçants, les professionnels libéraux et les artisans pourront également bénéficier du stationnement résidentiel sur présentation d'un justificatif.

Sur 2020 et 2021, Maisons-Alfort Habitat a procédé au remplacement de l'intégralité de sa flotte automobile avec l'acquisition de 6 véhicules électriques pour les personnels de l'ESH soit :

- 2 Zoé pour les salariés de bureau.
- 4 Kangoo (utilitaires aménagés) pour les ouvriers de régie.

Ce remplacement, dont l'objectif est de s'inscrire dans une démarche environnementale et d'optimiser les dépenses en carburant, a représenté un investissement d'un peu plus de 100k€.

Maisons-Alfort Habitat a initié sur 2023, en première phase d'expérimentation de déploiement d'installations de bornes électriques :

- En parking souterrain (niveau -2) - Résidence Juillottes 2 : Installation de 3 bornes simples (en fonctionnement) et réseau de câblage pouvant équiper 12 emplacements.
- En parking extérieur - 3 square Berlioz : Installation d'une borne double (non fonctionnelle - en attente du raccordement ENEDIS -) et réseau de câblage pouvant équiper 10 emplacements.

Les équipements et l'entretien sont intégralement pris en charge par Maisons-Alfort Habitat afin que seules les consommations soient supportées par l'utilisateur.

Ces équipements sont prédisposés en libre-service sur un stationnement gratuit limité au rechargement des véhicules

## Perspectives 2025

- Achat de nouveaux vélos et véhicules électriques pour les services municipaux.
- Installation de bornes de recharge pour les véhicules municipaux.
- Installation d'une borne de recharge électrique PMR
- Labellisation de tous les parcs de stationnement vélo de la commune par la RATP.
- Développement des sentiers de randonnée et de marche pour la commune.
- Création de 40 nouvelles places de stationnement vélo en libre accès.
- Approbation du Plan des Mobilités Ile-de-France.
- Création d'un local vélo dans la cour de l'école élémentaire Pasteur.

## AXE 4

### L'EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC

2024

Janvier

Nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) exécutoire

Mars

Vote du budget avec 5.3 millions d'euros dédiés au cadre de vie dont 3.6 millions pour l'entretien et la création d'espaces verts

Extranet pour les services aux locataires par Maisons-Alfort Habitat

Avril

Lutte contre le gaspillage alimentaire et menu végétarien à la Cuisine Centrale

Novembre

Formation Laïcité des Chefs de Service de la commune

## **4-1 - LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Rapport Développement Durable de la commune de Maisons-Alfort doit intégrer la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de sa Stratégie numérique responsable, qui est consultable en **annexe de ce rapport**.

Celle-ci indique les objectifs de réduction de l’empreinte environnementale du numérique de la Ville, les indicateurs de suivi, les mesures instaurées et les moyens à mettre en œuvre.

La commune, dans le cadre de sa stratégie numérique responsable s’engage à :

- Renforcer la cybersécurité de son Système Informatique,
- Réduire la consommation électrique du numérique pour la ville,
- Diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par son Système Informatique,
- Réduire le volume de déchets relatifs au matériel informatique jeté,
- Entrer dans une politique de sobriété en termes de nombre d’équipements et d’usage,
- Se fournir en équipements numériques auprès d’acteurs qui respectent les droits des travailleurs sur l’ensemble de la chaîne de production,
- Sensibiliser le public sur les effets du numérique sur la santé (addiction, isolation sociale, temps d’utilisation des écrans, ondes, etc...).

La commune compte déjà un certain nombre d’actions mise en œuvre, comme :

- Rédaction d’une Charte Informatique en 2019, et réactualisée en 2023,
- Prolongement de la durée de vie du matériel informatique, avec réemploi des pièces,
- Mise en œuvre d’un processus général de reconditionnement des équipements numériques,
- Dématérialisation de certaines démarches du service Urbanisme,
- Dématérialisation du Conseil Municipal et de l’envoi des délibérations en Préfecture,
- Mise en place du Parapheur Electronique pour la signature des bons de commandes et des mandats ainsi que pour les arrêtés du service Ressources Humaines,
- Dématérialisation de la signature des arrêtés de voirie depuis Décembre 2023.,
- Dématérialisation des procédures de la commande publique de la passation à la notification,
- Mise en place d’un Extranet pour les agents de la commune début 2024.

En 2024, **Maisons-Alfort Habitat a mis en place pour ses locataires un espace extranet** qui permet notamment un règlement en ligne des loyers et charges, mais également une consultation des avis d’échéance.

A terme, et dans le cadre de déploiements programmés sur la fin d’année et sur début 2025 de l’applicatif, cet espace permettra également une visualisation des sollicitations locatives et une dématérialisation progressive des échanges (attestations d’assurance, enquêtes, ...) participant à limiter « la communication papier ».

Depuis les enquêtes règlementaires 2023 (Supplément de Loyer Solidarité, Occupation du Parc Social), l’ESH de Maisons-Alfort, appuyé par un prestataire spécialisé, propose également une dématérialisation des réponses locataires, par le biais d’une plate-forme informatique sécurisé, limitant la volumétrie papier.

**Un intranet - Ressources Humaines , à l’attention des salariés de Maisons-Alfort Habitat est aussi proposé depuis novembre 2024**, assurant l’accès à toute documentation associée au personnel.

## **4-2 - LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE**

Depuis plusieurs années, la Ville de Maisons-Alfort gère les achats relevant du champ de la commande publique (marchés publics et concessions) en prenant en compte des critères de performance sociale, environnementale et économique.

La ville a donc déjà anticipé la réglementation à venir notamment celle applicable à compter du 22 août 2026 qui impose que les acheteurs fixent dans leurs contrats de la commande publique, des conditions d'exécution obligatoires prenant en compte des considérations relatives à l'environnement et des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées.

L'achat responsable engagé par la Ville de Maisons-Alfort vient confirmer à nouveau sa volonté de consommer bien et mieux.

Cela passe par :

- La mise en place de critères de jugement en faveur de la performance énergétique et de l'efficacité énergétique,
- La mise en place de clauses dans les marchés publics qui imposent des conditions d'exécution prenant en compte le développement durable (c'est-à-dire en regroupant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du marché).
- Le recours à des fournitures et matériaux biosourcés ou à faible impact environnemental

Par ailleurs, la commune diversifie et élargit les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique, notamment, elle :

- Intègre des clauses d'insertion dans les opérations de travaux d'envergure ;
- Incite les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion en favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés ;
- Identifie des secteurs d'activités dans lesquels elle pourrait conclure des "marchés réservés", c'est-à-dire réserver le droit de participer à des procédures de passation de marchés publics ou de certains lots aux ateliers protégés et aux opérateurs économiques qui, eu égard à la finalité sociale qu'ils poursuivent, interviennent dans le marché avec un désavantage.

### **CLAUSE « REEMPLOI ET REUTILISATION » :**

Le décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique impose aux acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits (entre 20% et 40%) dans le cadre de leurs marchés publics.

La ville dans le cadre du renouvellement de ses marchés publics a déjà intégré des clauses de « réemploi et de réutilisation » dans les Dossiers de Consultation des Entreprises dont les produits sont concernés par les publications à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 (date d'entrée en vigueur du décret).

L'ESH de Maisons-Alfort s'inscrit dans le cadre légal de la commande publique en termes de dispositions éco-responsable et démarche environnementale associée (charte de chantier vert, ...).

Une veille réglementaire a été mise en place au sein des services techniques de Maisons-Alfort Habitat afin de s'assurer du respect des dispositions applicables.

## **4-3 - LA RESTAURATION COLLECTIVE**

En 2023, les produits alimentaires « de qualité » au sens de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi Egalim) ont représenté **28.1% des achats** alimentaires de la cuisine centrale municipale, qui fournit les repas des restaurants scolaires de la Ville, et sont répartis comme suit :

- Produits issus de l'agriculture biologique : 40.5% = fruits, pain, produits laitiers, produits céréaliers ;
- Label Rouge : 8% = viande de dinde, de poulet ;
- Appellation d'origine protégé (AOP) : 6.4% = fromages ;
- Produits issus d'exploitations à haute valeur environnementale (HVE) : 20,6% = fruits et légumes surgelés ;
- Pêche durable : 21.4% = poissons ;
- Produits Bleu Blanc Cœur : 2.7% = viandes essentiellement ;
- Indication Géographique Protégée : 0.1% = fruits et produits régionaux ;
- Région Ultra Périphérique (RUP) : 0.3% = bananes.

Par ailleurs, il est proposé lorsque cela est possible des produits issus de l'agriculture locale (carottes, pomme de terre, céleri...). Toutes les viandes fraîches sont issues d'animaux français de race à viande.

Un des objectifs est d'augmenter encore cette part pour atteindre 50% des achats alimentaires de la commune en 2025

**Sur le premier trimestre 2024, elle atteint déjà 41.1% des achats alimentaires.**

Dans le cadre de l'étude menée sur le gaspillage alimentaire entre Novembre 2022 et Février 2023, de nombreuses propositions pour réduire encore ce volume sont appliquées en 2024, comme par exemple :

- une adaptation des quantités et/ou des recettes selon les quantités de déchets alimentaires observées lors de l'analyse des résultats des pesées ;
- une augmentation de nombre de menus végétariens à 5/6 repas par mois contre un par semaine auparavant ;
- une modification de la structure des repas en passant de 5 composantes à 4 sur un ou deux menus hebdomadaires.

## Perspectives 2025

- Augmentation de la part de produits durables dans la restauration collective ;
- Mise à disposition de gourdes aux agents pour diminuer la consommation de bouteilles plastiques ;
- Développer des formations aux enjeux de la transition écologique et de protection de la biodiversité ;
- Ouverture de la Maison de l'Environnement au reclassement professionnel ;
- Mise en œuvre d'une convention de soutien à l'association Faune Alfort.

## AXE 5

# PROMOUVOIR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET DEVELOPPER LES SOLIDARITES

**2024**

Février

Nouvelle résidence avenue Général Leclerc en accession à la propriété  
Caméras de vidéoprotection installée au pieds des tours Carnot

Mars

Exposition « Femmes et Sport, au-delà du cliché » à la MPT d'Alfort  
Exposition « Voix/Voie : le service public au féminin » en mairie  
Début des travaux du nouveau Commissariat

Avril

Inauguration du Quartier Jeune (QJ) et du nouveau Bibliobus  
Semaine Olympique et Paralympique dans les écoles  
Nouveaux logements sociaux avenue Joffre

Mai

Organisation de « La Maisonnaise »

Juin

Journée Olympique au Stade Delaune  
Nouveaux locaux pour la Mission Locale  
Subvention à l'association Tremplin 94 SOS Femmes  
et à l'association Chiens Guide d'Aveugles Paris

Juillet

Passage de la Flamme Olympique

Septembre

Affectation de 16 nouveaux policiers

Octobre

Premier forum des Seniors  
Mobilisation pour Octobre Rose

Novembre

Installation de 38 nouvelles caméras de vidéoprotection



## 5-1 - FAVORISER L'ÉCHANGE

### 5-1-1 – LES JARDINS PARTAGES

En partenariat avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC), la Ville de Maisons-Alfort a créé un groupe de jardins familiaux de 2000 m<sup>2</sup> divisés en 20 parcelles de 80 à 150 m<sup>2</sup> à l'intérieur d'un parc urbain. Le souhait de la Ville était de dépasser la simple création d'un parc public traditionnel. La question de l'animation de l'espace public et de la reconstitution du lien social a été la principale motivation de la commune. Le quartier, comprenant environ 3500 logements sociaux, comptait peu d'espaces verts et cette solution a paru la plus pertinente pour que les habitants s'approprient les lieux.

Par l'intermédiaire de la FNJCF, les parcelles sont attribuées à des familles du quartier qui y font pousser à leur guise des fleurs et des légumes. Les conditions d'attribution des terrains sont simples : habiter le quartier et résider dans un logement collectif. Les techniciens de la Fédération et les jardiniers municipaux apportent aide et conseils aux habitants.

### 5-1-2 – LES BOÎTES A LIVRES

Neuf boîtes à livres ont été installées depuis 2018 :

- Quartier Charentonneau : Square René Coty
- Quartier Berlioz : devant l'école maternelle Berlioz, rue de Mesly
- Quartier d'Alfort : au croisement de l'avenue du Général de Gaulle et du Carrefour de la Résistance, proche de l'EnvA
- Quartier des Juilliottes : à la sortie du métro, rue Louis Pergaud
- Centre-ville : en face de l'Église Saint Remi, rue Victor Hugo
- La Sablière : à côté de l'aire de jeux de la Résidence des Arbres, 1 allée des Arbres
- Rue Jean Jaurès : près du square Dufourmantelle
- Avenue de la Liberté : près de La Poste
- Rue de Marne : devant le groupe scolaire Les Planètes

Le principe est de permettre aux habitants d'échanger facilement des livres, et cela avec l'objectif de réduire les déchets et favoriser l'économie circulaire.

Ces boîtes à livres ont aussi des vertus écologiques, car des jardinières fleuries y sont installées. Leur toit a d'ailleurs été conçu de manière à permettre l'écoulement des eaux de pluie sur ces jardinières.

### 5-1-3 – LA BRADERIE DES MEDIATHEQUES

Les médiathèques organisent, une fois par an, une braderie des livres et CD qui ont été « désherbés » de leurs collections durant l'année. Le principe est de donner une seconde vie aux romans, essais, disques musicaux... en les proposant au prix de 1 euro. L'objectif est d'éviter le « pilonnage » (la destruction) des documents afin de réduire les déchets tout en favorisant l'accès à la lecture.

En 2024, près de 4.500 documents ont ainsi trouvé une seconde vie auprès des lecteurs.

## **5-2 - LA TRANQUILITÉ ET PRÉVENTION**

### **5-2-1 – LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION**

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville va déployer la vidéoprotection dans tous les quartiers afin de compléter les mesures de prévention et de sécurité déjà existantes et lutter contre les pratiques illégales et les infractions.

A cet effet, la Ville de Maisons-Alfort a été autorisée, par l'arrêté préfectoral n°2022-0520 du 14 février 2022, à mettre en place un système de vidéoprotection sur la voie publique comportant soixante-quinze caméras.

Ce dispositif est un outil au service de la politique de sécurité engagée par la Ville de Maisons-Alfort qui conforte sa volonté d'œuvrer concrètement pour la tranquillité des Maisonnais.

Il vise à satisfaire les objectifs suivants :

- La protection des bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- La régulation des flux de transport ;
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'infractions ;
- La prévention d'actes de terrorisme ;
- La prévention des risques naturels ou technologiques ;
- Le secours aux personnes et la défense contre l'incendie ;
- La sécurité des installations accueillant du public.

Sept caméras nomades ont été installées en juin 2022 ainsi que trois caméras à lecteur de plaques d'immatriculation en novembre 2022 aux entrées de ville.

***En 2024, la Ville de Maisons-Alfort a poursuivi le déploiement de son dispositif de vidéoprotection, A la date du présent rapport le nombre de caméra mise en service est de 60 caméras depuis les premières installées.***

***Ce dispositif de vidéoprotection sera exploité par un chef de salle et des opérateurs de vidéoprotection dans le cadre de la mise en place d'un centre de supervision urbain durant le premier trimestre 2025.***

### **5-2-2 - LES GROUPES DE PARTENARIAT OPERATIONNELS**

Les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) sont un nouvel outil de coopération pour renforcer la sécurité communale au quotidien.

Ces groupes réunissent des acteurs de terrain autour d'un enjeu de tranquillité et de sécurité dans tout ou partie d'un quartier.

Sur la commune deux groupes ont été mis en place dans le quartier des Juilliottes et au niveau des tours Carnot, avec les bailleurs, le Commissariat et la Ville.

Mis en place pour une durée de 6 mois, les résultats sur le terrain sont rapidement perceptibles.

Un nouveau GPO a également été instauré en 2024 au niveau du Square Dufourmantelle.

Depuis plusieurs années Maisons-Alfort s'est engagé dans le déploiement de la vidéoprotection au sein de ses résidences. Actuellement en lien avec les services de Police Nationale, sollicitant notamment l'ESH sur réquisitions d'images, il est prévu un rattachement de l'ensemble du réseau au futur CSU (Centre de Supervision Urbaine) de la Ville.

A ce jour, 29 caméras sont installées sur le patrimoine :

- - 10 sur le site des Planètes (espaces extérieurs et stationnements souterrains). Déploiement : 2019-2022.
- - 8 sur le secteur Berlioz (espaces extérieurs et stationnements souterrains). Déploiement : 2019-2021.
- - 6 sur les résidences Liberté (espaces extérieurs de l'Association Syndicale Libre du Grand Ensemble Liberté - Vert de Maisons -) Déploiement : 2020.
- - 1 à l'entrée du parking souterrain de la résidence Chabert. Déploiement : 2022.
- - 4 en parkings souterrain des ensembles des Juilliottes. Déploiement : 2023.

De même, une convention a été passée entre le bailleur SEQENS et la Préfecture de Police pour l'installation des caméras sur l'ensemble Carnot et le déport des images vers le Commissariat.

### 5-2-3 – LA SECURISATION DES ECOLES ET DES CRECHES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), la Ville de Maisons-Alfort a choisi d'équiper l'ensemble des classes des écoles municipales d'un dispositif d'alerte intrusion et risques majeurs qui se concrétise par le mécanisme suivant :

- 293 balises mobiles remises à chaque enseignant et responsable de groupes d'enfants,
- de sirènes fixes installées dans les couloirs des écoles et dans les salles de classes,

Le déclenchement de ces balises et sirènes permet d'activer un système d'alarme connecté aux téléphones portables de l'ensemble du personnel qui encadre les enfants dans l'école mais aussi dans les équipements publics du même périmètre qui accueillent également des enfants de type collège, lycée, crèche, gymnase. Le déclenchement de l'alerte intrusion actionnera également les voyants lumineux des sirènes installées dans tous les couloirs et dans les classes afin que tous les occupants de l'école concernée se mettent à l'abri.

L'alerte sera envoyée simultanément à une interface numérique pilotée par la police municipale qui sera en mesure :

- D'écouter passivement ce qui se passe dans l'école et de déclencher les actions adéquates pour répondre en temps réel à l'alerte donnée (30 secondes).
- De prendre les informations des risques majeurs émanant des autorités et de les diffuser en donnant les directives à l'ensemble des équipements ou à un groupe d'équipements identifié via les alarmes sonores

***Deux exercices ont été réalisés pour chaque école sur l'année scolaire 2023/2024.***

## LE FUTUR COMMISSARIAT DE MAISONS-ALFORT

L'ambition majeure de ce nouveau commissariat est de créer un bâtiment adapté aux enjeux actuels de sécurité et qui réponde aux différents besoins de la population. Ainsi, l'édifice a été pensé pour assurer la sécurité des agents et faciliter l'accueil du public, en intégrant un vaste hall accessible à l'angle de l'avenue de la République et de la rue Jouet.

Le nouveau commissariat disposera d'une superficie plus importante que l'ancien bâtiment et pourra ainsi accueillir des effectifs de police supplémentaires dans des espaces de travail fonctionnels offrant des conditions de travail optimales et sécurisées pour les policiers.

La Ville a passé un marché de conception-réalisation pour la création d'un commissariat dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et a signé en Février 2022 avec Bouygues Immobilier un protocole foncier préalable au démarrage des travaux.

Ce montage contractuel impose que la conception de cet ouvrage poursuive des objectifs de confort thermique, de faible consommation d'énergie, et d'utilisation de matériaux biosourcés allant au-delà et dépassant de manière substantielle la réglementation thermique en vigueur, à savoir la RE2020.

Pour limiter l'impact du chantier sur la biodiversité et garantir le confort des riverains, les nuisances sonores seront limitées autant que possible.

La production de déchets sera quant à elle réduite grâce à une démarche de réemploi : des matériaux issus de la déconstruction du commissariat actuel et de chantiers voisins seront ainsi réutilisés, avec pour ambition majeure de limiter l'empreinte carbone globale. Des contrôles réguliers acoustiques et de qualité de l'air seront effectués afin de garantir une phase de chantier plus acceptable pour les habitants du quartier.

La livraison de ce commissariat est prévue en toute fin d'année 2025 – début 2026.

## 5-3 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS

### 5-3-1 – FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

La Ville de Maisons-Alfort mène en lien avec plusieurs de ses partenaires et principalement l'Office Municipal de la Culture (OMC), des actions en faveur de l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines de la vie locale. En effet, le groupe de travail dénommé groupe référent santé composé de l'Office Municipal de la Culture, du Bureau Information jeunesse intervient par exemple dans les collèges et les lycées pour traiter des relations filles/garçons et du rôle de chacun, et participe à l'animation de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

De plus, ces actions sont présentées tous les ans dans un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité prévu par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et dont le contenu est précisé par son décret d'application n°2015-761 du 24 août 2015.

Aussi, dans le cadre de la journée du 8 mars 2024 (journée internationale des droits des femmes), **la Ville de Maisons-Alfort a réalisé une exposition « Voix/Voie : le service public au féminin » mettant en valeur 12 femmes, 11 agentes territoriales et une élue dans le cadre de portrait affiché à l'hôtel de Ville.** Le public Maisonnais a pu découvrir dans ces portraits de femmes la diversité de profils, les parcours professionnels, les missions et ambitions, mais aussi leurs impressions et vécus sur les questions d'égalité et de droits des femmes.

En parallèle, la Ville s'engage aux côtés du Territoire ParisEstMarne&Bois dans le cadre du plan intercommunal d'égalité Femmes-Hommes. Les villes du Territoire sont ainsi invitées à participer à la mise en œuvre de ce plan par le biais de rencontres régulières visant à déployer des actions concrètes. **Le 7 mars 2024, les représentants des communes et du Territoire se sont ainsi réunis à l'occasion des premières assises territoriales de l'égalité Femmes/Hommes sur le thème de l'égalité à travers le sport.** Grâce à de nombreux témoignages de professionnels, d'associations et d'habitants, cette rencontre a permis de faire un premier état des lieux et de définir des mesures à mettre en place.

### 5-3-2 – LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA-FAMILIALE

La Ville de Maisons-Alfort a souhaité accroître son action visant à lutter contre les violences conjugales et intra-familiales. Cela se traduit par la mise en place d'une véritable politique locale visant notamment à l'éducation à l'égalité, la lutte contre les violences faites aux femmes et plus généralement la lutte contre la discrimination sexiste etc...

En 2023, la Ville en lien avec son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), a monté un groupe de travail dédié, mobilisant l'ensemble des acteurs qui agit déjà au quotidien pour accompagner les victimes de violences conjugales et intrafamiliales (département du Val-de-Marne, associations locales, Maisons-Alfort Habitat, l'Office Municipal de la Culture, services de l'État...). Dans ce cadre, un diagnostic des dispositifs existants a été établi et des plans d'actions définis, afin de rendre davantage lisible l'offre actuelle et d'orienter les victimes vers les associations compétentes et structures publiques en matière d'écoute, de soutien et d'information.

La Ville et le CCAS ont mis dans un premier temps en place une procédure avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'hébergement d'urgence des victimes.

Aussi, une procédure d'accueil en dehors des horaires d'ouverture complétée par un kit d'urgence (non conditionné à un dépôt de plainte), mis à la disposition des élus d'astreinte et/ou la police municipale a été élaborée. Au titre de la prise en charge des victimes. Ainsi, le CCAS prend à sa charge 3 à 4 nuits d'hôtel en dehors des jours et heures d'ouverture du service départemental en charge de l'hébergement des familles vulnérables, et des bons taxis mis à disposition des personnes en situation de danger afin de les aider à accéder aux dispositifs d'aide et d'accompagnement : mise à l'abri, dépôt de plainte ou encore consultation médicale.

La Ville de Maisons-Alfort a également travaillé au développement de l'offre de logements relais par l'approbation d'un protocole entre Maisons-Alfort Habitat, le bailleur social de la Ville et le département.

À l'issue de l'hébergement d'urgence, la commune de Maisons-Alfort aura désormais la capacité de proposer 3 logements du patrimoine social de Maisons-Alfort Habitat relevant du contingent de la Ville pour une durée de 18 à 24 mois.

De son côté, le Département assurera le financement de l'accompagnement social tandis que les associations locales s'occupent de la gestion locative et accompagnent les victimes vers la reconstruction et l'insertion.

*En parallèle, une cinquantaine d'agents municipaux et du CCAS a été sensibilisée à la question des victimes de violences conjugales ainsi qu'à leur accueil dans le cadre d'une formation délivrée par le CIFF 94 entre juin et novembre 2023.*

**Ces formations ont été à nouveau proposées aux agents en 2024.**

Cette formation a été délivrée en priorité aux agents d'accueil en contact direct avec le public, et a eu pour but de leur apprendre à repérer les situations relevant des violences intrafamiliales et à savoir comment accompagner et orienter les victimes qui se présenteraient à eux.

Enfin, la Ville a développé et/ou renouvelé ses actions de prévention, notamment auprès des jeunes dans les établissements scolaires et maisons de quartier, en lien avec l'Office Municipal de la Culture, les associations locales et le centre Hubertine Auclert, auquel elle a adhéré en 2022 : intervention sur la sexualité, les relations filles/garçons, l'égalité entre les sexes, conduite d'ateliers sur l'estime de soi et la représentation du genre dans les métiers, réalisation d'expositions, de campagnes et d'échanges avec les Maisonnais sur cette thématique.

**À cet effet, une exposition réalisée par le Centre Hubertine Auclert pour lutter contre les cyberviolences sexistes et sexuelles a été mise en place au Quartier Jeunes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024.**

**En 2024, 4 victimes de violences conjugales et intra-familiales ont été reçues et accompagnées par les agents du CCAS de la Ville de Maisons-Alfort.**

### 5-3-3 – L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

La commune a réuni la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) des Personnes Handicapées, le 21 novembre 2024 à l'occasion de laquelle son rapport annuel en matière d'accessibilité pour l'année 2023 a été présenté.

Les éléments figurant ci-dessous en sont extraits.

#### 5-3-3-1 - L'accessibilité du cadre bâti existant - établissements recevant du public

Des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés sur l'ensemble des E.R.P. de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie, soit 42 diagnostics. Ces diagnostics sont régulièrement mis à jour et servent de base de travail au bureau d'études bâtiment lors de tout projet de réaménagement des locaux.

#### Agenda d'Accessibilité Programmée 2016 – 2024 :

La loi Handicap du 11 février 2005 prévoyait qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) devaient être adaptés ou aménagés afin que les personnes handicapées puissent y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées.

En 2014, des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés sur l'ensemble des E.R.P de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie de la commune, soit 47 diagnostics, ceux-ci ayant permis de cadrer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments.

A ce jour, tous les rez-de-chaussée des bâtiments communaux recevant du public dédié à l'accueil des enfants sont accessibles PMR.

Au cours du mandat 2014-2020, ces travaux de mise en accessibilité ont été étendus à d'autres catégories d'équipements publics municipaux.

Ces travaux se poursuivent sur le mandat actuel 2020-2026.

De plus, il est inscrit au programme du mandat actuel la création d'un pôle handisport au Palais des Sports.

Dans son rapport sur la mise en place de la loi Handicap, publié en septembre 2012, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) avait conclu que seuls **15%** des établissements recevant du public étaient aux normes. Maisons-Alfort est très en avance sur ce dossier puisque déjà **40%** des ERP de la ville sont accessibles **tous étages confondus** aux usagers en fauteuil, **70%** pour ce qui est des rez-de-chaussée. Les chiffres à l'échelle nationale n'ont pas été réactualisés par l'IGAS depuis 2012.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a mis en place les Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP), dont le contenu a été précisé par décret du 5 novembre 2014. Un deuxième décret a allégé les normes d'accessibilité dans le bâti existant, pour permettre la mise en conformité du plus grand nombre de bâtiments possibles.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Maisons-Alfort se déroule sur 9 ans, soit de 2016 à 2024, compte tenu du patrimoine important (plus de 50 ERP) et complexe (47 E.R.P. de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories, dits « du 1<sup>er</sup> groupe ») Le non-respect de l'agenda pourra donner lieu à sanctions administratives.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée présente le projet stratégique de la commune, décrit les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix.

L'Agenda présente aussi les dérogations demandées, principalement en raison de disproportions manifestes. L'ordonnance du 26 septembre 2014 définit la disproportion manifeste comme « les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement d'autre part. »

L'Agenda a été présenté en détail lors de la CCPA pour les personnes handicapées du 10 septembre 2015, adopté par le Conseil municipal du 8 octobre 2015, puis approuvé par le préfet du Val-de-Marne par arrêté du 14 janvier 2016.

### **Travaux d'accessibilité programmés sur la période 2023 – 2024 :**

- Les locaux de la police municipale concernés par les demandes de dérogation de l'Ad'AP, font l'objet d'un projet de déménagement dans des locaux réhabilités et à l'accessibilité adaptée. Les travaux sont en cours.
- Création du Quartier Jeunes, ce bâtiment est accessible entièrement aux personnes à mobilité réduite.
- Mise en accessibilité du Nouvel Espace Culturel Charentonneau.
- Création d'une salle de Classe PMR à l'école élémentaire Paul Bert.
- Les études ont été finalisées par le service Bâtiments de la ville afin de rendre accessibles les sanitaires de la Croix des Ouches.
- Conception et réalisation d'un nouveau commissariat entièrement accessible.
- Des études sont en cours de réalisation par le service Bâtiments afin de rendre accessible le rez-de-chaussée du Conservatoire Henri Dutilleux.

Le sujet de l'accessibilité a aussi été mis à l'honneur au travers de d'action de sensibilisation auprès des jeunes lors de la Semaine Olympique et Paralympique, en avril 2024 pendant laquelle les sports paralympiques ont été particulièrement mis à l'honneur.

Les participants ont en effet pu participer à des parcours guidés à l'aveugle, du cécifoot ou encore du volley assis afin de découvrir une large variété de disciplines se pratiquant avec des handicaps différents (moteurs, visuels ou auditifs).

Les médiathèques ont, par ailleurs, accueilli une exposition de photographies sur le handisport et le sport adapté à laquelle ont été associées plusieurs classes de la ville.

L'avancement de l'AD'AP est présenté ci-dessous, par catégorie de bâtiments :

Catégories	Travaux réalisés jusqu'en 2022	Travaux en cours	Dérogations pour l'accessibilité PMR
Bâtiments des services administratifs	Les services sont d'ores et déjà accessibles aux usagers handicapés - La Maison du Combattant	Les locaux de la police municipale <ul style="list-style-type: none"> <li>L'accueil au RDC</li> </ul>	Le bureau de la police municipale
Bâtiments scolaires	- 21 écoles communales adaptées disposent, selon le cas, de 1 à 6 classes accessibles en RDC - Le GS Les Planètes, rénové et équipé de 2 ascenseurs, est entièrement accessible - Une classe PMR à l'école élémentaire Victor Hugo. <b>Création d'un élévateur PMR à l'école maternelle Charles Péguy</b>	Une classe PMR sera créée à l'école élémentaire Paul BERT.	Les étages des écoles dépourvues d'ascenseurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe scolaire Condorcet</li> <li>L'école élémentaire Jules Ferry</li> <li>L'école élémentaire Parmentier B</li> </ul>
Bâtiments culturels	- Le Musée Réghat (RDC) - La Bibliothèque René Coty (hors PMR) - La bibliothèque du Centre - Le NECC - La Médiathèque André Malraux	- Les aménagements du NECC en cours (fin 2024), seront orientés accessibilité PMR (Sanitaire PMR + banque d'accueil PMR). - Le Conservatoire Henri Dutilleux	- Les bureaux de l'Office Municipal de la Culture - La bibliothèque René Coty (PMR) - Le musée Réghat (étages)
Bâtiments associatifs	- L'espace loisirs du Centre - L'espace loisirs de Charentonneau - L'espace loisirs des Juilliottes - L'annexe MPT d'Alfort - La MPT d'Alfort - Le Mille Club <b>- La Maison de l'Environnement</b>	- Le CSC Croix des Ouches - Le Quartier Jeunes	- Le Centre Culturel de Charentonneau - Le CSC de la Croix des Ouches - L'annexe CSC rue de Mayenne (PMR) - L'espace multimédia Dufourmantelle (PMR) - La ludothèque d'Alfort - Le centre médico-psychologique
Bâtiments et installations sportives et de loisirs	- Les centres de loisirs maternels et élémentaires les Planètes - Le centre de loisirs élémentaire Busteau - Le gymnase des Juilliottes - Les Tennis rue du 11 novembre et La Fontaine (cours couverts)		- Le bureau des sports - L'ensemble sportif Georges Pompidou - Le gymnase Parmentier - Le gymnase Hébert - Le stade Maurice Cubizolles
Bâtiments de la petite enfance	Le RAM	Le Relais Petite Enfance (études en-cours)	- La crèche Charles Perrault - La halte-garderie Les Petits Mousses - La halte-garderie Liberté
Bâtiments dédiés à l'emploi et à l'économie			- Le parking du Centre

## Mise en accessibilité de la gare du RER D Vert de-Maisons

La Ville a été très active ces dernières années auprès d'Ile de France Mobilités, de la SNCF et de RFF afin d'améliorer l'accessibilité des gares implantées sur son territoire.

Dans le cadre de l'arrivée programmée en 2026 de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express, la SNCF a étendu et modernisé la gare « voyageurs » pour un montant de 30 millions d'euros. Ces travaux qui ont eu lieu entre 2019 et 2021 ont rendu accessible cet équipement aux personnes à mobilité réduite et vont permettre d'assurer la connexion avec la future Ligne de métro 15.

### 5-3-3-2 - L'accessibilité de la voirie :

Il est rappelé que, dans ce secteur, la nouvelle réglementation est applicable depuis le 1er juillet 2007, ceci uniquement pour les voies nouvelles.

Cependant, la Ville de Maisons-Alfort n'a pas attendu cette réglementation pour aménager les voies communales.

Programme de mise aux normes des arrêts de bus pour l'accessibilité aux PMR : 101 des 116 arrêts sont aux normes, soit **87 % en 2024**.

Lignes de bus n°	Nombre d'arrêts sur la ligne à Maisons-Alfort	Nombre d'arrêts mis aux normes	% de réalisation
24	1	1	100%
103	1	1	100%
104	10	8	80%
107	23	20	87%
125	4	3	75%
172	9	8	89%
181	18	18	100%
217	12	11	92%
281	6	6	100%
325	2	2	100%
372	30	23	77%
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>101</b>	<b>87%</b>

Il est précisé que, pour qu'une ligne de bus soit considérée comme accessible, il faut que 70% de ses arrêts le soient réellement.

Or, il peut être constaté que chaque ligne de bus possédant des arrêts sur la commune dépasse ce taux. Les lignes de bus sur la ville de Maisons-Alfort sont donc toutes accessibles.

**Une mise aux normes de l'arrêt de bus Paul Bert de la ligne 107 a été étudiée en 2022, les travaux se sont achevés en septembre 2023.**

**De même, les travaux de la ligne 372 ont aussi pris en compte ces mises aux normes.**

S'agissant des passages piétons, à ce jour, la plupart des passages piétons sont aux normes dans la ville, à l'exception de certains d'entre eux pour des raisons techniques.

En 2023 ont été réalisés :

- La rénovation du trottoir de la rue Paul Bert afin de faciliter le cheminement PMR.
- L'élargissement du parvis du Lycée Paul Bert.
- Le réaménagement des belvédères du Parc du Vert de Maisons.

S'agissant des places de stationnements pour personnes à mobilité réduite, 3 nouvelles places ont été créées depuis la dernière CCPA, faisant passer, en 2023, le nombre total de places de stationnement adaptées aux personnes handicapées de 211 à 214.

Il est rappelé que, pour bénéficier de la création d'une place, les riverains concernés doivent adresser leur demande par courrier auprès des services techniques de la Ville en joignant la copie de leur carte mobilité inclusion.

En 2023, l'ensemble des carrefours à feux sont équipés de modules sonores à l'exception du carrefour Victor Hugo/Georges Médéric.

En 2023, deux télécommandes actionnant ces modules sonores ont été distribuées ce qui porte à 26 le total des télécommandes fournies aux Maisonnais en ayant fait la demande, depuis le début du programme.

Conformément aux programmes de mandat 2014-2020 et 2020-2026, 50.000 € par an sont consacrés à la mise aux normes des carrefours à feux tricolores communaux et à leur entretien.

***En 2024, le Département du Val-de-Marne a créé une nouvelle traversée piétonne à l'angle de l'avenue du Général Leclerc et la rue du Buisson Joyeux.***

***Le Département du Val-de-Marne a également aménagé un plateau surélevé sur l'Avenue de la République, au droit de la rue Pasteur pour améliorer la sécurité au niveau de la traversée piétonne.***

### [5-3-3-3 - L'accessibilité des espaces verts :](#)

Lors des différentes réunions de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées, il a été indiqué que la totalité des parcs et squares de la ville dispose d'installations spécifiques aux personnes à mobilité réduite.

Notamment, le parc du Vert de Maisons ainsi que le square de l'Artificier François. Au centre-ville, le square de l'église dispose d'un accès à tous ses espaces plantés et le prolongement du mail piétonnier de la rue Victor Hugo permet maintenant aux personnes à mobilité réduite de rejoindre les différents quartiers grâce à la trame verte.

En 2023, la Ville a inauguré la Maison de l'Environnement construite à la place de l'ancienne station essence située sur les bords de Marne.

Cet équipement a pour objectif la sensibilisation des Maisonnais et Maisonnaises à la protection de l'environnement. Les espaces extérieurs étaient à l'origine composés d'un terrain de pétanque peu utilisé ainsi que d'un parvis minéral avec des pompes à essence à l'abandon

sans valeur paysagère particulière à l'exception de très beaux platanes et de quelques arbres de haute tige.

Ces différents espaces étaient séparés par de forts dénivelés les rendant inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

Différentes ambiances végétales à vocation pédagogique pouvant accueillir les écoles et les visiteurs ont été aménagées.

Des cheminements et terrasses en bois, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont été créés. Ils permettent de relier les différents espaces agrémentés d'une palette végétale écologique (plantes locales, mellifères, propice à l'avifaune ...) en lien avec le couvert végétal existant.

Deux nouveaux tronçons de platelage bois ont été créés sur les bords de marne entre la Maison de l'Environnement et l'écluse de Saint-Maurice facilitant ainsi l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

En 2023, les cours des écoles maternelle et élémentaire Raspail ont été réhabilités. De nouveaux revêtements de sol ont été créés facilitant la circulation des personnes à mobilité réduite.

De nouvelles tables de pique-nique, ont été installées dans la cour de l'école élémentaire permettant d'accueillir les enfants à mobilité réduite.

A l'école maternelle Berlioz, une nouvelle aire de jeux a été installée. Cette nouvelle structure très attractive est en partie accessible.

***L'année 2024 a été consacrée au réaménagement des cours d'écoles maternelle et élémentaire Parmentier.***

Ce projet en dehors de la végétalisation de la cour proposera de renforcer l'accessibilité de PMR par la création d'une rampe à l'entrée du site.

#### 5-3-3-4 - L'offre de logements accessibles

Il est rappelé que la loi a redéfini les règles de l'accessibilité des bâtiments et des établissements recevant du public (ERP). Cette loi couvre tous types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques). Cependant, celle-ci ne s'applique qu'aux permis de construire déposés après le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Adresse Terrain	Promoteur	Nbre de logements adaptés aux PMR	Année de livraison
103 rue Roger François	COHEN	9	2025
41 43 rue Carnot	PROMOGIM	81	2025
14 -16 rue Charles Martigny	COGEDIM	154	2025
19-25 Avenue Professeur Cadiot	NOVAXIA	137	2025
14 – 16 rue Charles Martigny	COGEDIM	154	2025
49 rue Victor Hugo	CAPELLI	24	2024
Avenue Général Leclerc	VALOPHIS	64	2024
9-11 rue Girard	COFFIM	44	2025
20 rue Charles Martigny	ESH	182	2025
7 rue Chabert – 24 rue Bourgelat	Générale de Promotion	82	2024
17 rue Eugène Renault - 18 rue Bourgelat	Générale de Promotion	61	2027
70 bis avenue de la République	BOUYGUES IMMOBILIER	90	2027

A date, Maisons-Alfort Habitat dispose de 1 328 logements accessibles (accès en fauteuil roulant au pied de la porte palière) soit un peu plus de 48% de son patrimoine.

Toute construction nouvelle réalisée et en cours portée par Maisons-Alfort Habitat s'inscrit dans la proposition de logements à la fois accessibles mais également adaptés au handicap.

## **5-4 - RENFORCER L'ACTION SOCIALE ET LA COHÉSION TERRITORIALE**

La Ville de Maisons-Alfort mène un nombre important d'actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité. Celles-ci sont initiées par les services municipaux, le Centre Communal d'Action Sociale, mais aussi les associations paramunicipales.

Par ailleurs l'analyse des besoins sociaux à l'échelle du territoire ParisEstMarne&Bois des 13 communes dont Maisons-Alfort a été finalisée en 2022.

Elle a pu traiter des thématiques suivantes :

1. L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'autonomie des séniors
2. La lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes
3. La lutte contre la précarité dans le logement (insalubrité, précarité énergétique,)
4. Le renforcement de l'accès aux soins
5. L'insertion professionnelle des jeunes
6. Les relations intergénérationnelles
7. L'accès au droit et la fracture numérique
8. L'accompagnement des personnes en situation de handicap
9. Le maintien du lien social chez les séniors

Chaque item est adapté au territoire communal et en découle un plan d'actions communales à décliner dans le cadre du mandat 2020-2026.

Ces actions ciblent notamment les enfants, les familles, les personnes isolées, les séniors et les personnes handicapées. A travers ces opérations, la Ville veille à apporter son soutien aux Maisonnais dans les différents domaines de la vie quotidienne : petite enfance, enfance, scolarité, sport, culture, logement et emploi.

Elle est aussi à l'écoute des besoins des plus démunis. En plus des actions de solidarité qu'elle met en œuvre directement, la Ville s'attache à soutenir l'ensemble des associations à caractère social et caritatif. Elle apporte son soutien logistique et financier à de nombreuses d'entre elles.

## 5-4-1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

### **LE QUARTIER JEUNES (QJ)**

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville de Maisons-Alfort s'est engagée à offrir à la jeunesse maisonnaise un espace qui lui est entièrement dédié pour se retrouver, travailler, échanger, créer mais aussi entreprendre.

C'est à cet effet que le Quartier Jeunes a ouvert ses portes en décembre 2023.

Il succède au Bureau Information Jeunesse et est un lieu d'information et de documentation, ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans, sans rendez-vous.

Le QJ intègre dans ses missions des actions de sensibilisation, de découvertes des outils numériques dans une dimension de Fab-Lab, promeut la connaissance des dispositifs pour les jeunes créateurs d'entreprises et valorise les talents de jeunes à travers des évènementiels. Le QJ est un service de l'Office Municipal de la Culture et est membre du Réseau National de l'Information Jeunesse.

Le QJ propose des informations et des conseils sur différents sujets : études, métiers, santé, droits, l'engagement citoyen, le bénévolat, la mobilité internationale...

Le QJ participe au dispositif SOS rentrée qui s'adresse aux jeunes val-de-marnais rencontrant des difficultés dans le cadre de leur parcours scolaire ou de formation. Il pourra ainsi compléter son action en direction des collégiens, lycéens et étudiants afin de les soutenir dans leurs démarches pour trouver une affectation dans un établissement scolaire.

Le QJ propose également des services, tels que :

- Un soutien à la recherche d'un job pour les étudiants (aide à la réalisation de CV, lettres de motivation...) et une mise à disposition d'offres d'entreprises proposant des postes à temps partiel sur l'année ou temps plein sur les vacances scolaires.
- Une mise en relation pour des missions de baby-sitting, de cours particuliers, la recherche d'un logement étudiant.

Le QJ, c'est aussi :

- Des espaces de travail partagés
- Des ordinateurs en libre accès pour effectuer des recherches scolaires ou universitaires, s'informer sur les métiers/ les études, rechercher un job ou un stage, réaliser un rapport de stage, un CV, une lettre de motivation...
- Un Point Eurodesk avec des infos sur l'Union Européenne, les programmes européens pour partir étudier, faire un stage, travailler, faire du volontariat (SVE)... en Europe mais aussi à l'international...
- Une bourse mobilité proposée par la Ville de Maisons-Alfort en direction des jeunes ayant un projet de départ à l'étranger dans le cadre d'études ou d'un stage obligatoire
- Un accompagnement aux projets des jeunes. Une aide dans les différentes étapes de réalisation : montage du dossier de présentation, information sur les dispositifs et aides financières...
- Des ateliers thématiques : recherche de stage, création numérique, CV/lettre de motivation/préparation à l'entretien, Parcoursup...
- Des formations : Passeport Baby-sitting, Passeport Junior@Senior
- Des évènements : exposition Jeunes Talents, objectif révisions du Brevet et du Bac, prévention santé...

En parallèle, le QJ promeut les talents artistiques de la jeune génération : photographie, peinture, musique... une véritable scène ouverte qui permet aux jeunes artistes de se produire devant un public ou d'exposer leurs œuvres.

Le lieu, entièrement ouvert, s'organise autour d'un espace central avec restauration légère (café, boissons, snacking) dédié à la détente et aux moments de rencontre où se déroulent notamment des conférences et des animations culturelles. Tout autour, on retrouve des espaces pour travailler individuellement dans un esprit de coworking, avec la mise à disposition d'ordinateurs, mais aussi en groupe puisque des salles peuvent être réservées à cet effet. Un Fab-Lab\* sur des projets numériques sera également créé.

Le QJ est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et est raccordé au réseau de géothermie de la ville, énergie respectueuse de l'environnement et peu coûteuse.

## LES ACTIVITES MISES EN PLACES PAR L'OMC

Au sein de ses équipements dans les quartiers Liberté, Alfort, Planètes et les Juilliottes, l'OMC accueille une quarantaine de jeunes les mardis, mercredis, jeudis et samedis de 15h à 20h et propose des soirées match, des ateliers de médiation, des activités de loisirs et culturels, des sorties et des séjours.

Sur le Centre Socio-Culturel (CSC) Liberté, le CSC Les Planètes et à la Maison Pour Tous (MPT) Pompidou, les activités adolescents et jeunes majeurs se décomposent en accueil modulaire et en ateliers culturels. Ils se déroulent plusieurs fois par semaine et pendant les vacances scolaires.

Ces ateliers ont pour objectifs de permettre aux différentes tranches d'âge de s'épanouir à leur rythme, de favoriser le dialogue garçons-filles et adultes.

Il permet également de repérer des situations de fragilité, d'assurer un accueil, une écoute et un suivi adapté, individualisé : rendez-vous individuel pour mieux orienter le jeune dans sa scolarité, professionnellement...

### Séjours d'hiver et d'été :

L'OMC propose à travers son équipe dédiée à la jeunesse des séjours afin de créer des liens de proximité avec les adolescents et d'impliquer leurs parents.

Ces séjours ne sont pas sur inscription. Il s'agit d'un outil éducatif pour l'équipe d'animation.

Cette année 44 jeunes ont été accompagnés l'été et 32 jeunes en séjour ski.

### Studio de Musique de l'OMC :

Une activité mixte, intitulée "Liberté d'Expression", est ouverte aux jeunes Maisonnais âgés de 12 à 25 ans, et a pour but de valoriser les jeunes à travers un mode d'expression privilégié.

L'activité s'organise autour de plusieurs axes : ateliers d'écriture, ateliers chant et musique et enregistrement et utilisation d'un logiciel de musique.

### Aide à l'obtention du B.A.F.A. :

Il est constaté une participation active des jeunes pour obtenir leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.). 10 jeunes sont en cours d'obtention en 2024 leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur financé par la structure. Certains ont ainsi pu décrocher leur premier emploi saisonnier. Cette action est primordiale dans le cadre de la réduction des risques. Ainsi, le maintien dans une activité légale, même à temps partiel, est un facteur déterminant dans la lutte contre les décrochages et la prévention de la délinquance.

### Lutter contre l'exclusion :

L'OMC a mis en place le dispositif « Accompagnement à la scolarité ». Cette opération proposée dans tous les équipements de quartier, permet de compléter les apprentissages scolaires des élèves des écoles primaires, collèges et lycées à travers de l'aide aux devoirs. Cette action est financée par la Ville de Maisons-Alfort et la CAF du Val-de-Marne.

Lutter contre l'exclusion, c'est aussi l'accueil des adolescents et jeunes majeurs. Plusieurs structures existent pour eux selon leur situation : la Mission Locale, le Quartier Jeunes, le club de prévention Pluriels 94 ou les Centres Socioculturels pour des accueils – des espaces où ils peuvent prendre le temps de discuter. Ces différents acteurs travaillent en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Point Accueil Ecoute Jeunes, les collèges, lycées, Drogues et Société, le Planning Familial.

Dans le cadre d'un agrément avec le TGI, l'OMC a accueilli 4 jeunes mineurs en 2024 dans le cadre d'une mesure alternative de réparation.

#### *Le dispositif exclusion temporaire du collège :*

L'OMC propose aux collèges publics de la ville, un accueil des élèves dans le cadre des exclusions temporaires, 20 jeunes suivis par an.

La durée (d'une demi-journée à 4 jours) permet de travailler sur la sanction, le règlement intérieur du collège, les ressentis, l'estime de soi, l'engagement citoyen et la vie après l'école (temps libre).

Cet accueil est l'occasion de faire découvrir les structures d'accompagnement des jeunes (QJ, équipements de quartier), d'orienter vers des dispositifs ou associations, de faire le lien avec les parents (notamment en lien avec INFO-Parents), de nouer une relation de confiance avec les jeunes et de leur permettre d'ouvrir la parole sur les ressentis vis-à-vis de la sanction, les inquiétudes et les questionnements personnels.

#### *Les actions de prévention (600 élèves concernés) :*

L'objectif du groupe référent Prévention Santé est de mener des actions de prévention selon les besoins identifiés et les sollicitations de la part des équipes éducatives des collèges et lycées de la Ville.

Les équipes d'infirmiers et assistants sociaux participent au Groupe Référent. Ces réunions à raison d'une fois tous les 2 mois, permettent de partager les ressentis sur la jeunesse, d'éviter l'isolement et l'épuisement professionnel et permettent de fixer des objectifs communs.

#### *Prévention contre le VIH*

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du 1<sup>er</sup> décembre, l'OMC participe aux côtés de ses partenaires du Groupe Référent Santé à des actions de sensibilisation sur la question du VIH et plus généralement sur la relation amoureuse et le consentement, notamment dans les établissements scolaires. Les jeunes, comme les équipes éducatives, apprécient particulièrement ces interventions qui permettent de s'exprimer librement, poser ses questions et revoir ses connaissances sur le sujet. Pour les professionnels c'est surtout l'occasion de prévenir les comportements à risque, de distribuer des outils (documentation) et des moyens de prévention (préservatifs) mais aussi de relayer vers les institutions en mesure d'accompagner individuellement les jeunes.

Les membres du groupe référent se sont mobilisés auprès des collèges Herriot, Jules Ferry et des Lycée Delacroix et Paul Bert. Les équipes éducatives ont organisé la venue par classe ou demi-classe des niveaux 3<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> auprès des intervenants du groupe référent.

### *Lutte contre les discriminations de genre afin de favoriser l'égalité hommes/femmes*

L'exposition sur le cyberharcèlement est proposée aux établissements scolaires qui le souhaitent.

L'exposition a été installée dans les locaux du Quartier Jeunes et sera en 2025 exposée dans les locaux de la Mission Locale de Maisons-Alfort.

### *Prévention des toxicomanies*

Un travail en lien avec l'association Drogues et Société est en cours sur la réduction des risques auprès des jeunes.

Une sensibilisation spécifique est menée auprès de l'équipe des animateurs Jeunesse, en particulier pour identifier les situations à risque.

## **LES ACTIVITES MISES EN PLACES PAR LES MEDIATHEQUES**

Les médiathèques sont un réseau de trois établissements (la médiathèque André Malraux et deux médiathèques de quartier : Centre et René Coty) et d'un Bibliobus ouverts à tous les maisonnaï. Lieu de diffusion de la lecture et d'accès à la culture, les médiathèques disposent toutes d'une section « Jeunesse » pour les enfants de 0 à 13 ans et d'un espace « ados » pour les jeunes de 13 à 18 ans, qui peuvent emprunter gratuitement jusqu'à 25 documents (livres, DVD et CD) par mois.

Tout au long de l'année, elles reçoivent par ailleurs les élèves des établissements scolaires (écoles maternelles et primaires, collèges et lycées) dans le cadre d'animations culturelles et pédagogiques. Parallèlement, les médiathèques proposent une programmation d'animations, de spectacles et d'ateliers gratuits à destination des enfants. Objectif : contribuer au développement et à l'éveil des jeunes maisonnaï.

La médiathèque a également créé, en 2024, un club lecture pour les enfants de 8 à 13 ans : « Les p'tits bouquineurs ». Les enfants se réunissent une fois par mois avec les bibliothécaires pour partager leurs coups de cœur et sélectionner les nouvelles acquisitions de la section jeunesse.

### *L'accueil et la desserte des classes*

Les médiathèques proposent chaque année deux créneaux d'animation à toutes les classes de Maisons-Alfort, de la petite section au CM2, afin de développer chez les enfants le goût du livre et de la lecture.

Pour les classes de maternelles, les bibliothécaires se rendent dans les établissements scolaires afin de lire des histoires et de déposer une sélection d'ouvrages (soit 156 dessertes de classes dans l'année). Les classes élémentaires sont, quant à elles, accueillies dans les médiathèques afin de participer à des animations autour du livre et de la lecture (soit 305 créneaux d'accueils chaque année). Au total, les médiathèques réalisent plus de 460 accueils et dessertes scolaires à l'année.

### *Les partenariats avec les établissements scolaires*

Parallèlement aux accueils et aux dessertes de classes, les médiathèques pilotent dans l'année des projets d'Education artistique et culturelle (EAC) en partenariat avec l'Education nationale. Ainsi, en 2023-2024, une série d'ateliers a été menée par deux artistes professionnels auprès des classes de CE1 de l'école Charles Péguy et des 6<sup>e</sup> du collège Jules Ferry (deux établissements du REP). Ces ateliers ont débouché sur une exposition présentée par les enfants à la médiathèque André Malraux en mai 2024, présentée dans le cadre du Festival de l'histoire de l'art hors-les-murs organisée par les médiathèques et l'Institut national de l'histoire de l'art.

### **LE NOUVEAU BIBLIOBUS ELECTRIQUE**

Depuis 1982, le Bibliobus desservait les quartiers et les écoles les plus éloignés des médiathèques, soit 6 arrêts et 12 écoles (80 classes). En 2024, l'ancien véhicule à essence a été remplacé par un nouveau Bibliobus 100 % électrique, plus écologique. La ville a choisi pour la fabrication de son nouveau Bibliobus la société Procar, certifiée Iso 9001 et qui place le respect et la protection de l'environnement au cœur de sa politique générale (tri des déchets, approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables, etc.).

La mise en circulation de ce nouveau véhicule a été l'occasion de revoir les quartiers et les établissements scolaires desservis. Ainsi, le bibliobus dessert depuis le printemps 2024 huit arrêts publics et les seize maternelles, permettant à tous les enfants scolarisés en maternelle, de la petite à la grande section, d'avoir accès à la lecture et au livre.

La décoration du nouveau bibliobus a été confié à deux artistes internationaux, Martine Feipel & Jean Bechameil, qui ont réalisé un design original, faisant du véhicule une « sculpture roulante ».

### *Les animations, les spectacles et les ateliers jeunesse*

La médiathèque André Malraux programme six à sept spectacles « jeunesse » chaque année. Gratuits, ces événements, proposés par des compagnies professionnelles, peuvent accueillir jusqu'à trente-cinq enfants accompagnés d'un adulte. Nombre de spectacles sont précédés d'un atelier animé par la compagnie (atelier de fabrication d'un livre pop-up, par exemple).

Parallèlement, les médiathécaires organisent chaque mois des séances de lectures partagées pour les enfants de 0 à 3 ans (Boutchou contes) et les enfants de 3 à 7 ans (L'heure du conte). Durant les mois de juin et juillet, les bibliothécaires vont également à la rencontre des enfants dans les parcs et certains établissements de la ville, dont la Ferme pédagogique, pour des lectures partagées gratuites.

### *Les actions à destination de la petite enfance*

Les médiathèques se rendent chaque année dans les crèches, les PMI, les haltes garderies, le RAM (relais assistantes maternelles) et la ludothèque (soit 20 établissements) pour 4 séances de lectures à voix haute à destination des tout-petits. Deux fois dans l'année, les médiathèques organisent également des journées pour les professionnels de la petite enfance, durant lesquelles ces derniers sont formés à la lecture à voix haute et peuvent découvrir les nouveautés éditoriales.

En décembre 2024, la médiathèque André Malraux a par ailleurs accueilli l'exposition 7 COMPTINES D'OISELLES ET D'OISEAUX, présentée dans le cadre de l'opération « Le livre pour grandir » du département du Val-de-Marne. Cette exposition ludique et pédagogique, destinée aux enfants de 0 à 4 ans, a été accompagnée de plusieurs visites contées et chantées : 9 visites réservées aux structures petite enfance (crèches, PMI, RAM et ludothèque) et 7 visites ouvertes aux usagers des médiathèques.

### *Le public adolescent*

En plus de ses espaces « adolescents », les médiathèques animent un Club de lecture ados. Une fois par mois, les adolescents se réunissent le vendredi soir à la médiathèque André Malraux où ils sont encadrés par un bibliothécaire référent. Ils partagent ainsi leurs coups de cœur, développent leur esprit critique, participent à la vie des médiathèques en commandant leurs propres sélections d'ouvrages et suivent des ateliers d'écriture avec des intervenants extérieurs.

Des animations sont également menées auprès des collèges et des lycées de la ville : participation au Prix des incos, ateliers d'écriture, aides à la recherche, projections-débats, etc.

## 5-4-2 – LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

### **L'ACTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE**

L'action de l'OMC repose sur un double levier :

- A travers ses maisons de quartier, adapter sa réponse aux besoins exprimés ou identifiés avec une équipe formée.
- A travers un réseau de 75 associations, créer des leviers pour les publics les plus fragiles par le biais de la culture et générer de la mixité sociale (entre quartiers et entre générations).

La Ville favorise l'accès à la culture et aux loisirs pour tous par la mise en place d'une Bourse Culture.

Par ailleurs, elle propose des activités de loisirs et culturelles pour tous les habitants à des tarifs minimes. De la même manière, les associations affiliées à l'OMC ont une offre de service large allant du théâtre au yoga, avec des tarifs différents et accessibles à toutes les familles.

Bien entendu, les activités proposées directement par l'OMC ont des tarifs extrêmement faibles pour les familles et viennent compléter l'offre de la vie associative. L'offre proposée par l'OMC s'ajuste également aux besoins exprimés et identifiés sur les différents quartiers. Ainsi, l'OMC propose directement plus d'actions culturelles sur le quartier Liberté-Vert de Maisons moins pourvu en associations que les autres quartiers.

L'OMC a poursuivi ses animations de prévention en direction des adolescents et des jeunes majeurs ainsi que le maintien de séjours éducatifs.

#### *Les actions intergénérationnelles*

L'OMC a permis aux retraités de participer aux activités dédiées aux jeunes et inversement en fonction des thèmes traités, avec le développement d'activités ludiques, créatives partagées entre parents/enfants et grands-parents/petits-enfants par le biais du jeu et du conte, notamment.

A noter que la semaine Bleue s'est déroulée sur 10 jours en octobre et a permis à toutes les générations de se rassembler.

Pour l'année 2024, les activités bénévoles ont concerné l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnement des jeunes, les écrivains publics et l'animation d'ateliers pour les seniors.

Le passeport Baby-Sitting est l'action de formation pré-professionnalisante en direction des jeunes, afin qu'ils puissent intervenir au domicile des familles de la Ville sur des gardes d'enfants.

#### *Les actions événementielles*

Tout au long de l'année, l'OMC est organisateur de manifestations qui permettent aux parents et aux jeunes d'être spectateurs et/ou acteurs sur des thématiques très diverses comme le Printemps des Arts, l'été en fête, la fête du jeu.

### - Répar Vélo

En partenariat avec Echo94, l'OMC organise depuis 7 ans des Repar Vélo sur le quartier des Juilliottes, de Charentonneau et du Vert de Maisons. En 2024, 8 Répar-Vélo ont été organisés par l'association Pluriels 94, financés par les bailleurs ou l'OMC.

### - Le Repair Café

Les maisons de quartier accueillent chaque mois à tour de rôle le Repair Café porté par l'APEMA, association qui se préoccupe de questions environnementales. Les habitants peuvent y amener un objet qui ne fonctionne plus afin de tenter de le réparer avec l'aide d'un réparateur. Cet événement rencontre un public de plus en plus nombreux. Action qui sera reconduite en 2025 avec pour ambition de trouver de nouveaux bénévoles, notamment parmi les jeunes dans le cadre d'un partenariat avec le Quartier Jeunes.

### - La fête de la Science

Du 9 au 12 octobre 2024, l'OMC a proposé aux habitants de découvrir les techniques à l'œuvre lorsque l'on passe de la 2D à la 3D.

Comme chaque année, des expériences simples permettent à chacun de s'approprier des notions scientifiques complexes.

## L'ACTION DU SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

### PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le 21 juillet 2024, la ville de Maisons-Alfort a accueilli la Flamme olympique.

Après plusieurs mois de préparation, l'événement a débuté par le parcours de la Flamme à travers les rues de la ville, avant de se conclure à l'École nationale vétérinaire, un lieu emblématique de la ville.

À cette occasion, de nombreuses animations sportives et ludiques ont été mises en place pour permettre aux habitants de participer activement à cette célébration.

Cet événement a réuni un large public, notamment des familles, qui ont eu l'opportunité de vivre un moment historique et de partager cette expérience collective.

L'organisation de cette journée a également été marquée par la mobilisation des gendarmes et forces de l'ordre, qui ont assuré la sécurité des visiteurs tout au long de l'événement. Leur présence a contribué à garantir le bon déroulement de la journée et à renforcer le succès de l'événement, notamment en assurant la sécurité de milliers de participants.

Dans le cadre de sa politique de prévention, de solidarité et de cohésion sociale, la Ville, à travers son service des Sports, propose de nombreuses actions gratuites en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Les enjeux de cette démarche sont multiples :

- Faire découvrir un large panel d'activités à caractère sportif à un public jeune de toutes conditions sociales.
- Susciter la continuité de l'activité en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Renforcer le maillage et le partenariat avec les associations, les clubs et partenaires associés.
- Éviter le désœuvrement des jeunes.

### En période scolaire :

#### Pour les enfants de 3 à 6 ans :

Le Bébé Gym se déroule le samedi matin dans les écoles élémentaires Raspail, Paul-Bert, Condorcet ainsi qu'aux gymnases Pompidou, Charles Péguy et Parmentier. Cette activité accueille 692 enfants par semaine.

Cette action, dont le succès auprès des familles Maisonnaises est toujours grandissant, vise à participer à l'épanouissement des enfants grâce au développement de leurs capacités psychomotrices dans un espace sécurisant.

#### Pour les enfants de 6 à 11 ans :

Le sport à l'école : Des éducateurs sportifs diplômés d'État sont mis à la disposition de chaque groupe scolaire sur la base d'une heure par classe et par semaine. Cette action permet à près de 2 725 élèves de pratiquer différentes disciplines sportives sur l'année scolaire, auxquelles s'ajoute la natation scolaire (602 élèves de CM2, 101 élèves de CM1, 613 élèves de CE2, 580 élèves de CE1 et 43 élèves de CP, Soit un total de 1938 élèves).

- Les Contrats Bleus : Les enfants scolarisés en école élémentaire ont la possibilité chaque soir après la classe de 16h30 à 18h de pratiquer divers ateliers sportifs encadrés par des éducateurs diplômés appuyés par une équipe d'animateurs vacataires. 2 042 enfants bénéficient de cette activité en 2024.
- L'Accueil post Contrats Bleus : Cette action est proposée à tous les élèves des écoles élémentaires. Elle permet aux familles (moyennant une participation financière de 0.87€/séance) de récupérer leur enfant entre 18h et 18h30 tous les jours (773 enfants en ont bénéficié).
- L'Aménagement du Temps de l'Enfant : Pour 827 enfants demi-pensionnaires la coupure du déjeuner est enrichie d'activités sportives librement fréquentées.

#### Pour les adolescents de 12 à 18 ans :

- Sport Cité : Sur le même principe que les Contrats Bleus cette action s'adresse aux adolescents de 12 à 18 ans et se déroule tous les jours de 16h30 à 18h sur 4 quartiers de la Ville. 255 jeunes ont fréquenté régulièrement les différents gymnases en 2024.
- Sport Loisirs Jeunes : Cette action s'adresse aux jeunes adultes de 16 à 25 ans. Elle est mise en place une fois par semaine dans 4 équipements sportifs et a accueilli 216 participants en 2024.

### Hors période scolaire :

- Sport/Découverte : Cette nouvelle action s'adresse aux enfants des écoles élémentaires, non licenciés en club. Chaque mois une nouvelle discipline est proposée sur trois séances. L'activité se déroule les mercredis de 9h30 à 11h30 sur un des équipements de la Ville en partenariat avec les associations Sportives communales.

### En période de congés scolaires :

- Sports Loisirs Quartiers : Cette action est mise en œuvre pendant les congés scolaires (Automne, hiver, printemps) et a enregistré 2 165 passages de jeunes de 6 à 18 ans. Les activités sportives sont proposées sur le principe du type « portes ouvertes » dans chaque lieu d'accueil. L'offre s'adapte aux caractéristiques de chaque tranche d'âge et permet l'accès aux différentes pratiques sportives collectives ou individuelles.
- Été chaud : Ce dispositif fonctionne sur le principe des portes ouvertes en juillet et en août. Les animations associent les activités pratiquées tout au long de l'année à la découverte de nouveaux sports lors de sorties hors de Maisons-Alfort.

Afin de compléter ce dispositif, la Ville a créé une Bourse Sport. Il s'agit de proposer une aide financière pour permettre aux jeunes Maisonnais de 7 à 17 ans issus de familles modestes de s'inscrire dans une association sportive. En 2024, 451 jeunes ont bénéficié de cette bourse, pour un montant total de 37 307€.

La fréquentation des activités sportives est en constante augmentation et répond à un vrai besoin de la jeunesse, le sport étant un vecteur d'apprentissage de la vie en société et de bien-être.

### **LA MAISONNAISE : ENTRE DÉPASSEMENT DE SOI ET SOLIDARITÉ**

La course « La Maisonnaise », organisée par l'ASA Athlétisme en partenariat avec la Ville, a fait son retour en octobre 2023 après une longue absence, rencontrant un grand succès.

***Le 19 Mai 2024 une nouvelle édition s'est tenu sur la commune avec plusieurs distances proposées : semi-marathon, 10km et nouveauté de cette édition, la course populaire pour se dépasser en famille avec un parcours adapté aux enfants.***

***L'événement a rassemblé environ 2 800 participants***, amateurs comme passionnés, sur des parcours adaptés à différents niveaux.

Les spectateurs, nombreux, ont encouragé les coureurs tout au long du parcours, créant une ambiance conviviale. L'itinéraire incluait des passages remarquables, notamment le long des bords de Marne.

L'événement avait également une dimension solidaire : 1 € par dossard pour les semi-marathons et les courses de 10 km, ainsi que 0,50 € par tour pour la course solidaire, ont été reversés aux Restos du Cœur.

## L'ACTION DES MEDIATHEQUES

Recevant tous les publics, les médiathèques promeuvent l'accès à la culture par une programmation riche et variée d'événements gratuits : expositions, festivals, projections, conférences, spectacles, etc.

### *Les expositions et les arts visuels.*

Outre l'accueil des expositions du Printemps des arts organisées par l'OMC, la médiathèque André Malraux organise plusieurs expositions d'art et/ou de société chaque année.

Au printemps 2024, l'établissement a ainsi présenté l'exposition « Le livre dans tous ses états », présentant une sélection d'œuvres d'artistes internationaux (Pascal Convert, France Bizot, RERO, Alexandre Léger, etc.). A la même période, les médiathèques ont produit et présenté une exposition sur le métissage des musiques traditionnelles et du jazz. A l'automne, le public a pu découvrir plusieurs expositions : les sculptures de Feipel & Bechameil, les lithographies de Prune Nourry (dans le cadre d'Octobre rose), les photographies de Patrick Darlot et la Biennale du livre contemporain. Ces événements ont été présentés en partenariat avec des opérateurs nationaux ou internationaux, dont la Fondation culturelle musée Barbier-Mueller (Genève), l'Alliance française de Maracay (Venezuela) et l'Université des arts de Bogota, le Musée de Saint-Maur, l'Institut national de l'histoire de l'art... Ces expositions sont toujours accompagnées d'outils de médiation : textes de salles, visites guidées gratuites, ateliers de création, etc.

En mai 2024, la médiathèque a enfin accueilli le Festival de l'histoire de l'art, organisé par le Château de Fontainebleau et l'INHA, pour une première journée de Festival « hors les murs » durant laquelle a été proposé : une rencontre avec des élèves de primaire, une projection pour les collégiens et une conférence sur l'art et le sport.

### *Les conférences et les projections.*

Cafés philo, cafés littéraire, projections de documentaires... Chaque mois, la médiathèque André Malraux invite des auteurs, des philosophes et des réalisateurs à venir rencontrer les maisonnaires autour d'un sujet fort.

En 2024, la médiathèque a ainsi invité le philosophe David Smadja, la réalisatrice Jacqueline Caux, le photographe Patrick Darlot, l'historienne de l'art Marine Nédelec, l'historien du jazz Jean-François Pitet, etc.

Dans le cadre du mois Octobre rose, le professeur Michaël Gryndberg est, quant à lui, venu parler du cancer du sein à la suite de la projection du film *Serendipity* de Prune Nourry.

### *Les spectacles et les concerts.*

Spectacles tous publics, auditions des élèves du conservatoire, master-class de musiciens professionnels... la médiathèque André Malraux porte une attention particulière à la sensibilisation des publics au spectacle vivant et à la musique. En 2024, la médiathèque a ainsi accueilli la chanteuse Lou Tavano et le pianiste Alexey Asantcheeff pour une master class suivie d'un concert gratuit de jazz. L'établissement a également reçu le Festival Focus Cameroun, organisé par l'Institut français de Yaoundé, pour une journée d'échanges, de master class (musique et danse) et un concert.

## L'ACTION DU CONSERVATOIRE

### *Les ateliers Découverte*

Tout au long de l'année, des ateliers découvertes instrumentales sont proposés aux écoles maternelles et primaires :

- Soit, pour les écoles de proximité, les classes viennent au conservatoire pour des matinées découvertes (5 ateliers de 20 minutes)
- Soit les professeurs du conservatoire vont dans les écoles faire ces mêmes ateliers.

En 2024, 1394 enfants ont pu assister aux ateliers découvertes, 11 écoles maternelles et primaires.

### *Concert dans les crèches :*

Plusieurs fois par an, les élèves des classes instrumentales vont se produire dans les crèches pour des mini concerts de 15 minutes.

L'an dernier, 4 crèches ont pu bénéficier de ces prestations.

### *Concerts dans les maisons de retraite*

Deux à trois fois par an, les divers ensembles instrumentaux vont faire des concerts de 45 minutes dans les maisons de retraite de Maisons-Alfort.

### *Ouvrir les concerts d'élèves hors les murs*

Il existe un partenariat entre le conservatoire et la médiathèque. Beaucoup de concerts y sont donnés ainsi que des masters class pour atteindre un maximum de personnes.

Les élèves du conservatoire viennent jouer lors des inaugurations des expositions de la médiathèque, avec un programme en rapport avec le thème de l'exposition.

De même des concerts se tiennent dans de nombreux sites de la Ville, dans les quartiers et pour tout type de public

### *Ouverture dans les centres sociaux*

Dans les actions menées avec l'OMC et les centres sociaux se sont également renforcés.

Un partenariat a été développé dans plusieurs centre socio-culturels comme Liberté, la Croix des Ouches, les Planètes dans le cadre de l'opération « Musique en liberté »

Des spectacles ont été créés avec une participation active des associations de quartier.

## 5-4-3 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

### **L'accompagnement au maintien dans le logement et à l'autonomie des séniors**

Comme confirmé dans l'analyse des besoins sociaux, la part des séniors (+ de 60 ans) à Maison Alfort connaît une augmentation importante, + de 2,1 % par an. La part des plus de 75 ans augmente de + 1,6 % par an. Il est également mis en exergue que les séniors les plus âgés (+ de 80 ans) sont les moins protégés (Taux de propriétaires le plus bas).

Face à ce diagnostic, la ville a renforcé son action de maintien à domicile auprès des séniors en proposant :

- Un service public d'aide à domicile aux séniors de plus de 65 ans. Une équipe de 54 aides à domicile qualifiées et expérimentées apporte aide et soutien aux personnes âgées,
- Un service de portage des repas à domicile,
- Un dispositif renouvelé en 2023 de téléassistance au domicile à tarif préférentiel grâce à une convention avec le Département de Val-de-Marne.

***Au total près de 1.000 personnes ont bénéficié de ces actions en 2024***

### **Navette Séniors**

En 2022, un nouveau service de navette à la demande a été mis en place. Au profit des séniors et de ceux de plus de 50 ans dont la mobilité se trouve réduite, ***ce service a assuré en 2024 954 trajets dont 30 transports PMR.***

Pour mémoire, entièrement gratuit, ce service municipal est exclusivement réservé aux Maisonnais afin qu'ils puissent se rendre chez leur médecin, effectuer des démarches administratives, se rendre à la gare etc... Les réservations se font auprès du CCAS.

### **Lutte contre la fracture numérique - Aidant Connect**

Afin de faciliter l'accès aux services publics numériques des usagers, le CCAS propose le dispositif « Aidant Connect ». Ce dernier permet aux agents du CCAS dûment habilités par l'Etat à faire les démarches en ligne en lieu et place des usagers à leur demande.

## **L'ACTION DE L'OMC**

En plus d'être un lieu de loisirs, le service INFO-Séniors mis en place par l'OMC est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation à destination des séniors Maisonnais et de leurs familles, afin de les accompagner dans leur vie quotidienne, leur perte d'autonomie éventuelle.

Près de 800 personnes en 2024 ont participé aux activités et sorties.

## **L'ACTION DU CCAS**

Des manifestations sont, chaque année, organisées pour les séniors : un goûter spectacle à Noël et un repas au printemps qui rassemblent chacun près de 2.000 séniors Maisonnais.

Par ailleurs, la Ville propose annuellement des voyages aux séniors, à l'étranger, mais également un séjour en France qui s'adresse prioritairement aux personnes non imposables. Cette année, 121 personnes sont parties en Sicile du 10 au 17 mai, en Europe Centrale du 21 au 29 septembre et à Saint-Jean de Luz du 29 septembre au 6 octobre.

## L'ACTION DES MEDIATHEQUES

Equipée d'un réseau Wifi, la médiathèque André Malraux met aussi à disposition des Séniors et de tous les usagers un Espace multimédia, accessible librement et gratuitement, équipé de 10 postes informatiques connectés à Internet et reliés à une imprimante. Les usagers peuvent ainsi s'informer et effectuer leurs démarches en ligne en étant accompagnés, s'ils le souhaitent, par un médiateur numérique.

Dans le cadre de leurs actions hors-les-murs, les médiathèques interviennent également chaque semaine dans les maisons de retraite et les EHPAD de Maisons-Alfort. Durant plus d'une heure, les bibliothécaires vont à la rencontre des personnes âgées pour leur proposer des lectures, des jeux ou des animations sur divers thèmes (les voyages, l'art, la gastronomie, etc.).

Des conférences à destination des séniors sont par ailleurs ponctuellement programmées à la médiathèque. ***En octobre 2024, dans le cadre de la Semaine bleue, une visite des expositions et de la médiathèque a été proposée aux seniors.***

A noter : les médiathèques ont mis en place un dispositif de transit de leurs collections. Ce dispositif permet notamment aux personnes âgées ou à mobilité réduite de réserver n'importe quel document (livres, CD ou DVD) du réseau des médiathèques (soit 220.000 documents au total) et de le retirer dans la médiathèque de son choix.

#### 5-4-4 – LA SOLIDARITE EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) met en œuvre et pilote les actions de solidarité locale. Il organise l'action sociale au profit des habitants de la commune. Il lutte contre l'exclusion et la rupture du lien social.

Acteur clé pour une solidarité de proximité, le CCAS déploie des dispositifs propres et œuvre en permanence en collaboration avec les structures médico-sociales du territoire (EHPAD, Hôpitaux, SAD, services sociaux départementaux...) et les associations locales. Il développe des missions d'aides sociales légales et facultatives.

Le CCAS instruit et/ou statue sur l'accès aux aides sociales suivantes :

- Secours d'urgence,
- Chèques alimentaires,
- Chèques énergie aux familles,
- Aide à l'énergie et à l'eau,
- Complément de ressources aux personnes âgées.

Le CCAS est également en charge de l'instruction des demandes d'aides sociales légales et facultatives proposées par l'État ou le Conseil Départemental :

- Fonds Départemental d'Aide aux Impayés d'Énergie (FDAIE),
- Aide Médicale État (AME),
- Allocation Solidarité Personnes Agées (ASPA),
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- Demande d'aide sociale,

#### Aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Le CCAS a décidé de la prise en charge de nuitées d'hôtel à destination des victimes de violences conjugales et intrafamiliales (avec ou sans enfants) qui ont été notamment accueillies ou orientées par le CCAS, les services municipaux et départementaux, les forces de police, les associations locales et les élus.

Afin de compléter le dispositif, un contrat de services a été passé avec une société de taxis pour le transport des personnes victimes de violences intra familiales, par le biais de « bons taxis ».

#### Aides diverses aux familles

Le CCAS a choisi d'attribuer un chèque énergie aux familles Maisonnaises non imposables ayant à minima un enfant de 18 ans ou moins.

#### Aides aux personnes handicapées

Le CCAS instruit les demandes d'aides liées au handicap auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- Carte invalidité...

Des aides financières peuvent être attribuées dans le cadre du handicap pour répondre à des situations particulières et ponctuelles.

Tout comme les séniors, la Ville, avec son CCAS, porte une attention particulière en fin d'année aux personnes handicapées percevant l'allocation adulte handicapé, en leur remettant un chèque cadeau. De plus, les personnes handicapées sont conviées, sur inscription auprès du CCAS, aux goûters de Noël, une boîte de chocolat leur est offerte à cette occasion.

Considérant qu'il convient, sous plafond de ressources, de permettre aux personnes en situation de handicap de partir en vacances, le CCAS a décidé de participer financièrement aux frais engendrés par un départ en vacances d'une personne en situation de handicap.

La Ville envisage l'élargissement de l'attribution des chèques d'accompagnement personnalisés afin d'accompagner les plus fragiles. Cette aide financière sera attribuée aux familles dont un enfant est atteint de handicap ;

***Ainsi en 2024, il est proposé d'attribuer également le chèque d'accompagnement personnalisé aux enfants de moins de vingt ans en situation de handicap percevant l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé sur inscription.***

Enfin, la Ville ayant à cœur d'agir sur le plan des prestations sociales pouvant être proposées à ses agents, elle a décidé de mettre en place une allocation au bénéfice des parents ayant un enfant en situation de handicap ou infirme de moins de 20 ans et une allocation spéciale pour jeunes adultes malades ou handicapés.

***A ce jour, 16 agents perçoivent une de ses deux allocations.***

## **L'ACTION de l'OMC**

### **L'ACCUEIL DES PARENTS**

Dans tous les équipements gérés par l'OMC, les parents peuvent trouver un espace de dialogue, des services leur permettant d'évoquer leurs préoccupations ou difficultés dans leur relation avec leur(s) enfant(s) que les animateurs connaissent.

#### **Les ateliers d'initiation à la langue française (50 personnes concernées) :**

En complément des dispositifs d'Etat, des ateliers collectifs d'initiation à la langue française (4 niveaux) et de savoirs socio-langagiers sont mis en œuvre par l'OMC dans les équipements de quartier, financés par la Ville.

Les objectifs sont :

- Faciliter l'accès à l'autonomie et l'épanouissement personnel et professionnel, à travers des ateliers de socialisation et d'apprentissage du français.
- Favoriser les échanges et rencontres entre les personnes.
- Orienter, accompagner le public vers les différents acteurs, partenaires du quartier (accès à l'emploi, culture...).
- Favoriser l'ouverture culturelle et la pratique artistique amateur.

Des ateliers collectifs sont directement proposés par la Ville de Maisons-Alfort et des ateliers Français Langue Étrangère sont dispensés par la Croix-Rouge de Maisons-Alfort dans leur propre local.

Enfin, des cours individuels de français sont proposés par l'association Accompagnement Migrants Intégration dans les équipements de l'OMC.

#### **INFO-Parents : un lieu ressource**

Le service INFO-Parents est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation à destination des parents Maisonnais, afin de les accompagner dans leurs relations avec leurs enfants. Il permet d'informer, de prendre en charge les familles, les adultes par des psychologues, des médiateurs familiaux dans le cadre d'entretiens ou de groupes de paroles. Près de 170 personnes ont été reçues en individuel ou en collectif en 2024.

Les objectifs sont les suivants :

- Proposer des temps d'information et d'échange avec des professionnels ressources sur des thématiques ciblées exprimées par les parents.
- Proposer des espaces de discussions entre parents de manière à favoriser le partage d'expérience, l'entraide.
- Être un lieu ressource de recensement de l'information à destination des parents concernant la vie de leur(s) enfant(s), de la famille.
- Développer les partenariats sur le territoire avec les acteurs de la parentalité pour permettre aux parents de s'appuyer sur un réseau de professionnels identifiés et mobilisables.

### Les entretiens de soutien à la parentalité

La parentalité pose la question du lien et de la fonction parentale : quels sont les enjeux à l'œuvre dans le maintien, la rupture ou la conservation des liens familiaux entre enfants et parents ? Comment préserver ou favoriser une transmission intergénérationnelle harmonieuse quand certains parcours ou événements de vie (deuils, maladies, séparation, migrations, addictions, pathologies...) font irruption ?

La question de la parentalité est un enjeu de santé publique : de nombreux rapports étayent l'hypothèse d'une prévalence des problèmes liés à l'exercice de la parentalité dans l'apparition de problématiques sanitaires et sociales. C'est dans le cadre de ce constat qu'une recherche de solutions et de modèles applicatifs adaptés (juridique, psychoéducatif, sociologique et psychologique) a introduit le vaste projet d'un « soutien à la parentalité ».

#### *Les entretiens individuels*

Les entretiens de soutien à la parentalité proposés par la structure INFO-Parents s'inscrivent dans cette démarche : la psychologue clinicienne y reçoit, sur rendez-vous (le vendredi entre 12h et 18h), des parents qui souhaitent déposer, partager, réfléchir à des expériences, des ressentis ou des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur parentalité.

Si chaque situation familiale est singulière et unique, plusieurs axes de travail constituent le cœur du positionnement et de la mission de la structure :

- Accompagner les parents dans leur capacité à comprendre les besoins de leur enfant, et à y répondre de façon adaptée,
- Soutenir ce qui est en jeu dans les interactions entre les enfants et les parents afin de favoriser une meilleure intégration,
- Aider les parents à vivre leur parentalité avec un sentiment de compétence et de responsabilité les amenant à trouver eux-mêmes leurs propres ressources,
- Proposer un espace bienveillant et orienter, selon les besoins vers des dispositifs adaptés.

#### *Les entretiens familiaux*

INFO-Parents co-finance avec la CAF du Val-de-Marne l'association Espace Droit Famille qui est basée à Créteil et qui a pour missions :

- D'accueillir et conseiller toute personne confrontée à un problème familial,
- D'aider les parents à faire le point de la situation et à rétablir la communication dans l'intérêt de l'enfant,
- De prévenir les conflits d'ordre culturel,
- De soutenir les parents dans leurs démarches et répondre aux questions juridiques.

Pour cela l'association reçoit les familles lors d'entretiens individuels, parentaux ou familiaux dans le cadre du Point Ecoute Parents Enfants et travaille selon plusieurs axes dans ses locaux de Créteil : l'information juridique relative au droit de la famille, la médiation familiale, la médiation interculturelle, l'ethnopsychologie et le soutien psychologique.

#### *Les rencontres parentales*

L'objectif de ces rencontres est de proposer un espace convivial aux parents, leur permettant de se rencontrer et de discuter entre eux ou avec des professionnels. C'est un temps ouvert, durant lequel les parents peuvent s'informer, partager leurs questionnements, leurs expériences, s'apporter mutuellement, échanger de bonnes idées...

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les animateurs socioculturels accueillent de nombreuses familles pour leurs démarches administratives. Pour effectuer ses missions dans un cadre plus sécurisé pour les salariés, l'OMC a initié une demande d'Aidants-Connect.

### Les permanences sociales

Les 3 CSC et les 2 MPT accueillent, orientent et accompagnent de nombreuses personnes dans leurs démarches ou questionnements.

De nombreux dispositifs permettent aux habitants de bénéficier de conseils, de suivi personnalisé et d'aides matérielles ou financières adaptées par le biais de :

- Permanences d'écrivain public dans tous les quartiers, du lundi au samedi en journée et en soirée.
- Permanence d'un conciliateur juridique, sur rendez-vous
- Permanences juridiques en Mairie, à Accueil Emploi et à la Mission Locale,
- Permanences d'information juridique dans les Centres Socioculturels et Maisons Pour Tous (droit des étrangers, droit de la consommation, droits des personnes).
- L'accès à la culture : l'OMC et les services culturels de la Ville proposent de nombreuses activités culturelles gratuites. Places de dernières minutes pour les jeunes suivis par le Bureau Information jeunesse, une participation financière du Théâtre et de l'OMC permettent aux jeunes de voir des spectacles pour 5€.
- Cultures du Cœur : Pour les familles identifiées par les équipes de l'OMC, des invitations sont proposées pour de nombreux événements culturels.
- L'aide vestimentaire et financière (CCAS, Croix Rouge, EMMAUS, EDS),
- Les dispositifs de fonds d'aide financière individuelle et familiale.

### Lutter contre les freins à la recherche d'emploi :

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des Maisonnais en difficulté d'insertion, l'accent est mis sur la maîtrise des outils de recherche d'emploi via l'informatique et l'accès à un espace multimédia en proximité.

La réalisation de CV, de lettres de motivation, de techniques de recherche d'emploi et la préparation aux entretiens font partie des services proposés.

### Les actions événementielles :

L'OMC et ses associations affiliées mettent en œuvre des actions intercommunales en matière de cohésion sociale, de solidarité entre territoires et de lutte contre l'exclusion.

En 2024, l'association Rendez-vous utile a continué son action en récoltant et distribuant des colis alimentaires une fois par mois, au Centre Socioculturel Liberté.

Le Secours Populaire a développé son action sur Maisons-Alfort en ayant une permanence dans les locaux des Petits Frères des Pauvres.

Aussi, la Croix-Rouge-Unité Locale de Maisons-Alfort a mis en place une vestiboutique qui permet aux familles de se vêtir toute l'année à moindre coût et d'acquérir des jeux éducatifs et des livres en économie circulaire également à coût réduit.

## **L'ACTION DU SERVICE MUNICIPAL D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

Le service municipal d'accompagnement à l'emploi est un lieu ressource destiné aux marseillais âgés de plus de 26 ans quelle que soit leur situation (salarié ou demandeur d'emploi, inscrit ou non à Pôle Emploi...).

Créé par la Ville en 1996 avec le statut d'association loi 1901 et anciennement nommé Accueil Emploi, le service municipal d'accompagnement à l'emploi est devenu un service municipal depuis septembre 2023 afin de nouer de nouveaux partenariats et de renforcer les missions d'insertion en lien étroit avec l'action de la Ville.

Il accueille avec ou sans rendez-vous et met à disposition tous les outils nécessaires à la recherche d'emploi, assure un suivi par deux conseillers professionnels (emploi, formation, projet...), et vous oriente sur les offres et événements emplois. En 2024, ce sont 719 entretiens personnalisés d'aide à leur recherche d'emploi, 169 entretiens d'accompagnement à la recherche de formation professionnelle et 160 entretiens dédiés à l'insertion professionnelle de personnes ayant des problèmes de santé ou un handicap reconnu qui ont été prodigués aux 311 usagers inscrits ayant librement sollicité le service durant l'année.

### Lieu ressources pour les personnes autonomes :

- Lieu dédié et outillé, les personnes autonomes (cadres, agents de maîtrise) trouvent là un lieu calme où l'on peut rapidement bénéficier d'une information, d'une aide ou d'une orientation vers des intervenants spécialisés avec des outils : accès Wifi, ordinateurs, outils bureautiques, logiciels d'aide à la définition de projet et de découverte des métiers, guides sectoriels, informations sur les forums... On compte plus de 1400 passages sur les 6 ordinateurs en libre accès sur l'année.

### Des permanences de conseil en création et développement d'entreprise

- Quel que soit le profil, le domaine et le type d'activité ; quel que soit l'état d'avancement du projet, un intervenant spécialisé reçoit mensuellement, sur rendez-vous, pour aider voire orienter vers les acteurs compétents tous les porteurs de projets. Et en 2024, ces permanences ont été complétées par deux événements de type table ronde animées par le responsable du conseil en création et implantation d'entreprise du Territoire Paris Est Marne et Bois et d'une conseillère de l'Adie. Ces deux sessions ont permis à 16 porteurs de projets en juin puis 14 autres lors de la table ronde de novembre d'échanger sur les possibilités d'accompagnement et de financements avec ces spécialistes.

### Des ateliers et des prestations autour des techniques de recherche d'emploi avec les outils numériques

- Pour optimiser sa recherche ou la faire lorsque l'on ne maîtrise pas les outils ou la langue française, des ateliers de recherche d'emploi à taille humaine sont organisés en fonction des demandes et des besoins. Une dizaine de ces séances ont été organisées sur l'année (apprendre à répondre aux offres et organiser sa relance, préparer un entretien de recrutement).

### Lutte contre la fracture numérique et aide aux démarches

- Des cours d'initiation à l'informatique sont assurés par un de nos conseillers toutes les semaines afin de permettre aux usagers de renouer avec les outils ou d'apprendre, selon leur niveau, les rudiments dans le but de leur permettre de réaliser leurs démarches. S'appuyant sur les outils numériques Pix et Les Bons Clics, ce sont 11

séances hebdomadaires accueillant 5 personnes maximum qui ont bénéficiés à 9 usagers entre fin septembre et décembre 2024.

Mettant à disposition un espace « Cyber Emploi » avec 6 PC en libre-service et un support utilisateurs, ce lieu est utile à ceux qui souhaite utiliser un PC ailleurs qu'à leur domicile ainsi qu'à ceux qui n'en ont tout simplement pas.

-

## 5-4-5 – LES PLANS D'URGENCE ET D'ALERTE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place un registre unique, nominatif et confidentiel qui recense les Maisonnais âgés de 70 ans et plus, les personnes handicapées, ainsi que les personnes les plus vulnérables chaque année.

### 5-4-5-1 - Le plan Grand Froid

Le Plan Grand Froid (PGF) est un dispositif de prévention et de solidarité, prévu en cas d'importantes chutes des températures. Il permet d'apporter une écoute et un soutien aux personnes fragiles et isolées.

Chaque année, le PGF est reconduit à Maisons-Alfort par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui élabore, avec ses partenaires, toute une chaîne de solidarité.

### 5-4-5-2- Le plan Canicule

Depuis de nombreuses années, la France connaît des étés de plus en plus chauds avec des pics de canicule. C'est la raison pour laquelle, le Plan Canicule peut être activé à chaque période estivale.

Cette opération de prévention s'inscrit en partenariat avec l'ensemble des professionnels du secteur paramédical et les associations solidaires de la commune.

En cas d'alerte canicule de niveau 3 annoncée par le Préfet du Val-de-Marne, des lieux climatisés accueillent les personnes concernées dans tous les quartiers de la commune.

### 5-4-5-3 – Le plan communal de sauvegarde

L'année 2024 a également été marquée par la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Maisons-Alfort. Il s'agit est d'un document qui prévoit et précise les modalités d'intervention, d'organisation et d'action des services communaux en cas de survenue d'un risque majeur.

Le PCS est obligatoire dans les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI). La Ville de Maisons-Alfort est concernée par un PPRN : le plan de prévention du risque inondation. En revanche elle n'est pas incluse dans un périmètre de PPI, qui s'applique uniquement pour les risques industriels.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est donc un outil réglementaire à disposition du Maire lui permettant de se préparer et d'entraîner ses équipes communales à faire face à des situations de crises très diverses. Il permet le plus souvent d'organiser et de formaliser des procédures et des moyens d'actions existants.

Celui-ci n'a pas uniquement fait l'objet d'une simple révision mais d'une refonte intégrale en introduisant aussi des risques dits mineurs qui peuvent impacter de manière majeure la population.

Il prend donc en compte les risques dits mineurs suivants :

Risque de canicule • Épisode neigeux/grand froid/verglas • Tempêtes/vent violents • Risque sanitaire • Risque Terroriste • Cyberattaque • Risque industriel • Périls.

La ville testera son nouveau dispositif de prévention des risques à travers des exercices en 2025.

## Perspectives 2025

- Réalisation de travaux d'accessibilité à l'école élémentaire Parmentier.
- Mise en place d'un périmètre vidéoprotégé au sein de la Ville pour installer des caméras nomades.
- Création et installation d'un centre de supervision urbain au sein du nouveau bâtiment de la police municipale.

## AXE 6

# SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE

### 2024

#### Janvier

Atelier d'Education artistique et culturelle  
afin de créer une exposition à partir de mobiliers récupérés et transformés

Concert le monde du silence et le monde aquatique par les élèves du Conservatoire

Lancement des programmes pédagogiques à la Maison de l'Environnement :  
pour les maternelles avec « Les Contes du Vivant »  
pour les classes élémentaires avec Ecocityzen  
pour les CM1 avec l'association Faune Alfort

#### Mars

Exposition « Arbres Remarquables » à la Maison de l'Environnement

#### Avril

Accueil des Eco-Délégués du Collège Jules Ferry à la Maison de l'Environnement

#### Septembre

6<sup>ème</sup> édition de la « Faîtes » de l'Environnement

#### Octobre

Lancement du premier Forum des Seniors

Organisation de la Fête de l'Automne à la Ferme de Maisons-Alfort

#### Décembre

Nouvelle convention signée avec l'AMAPOLA  
pour la distribution de légumes aux riverains au sein de la Maison de l'Environnement

Lancement d'un test de réduction du volume des protections plastiques  
pour les livres des médiathèques

## 6-1 – L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune propose chaque année des **actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens**, en particulier à destination des enfants des écoles élémentaires. Il s'agit de proposer des projets pédagogiques en privilégiant une approche ludique.

**Sont ainsi abordés la question du tri des déchets et l'intérêt du développement des énergies renouvelables.**

Comme chaque année, les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Jules Ferry, munis d'un kit de nettoyage ont participé à l'édition de « *Nettoyons la nature* », en partenariat avec les agents du service de la voirie municipale. Cette opération a eu pour objectif d'offrir aux jeunes générations l'opportunité de réfléchir à l'impact des déchets sur la nature.

Cette action s'est poursuivie par des interventions concernant la vie de la forêt (en partenariat avec l'ONF), la géothermie et la biodiversité.

La Ville s'est fixée comme objectif de **sensibiliser les enfants aux questions de prévention et notamment la prévention des risques d'obésité**. Le service de restauration municipale, qui fournit les repas aux écoles publiques de la Ville, a donc élaboré des séances d'éducation nutritionnelle à destination de 12 classes de CE2.

Cette action vise à transmettre aux enfants des informations sur les familles d'aliments et leur intérêt pour la santé, afin qu'ils comprennent l'importance d'avoir une alimentation équilibrée.

Les 2 premières séances s'articulent autour d'ateliers interactifs sur les 7 familles d'aliments. La 3<sup>ème</sup> séance permet de revoir avec les enfants les groupes et leur intérêt nutritionnel sous forme ludique, et aussi de construire des menus équilibrés. La session se termine par le partage d'un petit-déjeuner varié et équilibré.

Par ailleurs, la Ville s'approvisionne en produits biologiques pour les cantines, principalement des fruits, légumes, produits laitiers et céréaliers. Lorsque cela est possible, il est proposé des fruits et légumes (endives et pommes essentiellement) issus de l'agriculture locale. La viande de bœuf fraîche est issue d'animaux français de race à viande. Le poulet et la dinde fraîche sont Label Rouge.

Il est également proposé 5 à 6 repas végétarien par mois.

Enfin, dans les réfectoires, les enfants trient les restes alimentaires dans un plat de service avant de les orienter vers un composteur ou potentiellement leur poubelle de biodéchets. Les emballages et autres pots de yaourt sont quant à eux collectés dans un récipient bien identifié avec un logo spécifique.

C'est un outil essentiel dans la démarche de lutte contre le gaspillage menée par la commune qui contribue à réduire le volume de déchets.

## 6-2 – LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

La Maison de l'Environnement, inaugurée le 10 juin 2023, incarne un modèle écoresponsable à Maisons-Alfort.

Installée dans une ancienne station-service réhabilitée, située au 2 avenue Foch, elle associe design épuré et respect écologique.

Les matériaux locaux, biosourcés ou recyclés ont été privilégiés, notamment le béton réemployé sur place et un mobilier issu du don, fabriqué en régie ou éco-conçu avec des matériaux innovants, comme des chaises en bioplastique.

Sur le plan énergétique, le bâtiment est quasi-autonome grâce à 96 panneaux solaires pour l'électricité et des capteurs géothermiques pour le chauffage et l'eau chaude. Cet édifice reflète une ambition claire : sensibiliser le public aux pratiques durables.

Depuis son ouverture, la Maison de l'Environnement propose une moyenne de trois ateliers hebdomadaires et accueille diverses animations pour sensibiliser à l'écologie. Ces ateliers couvrent des thématiques variées : fabrication de cosmétiques, réparation de vélos, surcyclage, gestion des déchets, et reconnaissance de la faune. De plus, des événements ponctuels tels que des friperies éphémères et des pièces de théâtre-débat y sont organisés.

**Ce sont près de 2500 visiteurs qui ont participé aux ateliers proposés** gratuitement par la Maison de l'Environnement depuis son ouverture au public.

Tout le monde peut participer et des ateliers pour publics spécifiques ont aussi été organisés avec des EHPAD, des foyers de jeunes travailleurs, les centre de loisirs ou encore des foyers d'aide médicalisée pour personnes en situation de Handicap.

La Maison de l'Environnement a aussi proposé des ateliers « hors les murs » pour sensibiliser les quartiers les plus éloignés d'elle et les encourager à venir découvrir ce lieu. Ainsi en partenariat avec l'OMC des ateliers sont organisé au CSC Liberté tous les trimestres

Les expositions complètent l'offre, abordant des sujets variés liés à l'environnement pour captiver les petits comme les grands.

En 2024, la Maison de l'Environnement a accueilli les expositions suivantes :

- BIODIVERSITES avec le Muséum National d'Histoire Naturelle jusqu'en Mars
- ARBRES REMARQUABLES avec Synops et l'Association A.R.B.R.E.S de Mars à Septembre
- TRAJECTOIRES avec l'Exploradôme depuis le mois de Septembre jusqu'au mois de Mars 2025
- BUS 2025 avec la RATP sur l'été 2024

Depuis Janvier 2024, la Maison de l'Environnement propose en lien avec le service Enfance-Education des programmes pédagogiques aux élèves de la commune.

L'ensemble des classes de CM1 de la ville participe à un programme pédagogique avec l'association Faune Alfort sur la protection de la biodiversité locale. Ce programme a été densifié depuis la rentrée 2024 pour comporter 2 ateliers sur l'année assurant un suivi pédagogique plus complet aux élèves.

Les classes de maternelles ne sont pas en reste avec l'association « Les Contes du Vivant » qui anime autour d'exercices pratiques, d'écoute de contes et de balades botaniques différents thèmes de la protection de la nature.

Le partenaire de la commune Ecocityzen qui anime le Défi Familles Zéro Déchet avec le Territoire propose des ateliers plus ponctuels aux écoliers de Maisons-Alfort sur le thème de la gestion des déchets et l'éco-citoyenneté

On note aussi des ateliers artistiques dispensés par différents partenaires afin de proposer des temps ludiques aux élèves tout en les sensibilisant aux enjeux environnementaux.

***Ce sont au total 102 classes qui ont participé aux ateliers sur l'année 2024.***

En cohérence avec sa démarche durable, la Maison abrite un espace de restauration géré par Mémé Greeny, proposant des produits locaux et biosourcés. Une AMAP y est également intégrée, facilitant la distribution de paniers de légumes à ses adhérents maisonnaïses.

Ce lieu, qui promeut des initiatives locales telles que le projet écocitoyen et le défi familles zéro déchet, se positionne comme un véritable centre éducatif et ludique dédié à l'écologie.

La Maison de l'Environnement, déjà bien ancrée dans le quotidien des Maisonnais, continue de se développer pour offrir un cadre propice à l'apprentissage et à l'adoption de nouvelles habitudes écoresponsables

#### **PRIX DEPARTEMENTAL DU « CADRE DE VIE »**

La commune de Maisons-Alfort s'est vu attribuer par le Département du Val-de-Marne pour la période 2023-2024 le prix départemental de la sensibilisation citoyenne.

Ce prix vient récompenser la ville pour l'accompagnement des actions départementales en matière de cadre de vie auprès de ses riverains mais aussi de l'ensemble des Val-de-Marnais.

En effet sur la période, la commune a confirmé sa 4<sup>ème</sup> fleur au label « Ville et Villages Fleuris ». Elle est la ville ayant distribué le plus grand nombre d'arbres dans le cadre du programme 50 000 Arbres du Département. Mais elle a aussi montré une très forte action de sensibilisation au sein de sa Maison de l'Environnement dont l'aura s'étend sur l'ensemble du département mais aussi lors de journée dédiée comme à la « « Faites de l'Environnement où la ville et ses partenaires sont mis en valeur pour leurs actions en faveur de la protection de l'environnement.

## 6-3 – LE MARAICHAGE MUNICIPAL

La ville développe depuis 2021 un maraichage municipal dans les douves du fort de Charenton. La maraichère de la ville y cultive des fruits et légumes pour les quatre crèches municipales de Maisons-Alfort.

L'excédent de légumes a été également distribué à la restauration municipale, pour servir à la confection des repas.

Près d'une tonne de fruits et légumes sont récoltés chaque année.

***En 2024 ont été réalisé d'importants travaux en vue de développement sur ce site des activités pédagogiques.*** Elles seront développées pour la rentrée 2025.

Les prémices de ces activités ont pu être découverts par les Maisonnais lors de la Fêtes de l'Environnement à l'automne 2024.

## 6-4 – LA FERME DE MAISONS-ALFORT

En 2016, la Ville a ouvert la Ferme de Maisons-Alfort. Située dans le parc du Château de Réghat rue Victor Hugo, elle propose une véritable reconstitution d'une ferme axée sur la réintroduction de races françaises anciennes d'animaux protégés : lapins béliers géants, paons bleus, poules Marans, faisans dorés, oies, baudet du Poitou, moutons Mérinos, cochons Cul Noir du Limousin, âne du Cotentin, chèvres...

En tout, une centaine d'animaux encadrée par des professionnels du monde agricole et suivie en partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort.

Cette ferme, totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, est placée sous le signe du respect de l'environnement. En effet, ses installations sont en bois et aucune utilisation d'engrais ou de pesticides chimiques n'est faite.

Ce lieu propose de nombreuses activités tout au long de l'année : visites, découverte des animaux de la ferme, tonte des moutons et filage de la laine en présence d'un professionnel ou encore ateliers de création de bouquets.

Les 12 et 13 octobre 2024, la deuxième édition de la Fête de l'Automne s'est tenue à la Ferme de Maisons-Alfort. Les enfants ont découvert les contes automnaux lors de séances organisées par la médiathèque André Malraux. Les visiteurs ont participé à la fabrication artisanale de jus de pomme, goûté une soupe de butternut et appris les bases du maraichage. Des conseils sur les fleurs hivernales ont été partagés par les jardiniers pour préserver la beauté des jardins en hiver. Cet événement a mis en avant les saveurs et traditions de l'automne, renforçant les liens entre nature et communauté.

La ferme permet de sensibiliser les Maisonnais et leurs enfants au monde rural et à une meilleure connaissance de la nature et du monde animal. ***Depuis son ouverture, plus de 55.000 enfants et adultes sont venus visiter la Ferme de Maisons-Alfort.***

***L'année 2024 la ville a mené une réflexion la signalétique de ce site. Elle sera mise en place en 2025.***

## 6-5 – LA SERRE PEDAGOGIQUE

De même, chaque année, les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis tous les mois par les agents municipaux de la **serre pédagogique** pour y découvrir le cycle des plantes en fonction des saisons, les arbres, les feuilles et les insectes qui s'y abritent.

La culture d'un carré pédagogique et des séances ludiques de dessins et travaux manuels sur le thème des plantations sont également proposés. **19 écoles ont participé en 2024** à l'activité pédagogique, 1 fois par mois, d'octobre à juin.

## 6-6 – LA « FAITES » DE L'ENVIRONNEMENT

Les 14 et 15 septembre 2024, la Ville a organisé sa sixième "Faites" de l'Environnement sur l'île du Moulin Brûlé afin de les sensibiliser petits et grands, aux bonnes pratiques environnementales.

Placée sous le signe du renouveau, cette nouvelle édition a introduit de nombreuses nouveautés et a connu un grand succès.

Le samedi, près de 1500 visiteurs ont participé à diverses activités, telles que le nettoyage des bords de Marne, la visite de la centrale géothermique des Juilliottes, ainsi que des stands et animations ludiques : tri des déchets, économies d'énergie, préservation de la biodiversité, participation de la section apiculture gendarmerie, fabrication de fournitures scolaires, etc...

Le dimanche, un nouveau rallye écologique a réuni près de 50 participants, qui ont eu l'opportunité de découvrir des lieux comme la serre pédagogique du parc du Vert de Maisons et la Ferme municipale.

En parallèle, lors de cette 6<sup>ème</sup> édition, l'opération « Adopte ton arbre », soutenue par le département du Val-de-Marne, a permis à 500 arbres fruitiers d'être adoptés par des familles désireuses de verdir leur jardin.

Cet événement a une fois de plus renforcé l'engagement de la ville pour la protection de l'environnement et la sensibilisation des habitants.

## Perspectives 2025

- Intégration des établissements scolaires de la Ville dans le programme pédagogique de la Maison de l'Environnement :
  - Mise en place d'un atelier tryptique sur l'éco-citoyenneté avec Ecocityzen pour 9 classes sur la commune allant de la Grande Section de Maternelle au CM2
  - Partenariat avec le Collège Jules Ferry pour la mise en œuvre de Fresques du Climat aux niveaux des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
  
- Création d'un Conseil des Jeunes pour l'Environnement
  
- Mise en place de Balades Botaniques sur l'ensemble de la commune
  
- Nouvelles expositions en Mars et en Septembre

# ANNEXE 1 :

## STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Responsable de 2 % des émissions de gaz à effet de serre, le numérique serait à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent-carbone (eq.CO2) à l'horizon 2040, selon un rapport sénatorial de 2019. La loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN) du 15 novembre 2021 ambitionne de faire converger transition numérique et transition écologique, et responsabilise tous les acteurs du numérique, notamment publics.

Afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, la loi « REEN » oblige les communes de plus de 50 000 habitants à se doter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable (art. 35).

Celle-ci est une démarche d'amélioration continue qui poursuit une utilisation plus sobre et moins énergivore du numérique. Elle indique les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi, les mesures instaurées et les moyens. Sa vocation est d'englober toutes les obligations ou recommandations de "verdissement" du numérique des administrations promues par les pouvoirs publics.

### OBJECTIFS

La stratégie est fondée sur six objectifs possibles :

- La commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence des produits et équipements numériques,
- La gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique,
- L'écoconception des sites et services numériques,
- La mise en place d'une politique de sensibilisation des élus et des agents au numérique responsable et à la sécurité informatique,
- L'instauration d'une démarche numérique responsable auprès de tous, afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique,
- L'établissement d'une démarche de territoire connecté et durable, en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

### CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Rapport Développement Durable de la commune de Maisons-Alfort doit intégrer la présentation du contenu du programme de travail de mise en œuvre de la stratégie numérique responsable.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la stratégie numérique responsable mise en place par la commune devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du présent Rapport Développement Durable, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce bilan explicitera les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, ainsi que les indicateurs de suivi, les mesures et les actions entreprises conformément à l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DÉCLARATION D'INTENTION**

La Ville de Maisons-Alfort, dans le cadre de sa démarche environnementale globale mais aussi de l'évolution constante des outils et des pratiques numériques, a initié depuis plusieurs années une transformation plus durable et accessible de son système informatique (SI).

Au mois de Septembre 2022, la Ville de Maisons-Alfort a subi une attaque informatique qui a eu des conséquences significatives sur le fonctionnement de la commune, que ce soit dans les usages en interne mais aussi sur les services à la population.

Cet événement a cependant permis à l'ensemble des acteurs de mieux comprendre les besoins et enjeux inhérents au numérique et de la nécessité d'accélérer la transition numérique responsable.

Une utilisation plus responsable du numérique consiste à réduire significativement l'empreinte environnementale, sociale et économique du système d'information, de l'organisation et du métier. Un numérique plus responsable doit se focaliser en priorité sur les actions d'évitement et de réduction sans oublier de réduire les possibles effets rebond, selon l'Institut du Numérique Responsable.

Dans le cadre de sa réflexion globale sur l'évolution de l'usage du numérique liée à une réponse aux enjeux de développement durable du secteur et conformément à la Loi REEN, la commune envisage dans le cadre de l'écriture de sa stratégie numérique durable à :

- Renforcer la cybersécurité de son Système Informatique,
- Réduire la consommation électrique du numérique pour la ville,
- Diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par son Système Informatique,
- Réduire le volume de déchets relatifs au matériel informatique jeté,
- Entrer dans une politique de sobriété en termes de nombre d'équipements et d'usages,
- Se fournir en équipements numériques auprès d'acteurs qui respectent les droits des travailleurs sur l'ensemble de la chaîne de production,
- Sensibiliser le public sur les effets du numérique sur la santé (addiction, isolation sociale, temps d'utilisation des écrans, etc...).

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de faire un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur la ville mais aussi d'établir un état des lieux des acteurs concernés.

La ville ayant déjà entamé sa transition numérique depuis quelques années a effectué ce bilan qui est présenté ci-dessous. Aussi, les actions déjà engagées pour atténuer l'impact environnemental du numérique par la Commune sont détaillées dans le présent document.

Enfin, le programme de travail de mise en œuvre de stratégie numérique responsable incluant les mesures envisagées, en première lecture, afin de réduire l'empreinte environnementale du numérique est détaillé ci-après.

## BILAN DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE

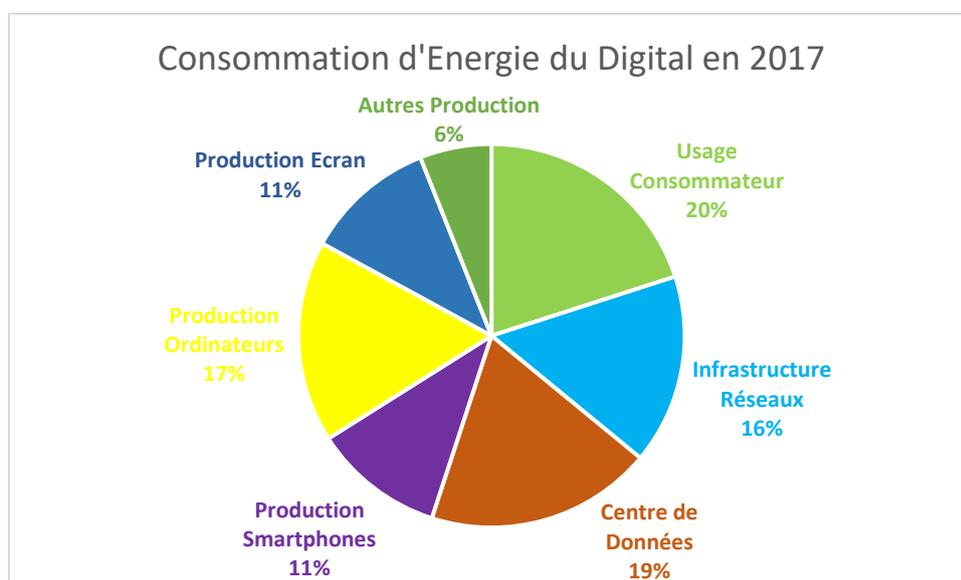
Afin de pouvoir élaborer une stratégie numérique responsable, il convient dans un premier temps de faire l'état des lieux du Système informatique et des acteurs concernés.

### MATÉRIEL INFORMATIQUE

Pour le fonctionnement de ses services, la Ville compte l'inventaire suivant :

- 15 serveurs qui fonctionnent 24h/24 et 7jours/7 avec une puissance individuelle de 800W,
- Environ 300 ordinateurs au sein des différents services de la Ville répartis à 50% en PC fixes (200 à 300W) et 50% en PC portables (100W) auxquels s'ajoutent environ 100 PC portables au sein des établissements scolaires
- Environ 200 imprimantes dont une trentaine de copieurs
- Environ 300 smartphones

### CONSOMMATION ÉLECTRIQUE GLOBALE



Source : The Shift Project

Si l'on souhaite étudier en détail la consommation d'énergie du numérique, il faut prendre en compte de nombreuses composantes comme l'énergie utilisée afin de produire les équipements (40%), pour mettre en place les réseaux (16%) ou encore gérer les data centers (19%), comme le montre le graphique ci-dessus.

Les données en notre possession à ce jour nous permettent dans un premier temps d'analyser la consommation électrique de l'utilisateur pour le matériel informatique de la commune, soit 20% de la consommation globale.

Les enjeux sont colossaux puisque la part de la consommation électrique utilisée pour l'informatique pour les collectivités est estimée à une **moyenne de 25% de la facture électrique**.

Il est par ailleurs estimé qu'**un quart de la consommation électrique des équipements informatiques pourrait être évité** grâce à de faibles investissements et de faibles efforts.

La consommation électrique d'un appareil se calcule selon la formule suivante :

*[Nombre d'heures d'utilisation de l'appareil concerné] x [nombre de jours d'utilisation dans l'année] x ([puissance de l'appareil en watts] /1000) = consommation en kWh.*

A noter que des consommations moyennes par types de matériel ont déjà été étudiées par l'ADEME afin de pouvoir établir un ordre de grandeur fiable sur la consommation électrique de la ville.

De même ces calculs et moyenne tiennent compte des données connues à date, et par conséquent supposent un usage quotidien conforme avec les dispositions demandées par la direction informatique à savoir l'extinction du matériel en dehors des heures de travail par exemple.

**La Ville va donc poursuivre son étude en effectuant un audit complet de la consommation du matériel informatique afin d'affiner ces informations.**

Pour la ville on retrouve donc :

- Consommation serveurs annuelle :

*Calcul : 7 000 kWh x 15 serveurs = 105 000 kWh*

- Consommation ordinateurs portables annuelle :

*Calcul usage 7h pour 210 jours : 147 kWh x 250 PC Portables = 36 750 kWh*

- Consommation ordinateurs fixes annuelle :

*Calcul usage 7h pour 210 jours : 368 kWh x 150 PC Fixes = 55 200 kWh*

- Consommation imprimantes annuelle :

*Moyenne : 71 kWh x 170 imprimantes = 12 070 kWh*

- Consommation copieurs annuelle :

*Moyenne : 447 kWh x 30 copieurs = 13 410 kWh*

- Consommation smartphones :

*Moyenne : 40 kWh x 300 smartphones = 12 000 kWh*

Soit une consommation électrique annuelle globale pour l'informatique de la Ville de Maisons-Alfort de 234 430 kWh soit la consommation électrique annuelle numérique de 680 foyers.

Si on extrapole ces informations et que l'on rapporte ces données au graphique présenté plus haut, ces données de consommation électrique ne représentent que 20% de la consommation d'énergie globale.

*\*foyer de 4 personnes équipés de 4 smartphones (ou tablette), 1 TV, 1 box internet, 2 ordinateurs portables et une console de jeu (4x3 + 130 + 105 + 2x30 + 38 = 345 kWh).*

## USAGE DES SERVICES ET LOGICIELS UTILISÉS

La cartographie d'un Système Informatique est complexe, elle comprend deux périmètres majeurs : l'interne, avec les usages entre les différents acteurs d'une même organisation, et l'externe, avec les informations entrantes et sortantes depuis et vers l'extérieur.

Dans un premier temps, seront détaillés les usages par services ainsi que les outils logiciels principaux, puis dans le cadre d'un audit complet sur la ville ces informations seront complétées et cartographiées.

Tous services : partage de fichiers, messagerie, antivirus et console de sécurité.

- Les écoles maternelles et élémentaires (11 groupes scolaires) : vidéoprojecteur interactif
- Cantines et centre de loisirs - [Logiciel Arpege](#)
- Les crèches et haltes garderie (10 sites) - [Logiciel Arpege](#)
- Les équipements sportifs (30 sites) : centre aquatique, stades et gymnases - [Planitech](#)
- Les services techniques :
  - Espaces verts : arrosage automatique
  - Voirie : gestion de l'éclairage automatique - DICT via [Sogelink](#)
  - Bâtiments : entretien des bâtiments, électricité, plomberie et chauffage (100 sites) - [Atal](#) / [Autocad](#)
  - Urbanisme : gestion et autorisation des constructions - [Operys](#)
  - Garage : gestion et entretien du parc automobile (200 véhicules) - [Atal](#)
- La police municipale – [Logitud](#) / [Desmarez](#)
- Les affaires générales : état civil, naissances et cimetière - [Arpege](#)
- Les archives - [Avenio](#)
- La communication - [Site internet](#) / [facebook](#) / [Suite Adobe](#)
- Le secrétariat général - [Webdelib](#) / [Docapost](#)
- Le cabinet du Maire - [Docapost](#)
- Les services ressources :
  - Les ressources humaines - [Ciril RH](#) / [iParapheur](#) / [Kelio](#)
  - Les finances - [Ciril Finances](#)
  - L'informatique et la téléphonie - [VMWare](#) / [Alcatel](#)

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : gestion des aides à la population - [Millésime](#)
- Le Service de Maintien A Domicile (SMAD) : gestion du personnel pour les personnes âgées – [Millésime](#)
- Les médiathèques – [Nanook / Bokeh](#)

## **ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES**

- Rédaction d'une Charte Informatique en 2019, et réactualisée en 2023
- Faire perdurer le matériel informatique au maximum, récupérer les pièces d'équipements existants pour réparer par exemple les ordinateurs et donc leur redonner une « seconde vie »,
- Mise en œuvre d'un processus général de reconditionnement des équipements numériques,
- Dématérialisation de certaines démarches du service Urbanisme
- Dématérialisation du Conseil Municipal et de l'envoi des délibérations en Préfecture
- Mise en place du Parapheur Electronique pour la signature des bons de commandes et des mandats ainsi que pour les arrêtés du service Ressources Humaines
- En décembre 2023, dématérialisation de la signature des arrêtés de voirie.
- Mise en place d'un Extranet pour les agents de la commune

## STRATEGIE DE TRAVAIL

Le programme de travail ci-dessous a été réalisé en tenant compte des préconisations du guide des bonnes pratiques responsables pour les organisations, rédigé par la mission interministérielle du numérique éco-responsable.

Ces différentes thématiques seront travaillées afin d'apporter une réponse complète et globale aux enjeux environnementaux du numérique.

Ils sont accompagnés d'exemples d'actions à mettre en œuvre en fonction de l'état des lieux réalisé :

### 1. Stratégie et gouvernance

- Désignation d'un référent à la coordination de la démarche numérique responsable,
- Mettre en place et suivre des indicateurs de pilotage de la démarche,
- Poursuivre les optimisations de réseaux en accompagnant la mutualisation des infrastructures de génie civil et les parties terminales des infrastructures fibres.

### 2. Sensibilisation et formation

- Sensibilisation aux pratiques numériques responsables au profit des agents, élus, scolaires et usagers du service public,
- Diffusion de la charte informatique rénovée,
- Organisation de « petits déjeuners de la DSI » afin d'informer les agents sur l'usage raisonné et responsable du numérique.
- **Formation des encadrants sur les modalités de mise en place du Télétravail en 2024**
- **Formation aux outils bureautiques Office 365 et Teams en 2024, et mise en place de référents dans chaque service.**
- **Sensibilisation à la Cybersécurité dès le premier trimestre 2025**

### 3. Mesure et évaluation

- Evaluer régulièrement l'empreinte environnementale du système d'information,

### 4. Réduction des achats

- Réduire le nombre d'équipements,
- Protéger les équipements.

### 5. Achat durable

- ***Insertion de clauses environnementales et de critères de jugements des offres relatifs à la performance environnementale des produits numériques dans les marchés d'achats informatiques.***

## 6. Phase d'usage, administration et paramétrages

- Limiter le flux de données,
- Réduire les impacts liés à la messagerie,
- Mettre en place de bonnes pratiques d'impression.

## 7. Services numériques

- Evaluer collectivement la pertinence des fonctionnalités à concevoir,
- Réduire le temps passé par les usagers sur un service numérique,
- Envisager des solutions non-numériques plus efficaces.

## 8. Salle serveur et centre de données

- Organiser nos bâtiments disposant de salles serveurs de manière à pouvoir récupérer l'énergie produite par celles-ci et la réutiliser pour nos équipements.

## 9. Fin d'usage

- Mise en œuvre d'une politique de reconditionnement de recyclage des équipements numériques.
- Don de matériels informatiques pour en assurer le réemploi.